



Restructurer puis responsabiliser

**Étude d'impact du Programme d'appui aux médias
ivoiriens (PAMI)
et du Programme d'appui à la presse ivoirienne (PAPI)**

Brice Rambaud

Juin 2009

Résumé :

Le Programme d'appui aux médias ivoiriens (PAMI) a proposé de 2004 à 2007 un appui sectoriel aux médias de Côte-d'Ivoire, pays en situation de conflit interne depuis le coup d'État avorté de septembre 2002. Il a été suivi, pour un an, par le Programme d'appui à la presse ivoirienne (PAPI), centré sur la presse écrite. Le premier projet avait pour objectif de responsabiliser les acteurs quand le second entendait surtout subventionner les entreprises de presse les plus respectueuses des règles éthiques du métier. Financés par l'Union européenne, ils ont été mis en œuvre par le Gret, qui disposait d'un bureau à Abidjan.

L'étude d'impact tente d'appréhender les effets structurants du PAMI et du PAPI sur le secteur des médias de Côte-d'Ivoire, en se situant du point de vue des acteurs locaux.

S'appuyant sur plusieurs sources d'information, l'analyse présente des résultats contrastés, dus, entre autres, à la conduite des projets dans un contexte politique qui se dégradait toujours plus. Le PAMI et le PAPI ont eu un impact très net sur la restructuration du secteur, en soutenant l'adoption d'une nouvelle loi plus libérale, le renforcement de l'interprofession (association d'éditeurs, syndicats) ou encore la renégociation de la convention collective. Mais on note de plus faibles effets sur l'autorégulation, qui a pourtant bénéficié d'un soutien technique et financier de tout premier ordre, et sur la formation des journalistes.

Référence bibliographique pour citation :

RAMBAUD Brice, Gret, Nogent-sur-Marne, juin 2009, 106 p.



Campus du Jardin tropical
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00
Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
gret@gret.org - <http://www.gret.org>

Table des sigles

AIP	Agence ivoirienne de presse
BBC	<i>British Broadcasting Corporation</i>
CERAP	Centre d'études, de recherches et d'action pour la paix
CNCA	Conseil national de la communication audiovisuelle
CNP	Commission nationale de presse / Conseil national de presse
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
COMEL	Commission d'observation des médias en période électorale
ESJ	École supérieure de journalisme
FED	Fonds européen de développement
FPI	Front populaire ivoirien
FSDP	Fonds de soutien et de développement de la presse
GEPCI	Groupement des éditeurs de Côte-d'Ivoire
Gret	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
ISTC	Institut supérieur des techniques de la communication
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
ODEM	Observatoire de l'éthique et de la déontologie dans les médias (Bénin)
Olped	Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
ONUCI	Opération des Nations-Unies en Côte-d'Ivoire
PAMI	Programme d'appui aux médias ivoiriens
PAO	Presse assistée par ordinateur
PAPI	Programme d'appui à la presse ivoirienne
ParMA	Partenaires des médias africains
PDCI	Parti démocratique de Côte-d'Ivoire
RDR	Rassemblement des républicains
RFI	Radio France Internationale
RIARC	Réseau des instances africaines de régulation de la communication
RIAAM	Réseau des instances d'autorégulation africaines des médias

RTI	Radiotélévision ivoirienne
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SYNAPPCI	Syndicat national des agents de la presse privée de Côte-d'Ivoire
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNJCI	Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire

Synthèse

De 2004 à 2007, le Programme d'appui aux médias ivoiriens (PAMI), projet sectoriel de 1,2 millions d'euros, a cherché à responsabiliser les acteurs des médias de Côte-d'Ivoire. Trois volets composaient ce projet mis en œuvre par le Gret : le renforcement de la régulation et de l'autorégulation, avec un soutien particulier à l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (Olped) ; la consolidation économique des entreprises de presse les plus respectueuses des règles déontologiques ; la formation des professionnels. La mise en œuvre du PAMI s'est heurtée à la dégradation du contexte politique, qui a eu des incidences décisives sur la conduite des opérations : s'il était important de responsabiliser les acteurs, il fallait en premier lieu restructurer un secteur meurtri par des années de conflit. Structurer puis responsabiliser, c'est la logique d'intervention inverse de celle sur laquelle était basé le projet initial.

Le Programme d'appui à la presse ivoirienne (PAPI) a pris la suite du PAMI en 2007, pour une année. Financé par le 9^e Fonds européen de développement (FED), il comportait deux volets : la réalisation de deux études importantes pour le secteur et la mise en place de deux sessions de subvention aux entreprises de presse écrite. D'un montant de 135 000 euros, ce fonds avait pour but de renforcer les capacités des entreprises respectueuses des règles de la profession.

Les principaux impacts des projets sont à chercher du côté de la restructuration du secteur. Le PAMI a accompagné les acteurs des médias vers une nouvelle structuration. Grâce à un lobby efficace, il a soutenu le passage en 2004 de nouvelles lois sur les médias, plus libérales. Il a également permis de restructurer l'interprofession, en appuyant la création du Groupement des éditeurs de la presse privée de Côte-d'Ivoire (GEPCI) et la réactivation du Syndicat national des agents de la presse privée de Côte-d'Ivoire (SYNAPPCI). L'impact est fort : il existe un vrai dialogue dans la profession. Cette nouvelle interprofession a permis d'avancer sur la renégociation de la convention collective. Des rencontres entre éditeurs et syndicats ont débouché sur un document de travail avancé. La nouvelle convention a été signée en 2008 mais les éditeurs se donnaient 18 mois pour l'appliquer, sous conditions...

Le PAPI, subvention avec critères d'obtention très précis aux niveaux de la constitution en entreprise, du respect de l'éthique, du plan de développement, a promu une logique d'entreprise inédite. Six groupes de presse ont bénéficié de renforcement de capacités informatiques et/ou de formations. Ils ont dopé leur qualité éditoriale. Il y a aussi eu un effet levier : vu le succès remporté par la première session, des journaux ont candidaté pour la seconde session, en se constituant en entreprises et en étant plus soucieux de leur écriture. Le PAPI a enfin représenté une rampe de lancement pour le Fonds de soutien et de développement de la presse (FSDP), subvention étatique aux médias. Les documents-conseils n'ont, eux, pas eu de véritable impact, à cause de leur faible diffusion.

Les impacts sur la responsabilisation sont plus relatifs. De 2004 à 2007, parallèlement au renouvellement de la crise, le nombre de fautes professionnelles (non-respect de l'éthique et de la déontologie) a explosé dans la presse écrite. Les dérives se sont multipliées. Les atteintes à

la liberté de presse aussi. Acteurs et relais des partis politiques, les journaux sont restés engagés dans le conflit.

Le soutien à l'organe de régulation de l'audiovisuel a permis à ce dernier d'être plus opérationnel. Le passage au numérique du *monitoring*, la nouvelle base de données et le site Internet lui ont fait gagner en efficacité. L'appui a été pertinent car l'audiovisuel sera prochainement ouvert à la concurrence.

L'organe d'autorégulation des médias, l'Olped, a été réactivé mais seulement pour un temps. Les nombreuses actions qu'il a menées de 2004 à 2007 lui ont redonné une forte notoriété auprès des journalistes et une bonne légitimité. Le fait de ne pas sanctionner et de mal communiquer ses relevés reste toutefois un problème majeur. Surtout, l'Olped n'a pas pérennisé les acquis du PAMI et du PAPI. Alors qu'il était le partenaire et le bénéficiaire principal des projets, l'Observatoire se trouvait quelques mois après la fin de l'intervention du Gret dans une situation de crise financière anormale. Les faiblesses de management de l'instance, mais aussi de stratégie des projets, ont fait que le renforcement de capacités n'a eu que des impacts temporaires.

Enfin, la composante « Formation » du PAMI a peu changé la donne au niveau de la formation des journalistes et de leur responsabilisation. C'est celle qui a le plus souffert de la dégradation du contexte politique. Les sessions ont eu un effet limité sur la professionnalisation mais elles ont permis un accroissement des compétences individuelles et proposé des expériences *in situ* innovantes.

Sommaire

TABLE DES SIGLES	3
SYNTHESE.....	5
I. INTRODUCTION.....	11
1. Objectifs de l'étude d'impact	11
1.1 Analyser l'impact, un exercice particulier.....	11
1.2 La nécessaire prise en compte de la conduite des activités et du contexte sociopolitique	12
2. Méthodologie de l'étude d'impact	13
2.1 Documentation et entretiens à Paris	13
2.2 Mission de terrain en Côte-d'Ivoire.....	13
3. Annonce du plan de ce rapport.....	14
PARTIE I. ANALYSE CRITIQUE DES PROJETS PAMI / PAPI ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE	17
I. L'EVOLUTION DU CONTEXTE POLITIQUE ET DES DISCOURS MEDIATIQUES.....	17
1. Du « modèle de stabilité » au soulèvement militaire	17
1.1 L'âge d'or	17
1.2 La crise	18
1.3 L'après-Houphouët sous le signe de l'ivoirité.....	18
1.4 Coup d'État.....	19
2. Les médias ivoiriens, acteurs et témoins des dérives des années 1990	20
2.1 La libéralisation	20
2.2 La structuration du secteur	21
2.3 Les déviances de la presse	21
2.4 L'intervention Projet du Gret	22
II. LE PAMI, UN APPUI SECTORIEL POUR LA RESPONSABILISATION DES MEDIAS	22
1. Un projet transversal	22
1.1 Renforcement des mécanismes d'autorégulation et de régulation.....	24
1.2 Économie des médias	24
1.3 Formation	25
2. De la difficile mise en œuvre du PAMI en temps de crise.....	25
2.1 L'aggravation de la crise et ses conséquences sur la liberté de presse	25
2.2 Les conséquences de la crise sur la mise en œuvre du PAMI	27
2.3 Le refus de l'ESJ	28
2.4 Un nécessaire changement de stratégie	29
2.5 Les problèmes internes du Gret.....	29
3. Les actions effectuées.....	30
3.1 Réactivation et dynamisme de l'Olped.....	30
3.2 Forte médiatisation, problèmes dans l'édition.....	31

3.3	Le soutien à la régulation.....	31
3.4	Des appuis économiques protéiformes	31
3.5	Un fort lobbying	32
3.6	La composante « Formation » remodelée.....	32
III.	LE PAPI, DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DE PRESSE.....	34
1.	Objectif et conduite du projet.....	34
2.	La mise en œuvre	35
3.	Modalités d’obtention des subventions	35
3.1	Les conditions d’éligibilité	35
3.2	Des subventions pour la professionnalisation.....	36
4.	Réalisation des études, octroi des subventions.....	36
IV.	CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	38
	PARTIE II. DES IMPACTS VISIBLES ET DURABLES	39
I.	SUR LA STRUCTURATION DU SECTEUR.....	39
II.	L’IMPACT STRUCTUREL DU PAMI	40
1.	Adoption d’un nouveau cadre juridique pour les médias.....	42
1.1	Une évolution nécessaire	42
1.2	La constitution de véritables entreprises	42
1.3	Un nouveau statut pour le journaliste	43
1.4	La dépénalisation des délits de presse	43
1.5	L’institution d’un fonds public d’aide à la presse	43
1.6	La libéralisation de l’audiovisuel actée	44
1.7	Le renforcement de la régulation.....	44
2.	Structuration et dialogue de l’interprofession	45
2.1	Lancement du GEPCI, réactivation du SYNAPPCI.....	45
2.2	Des appuis pérennes	46
3.	Nouvelle convention collective	46
3.1	De l’appui-conseil pour la négociation.....	46
3.2	Un moratoire de 18 mois	47
4.	Poursuite de la structuration en 2008 (post-projet)	47
4.1	Une Commission très active	48
4.2	L’autorité nouvelle du CNP.....	48
4.3	... mais sans véritable légitimité	48
4.4	La libéralisation de l’audiovisuel, prochain enjeu décisif du secteur	49
III.	LE PAPI, OU LA PROMOTION DE LA LOGIQUE D’ENTREPRISE	49
1.	La logique d’entreprise.....	49
1.1	Légalité	50
1.2	Stratégie d’entreprise	50
1.3	Formation	50
2.	L’amélioration de la qualité éditoriale	51
2.1	Une meilleure qualité rédactionnelle pour le groupe Olympe.....	51
2.2	Le développement accéléré du quotidien Supersport	52
2.3	La diversification des Éditions Appo	54
2.4	Les autres bénéficiaires	55

2.5	Une expérience malheureuse, celle de l'appui à 24 Heures	55
3.	Une rampe de lancement pour le fonds étatique d'aide à la presse.....	56
3.1	De la revendication à l'institution du fonds.....	56
3.2	Un triple levier.....	57
3.3	Les conditions d'attribution.....	57
IV.	CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE.....	58
	PARTIE III. DES IMPACTS LIMITES SUR LA RESPONSABILISATION DES ACTEURS.....	59
I.	MULTIPLICATION DES FAUTES PROFESSIONNELLES DE 2004 A 2007.....	59
1.	De 2004 à 2007, une progression alarmante	59
1.1	Presque 1300 indexations en 2004	59
1.2	La violence médiatique.....	60
1.3	Les limites dépassées.....	61
1.4	Les indexations des publications soutenues par les projets	61
1.5	Illustrations pour le dernier trimestre 2007	62
1.6	Une nouvelle grille de lecture.....	63
2.	2008, l'accalmie ?	64
2.1	Une subjectivité toujours prégnante	65
2.2	Une certaine accalmie en 2008.....	66
2.3	Les raisons de l'apaisement.....	67
3.	Un nouvel effet levier du PAPI	68
3.1	L'évolution positive de Notre Voie	68
II.	IMPACT RELATIF DU SOUTIEN A L'AUTOREGULATION	69
1.	Un organe de régulation de l'audiovisuel plus opérationnel	69
1.1	Impact très limité pour le CNP	69
1.2	L'équipement numérique du CNCA.....	70
2.	L'Olped, un temps réhabilité (2004-2007).....	71
2.1	Renforcement et dynamisme	71
2.2	Notoriété de l'Observatoire	72
2.3	Prise en compte des relevés de l'Olped	73
2.4	Un tribunal seulement moral	74
2.5	Un problème de communication.....	75
3.	L'Olped, moribond en 2008	75
3.1	Un impact temporaire	75
3.2	Les raisons	76
III.	VOLET « FORMATION » : PEU D'EFFETS SUR LA RESPONSABILISATION MAIS DES COMPETENCES INDIVIDUELLES ACCRUES	77
1.	Accroissement de compétences individuelles	77
1.1	Renforcement de capacités oui, responsabilisation non	78
2.	Les expériences <i>in situ</i>	79
2.1	À la Radio Voix de l'Agnéby (RVA).....	79
2.2	À la Radiotélévision ivoirienne (RTI).....	79
2.3	À l'Agence ivoirienne de presse (AIP).....	80

3.	La gagnante, ou presque : la photographie de presse	81
3.1	Valorisation de l'image de presse.....	81
3.2	Achat de matériel.....	82
3.3	Création d'une association.....	82
IV.	CONCLUSION	83
1.	De la structuration	83
2.	De la responsabilisation	83
3.	Les impacts du volet « Régulation/autorégulation » font débat	84
	RECOMMANDATIONS.....	87
I.	CONCERNANT LES PROJETS ET LEUR MISE EN ŒUVRE	87
II.	CONCERNANT L'INTERVENTION DANS UN PAYS EN SITUATION DE CONFLIT OU DE POST- CONFLIT.....	88
	ANNEXE 1 : SOURCES	89
	ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE	97
	POSTFACE : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE ETUDE EN TERMES D'AXES D'INTERVENTION	103

I. INTRODUCTION

Le Programme d'appui aux médias ivoiriens (PAMI) a proposé de février 2004 à janvier 2007 des aides concrètes aux acteurs des médias de Côte-d'Ivoire, pays qui vit une situation de conflit interne depuis le coup d'État avorté de septembre 2002. Il a été suivi pour un an par le Programme d'appui à la presse ivoirienne (PAPI), centré sur la presse écrite. Ces deux projets sectoriels ont été mis en œuvre par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), qui disposait d'un bureau à Abidjan. Les objectifs de ces appuis étaient triples : responsabiliser les médias sur leur rôle dans un contexte sociopolitique tendu ; consolider les structures institutionnelles existantes ; renforcer l'économie des médias. Leur conduite s'est heurtée à la dégradation rapide et dramatique de la crise politique, et un projet comme le PAMI a dû être constamment adapté aux exigences du terrain.

Un an après la fin de l'intervention du Gret en Côte-d'Ivoire, la Direction scientifique de cette ONG commandait une étude d'impact afin d'appréhender les effets structurants du PAMI et du PAPI sur le secteur des médias ivoiriens mais aussi de questionner les méthodes d'action.

Dans cette introduction, nous présentons de façon succincte les objectifs de l'étude d'impact, la méthodologie utilisée, puis le plan de ce rapport.

1. Objectifs de l'étude d'impact

Le présent document résulte d'une demande de la Direction scientifique du Gret, désireuse d'avoir un certain retour critique du terrain et une réflexivité sur ses méthodes d'intervention.

1.1 Analyser l'impact, un exercice particulier

Nous nous situons dans l'exercice spécifique de *l'étude d'impact*, c'est-à-dire dans *l'analyse des effets structurants d'une action forte*. Le positionnement diffère ainsi de l'évaluation finale classique – notons que les évaluations finales du PAMI et du PAPI ont été réalisées¹. Il s'agit de décentrer le regard et de se situer du point de vue des acteurs des médias ivoiriens : quelles ont été, selon eux, les évolutions du secteur depuis la mise en place du PAMI ? Quelles sont les causes de ces évolutions ? Quel est l'impact des appuis réalisés pour les acteurs institutionnels et les bénéficiaires directs (éditeurs, journalistes) ? Quel est leur jugement sur la nature et l'ampleur des processus de structuration socio-institutionnelle auxquels le projet a contribué ?

L'étude d'impact s'attache à répondre à deux questions principales, en lien direct avec les objectifs des projets d'appui :

- le PAMI et le PAPI ont-ils permis de responsabiliser les acteurs des médias ivoiriens ?
- quels ont été leurs effets sur la structuration du secteur ?

¹ Par le cabinet ivoirien M. S. Inter en juillet 2007 pour le premier projet, par les consultants français Gérard Ponthieu et Bernard Nantet en février 2008 pour le second.

Ces problématiques interdépendantes présentent l'avantage d'observer les effets du PAMI et du PAPI sur les acteurs individuels (journalistes) et collectifs (entreprises de presse, instances de régulation et d'autorégulation, organisations interprofessionnelles).

Le référentiel de l'analyse d'impact – de type « point zéro » – est l'année 2004, début effectif du PAMI. Les évolutions du secteur des médias et des pratiques journalistiques sont analysées à partir de cette date. La mission de recherche en Côte-d'Ivoire, dont sont issues les conclusions sur l'impact, a été effectuée en août 2008 (*cf. supra*). Ainsi, le dispositif d'observation mis en place a été de constater les évolutions du secteur médiatique de janvier 2004 à août 2008, et de considérer, dans ces évolutions, ce qui pouvait être imputé directement ou indirectement aux deux projets d'appui.

En ce qui concerne les médias, le PAMI étant un projet transversal, nous ne distinguerons pas, dans la rédaction de ce document, les impacts sur la presse écrite et ceux sur l'audiovisuel.

1.2 La nécessaire prise en compte de la conduite des activités et du contexte sociopolitique

Un volet essentiel de l'étude consiste à proposer une réflexion sur les méthodes d'action effectuées. Nous distinguons le projet en lui-même (conception, pertinence, limites décelées, budget), sa mise en œuvre (conduite des activités, méthodes, acteurs habilités, actions effectuées, adaptation au contexte politique) et son impact. Nous étudions ainsi la totalité du projet : les relations entre la démarche, les actions réalisées et les effets structurants. L'appréciation tient également compte de l'évolution politique et sociale dans laquelle s'inscrivent le PAMI et le PAPI : la crise représente un élément déterminant devant faire partie intégrante de l'expertise.

Il paraît fondamental en effet d'appréhender les interactions entre les médias et le contexte sociopolitique contemporain de la Côte-d'Ivoire, et de savoir si les projets ont contribué à faire évoluer la structuration du champ, l'économie des médias, les pratiques et représentations. Le PAMI a-t-il permis de renforcer les institutions concernées et l'interprofession des éditeurs de presse ? À quoi le PAMI a-t-il « servi » concrètement pour les acteurs en présence comme l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (Olped), l'instance d'autorégulation, et l'Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI), principal syndicat de journalistes du pays ? Y a-t-il eu prévention de certaines dérives ? Les médias ivoiriens touchés par le PAMI et le PAPI sont-ils aujourd'hui plus responsables dans leur traitement de l'actualité politique ? Y a-t-il aujourd'hui une organisation et une solidarité accrues dans la profession ? La société civile et la sphère politique, bénéficiaires indirects du PAMI, ont-elles été touchées par celui-ci ?

Une dernière question décisive provient de l'implication des acteurs individuels et collectifs des médias ivoiriens. Y a-t-il eu une véritable appropriation des projets de la part de ces derniers, alors que le secteur est ultra-politisé mais aussi que le Gret pouvait être perçu comme une ONG française, dans un contexte de relations franco-ivoiriennes très tendues ? Ce degré d'implication a-t-il influencé les activités conduites et leur impact ?

2. Méthodologie de l'étude d'impact

Le recueil des informations s'est déroulé en deux étapes – la première à Paris, la seconde en Côte-Ivoire – grâce à deux missions. Nous avons tenu à diversifier les sources, et privilégié : les lectures ; la documentation interne du Gret ; les entretiens semi-directifs ; l'observation directe. Un questionnaire d'enquête a également été passé dans les rédactions ivoiriennes².

2.1 Documentation et entretiens à Paris

La première mission a donc eu lieu à Paris, au siège du Gret, durant le mois d'avril 2008. Nous nous sommes d'abord attachés à constituer une bibliographie sur l'histoire sociale et politique de la Côte-d'Ivoire et sur les médias ivoiriens³. La lecture d'ouvrages de référence a permis de faire le point sur les causes du conflit de 2002 (crise économique, structurelle, politique, utilisation du concept de l'« ivoirité », etc.) et sur les déviances de la presse écrite. Nous avons continué avec des sources journalistiques pour l'actualité de la crise (accords de Ouagadougou, nomination de Guillaume Soro au poste de Premier Ministre, report des élections du 30 novembre 2008, etc.).

Nous avons ensuite consulté la documentation interne du Gret liée aux projets PAMI et PAPI : rapports intermédiaires, rapports de missions, rapports de suivi de base arrière, rapports narratifs définitifs, évaluations finales, etc. Travail capital pour comprendre les actions effectuées sur le terrain et la conduite des activités.

Enfin, la méthodologie ne pouvait passer outre les entretiens. Nous avons interviewé treize personnes-ressources :

- des personnels du Gret pour appréhender le fonctionnement de cette ONG (structure, montage des projets PAMI et PAPI, relations entre le siège parisien et le chef de projet à Abidjan) et leur point de vue sur la conduite du PAMI et du PAPI ;
- des acteurs extérieurs ayant collaboré avec le Gret sur les deux projets ;
- des acteurs de la coopération pour discuter des politiques d'appui aux médias africains en général et de l'action du Gret dans ce domaine en particulier.

2.2 Mission de terrain en Côte-d'Ivoire

La seconde mission d'enquête a été effectuée en Côte-d'Ivoire du 22 juillet au 25 août 2008. Nécessaire pour mesurer l'impact, elle avait plusieurs objectifs, notamment : observer l'ampleur des processus de structuration socio-institutionnelle ; analyser les effets structurants « visibles », concernant notamment les activités de l'Olped, principal bénéficiaire, et des organes de régulation ; visiter les médias ayant bénéficié de l'aide économique ; avoir la dernière actualité sur la convention collective ; avoir les points de vue des acteurs locaux du Gret et des acteurs des médias ivoiriens sur les projets et sur leur mise en œuvre ; mesurer l'évolution des pratiques des journalistes ayant suivi des formations proposées par le PAMI. Une des priorités restait d'étudier les conséquences du soutien à l'Olped : cet observatoire a-t-il été renforcé dans son rôle, ses structures, son autorité par rapport aux professionnels des médias ivoiriens ?

² Détail des sources d'information (documents consultés, entretiens réalisés, questionnaire d'enquête, etc.) dans la partie « Sources » de cette étude, annexe 1, p. 89.

³ Cf. bibliographie, annexe 2, p. 97.

Durant cinq semaines, nous avons ainsi effectué les recherches dans les institutions et dans les rédactions qui ont bénéficié du PAMI et du PAPI. L'observation directe a concerné les sièges des groupes de presse Fraternité Matin, Olympe et Les Éditions APPO, tous bénéficiaires des deux projets. Nous avons également visité les rédactions des quotidiens *Supersport*, *Le Patriote*, *Notre Voie*, *L'Intelligent d'Abidjan* ainsi que le siège de l'Agence ivoirienne de presse (AIP). L'objectif étant de constater les contraintes de production des publications mais aussi l'impact de l'aide matérielle du PAPI.

À chaque visite, nous avons passé des questionnaires d'enquête aux cadres de la rédaction et aux journalistes. Le questionnaire-type comportait plusieurs parties : le niveau de formation des journalistes ivoiriens ; leur point de vue sur l'évolution du secteur des médias depuis 2004 ; leur point de vue sur la notoriété et la légitimité de l'Olped ; leur analyse de l'impact des projets PAMI et PAPI sur le secteur et sur leur pratique quotidienne⁴. Plus de 85 questionnaires ont été remplis (sur 120 distribués). Ils fournissent des données chiffrées intéressantes sur les représentations des acteurs.

Nous avons également effectué un travail de documentation aux archives de Fraternité Matin, du groupe Olympe et du quotidien *Notre Voie*. La consultation des archives a permis de réunir des informations sur le déroulement des projets PAMI et PAPI et d'être informé sur les dernières évolutions du champ médiatique ivoirien.

La documentation s'est poursuivie à l'Olped, où nous avons « épluché » les communiqués hebdomadaires de 2004 et de 2007, afin de réaliser une comparaison des manquements à l'éthique et à la déontologie entre ces deux années, qui marquent le début et la fin de l'intervention du Gret en Côte-d'Ivoire. Nous avons eu à disposition les « Communiqués annuels 2007 » de l'Olped pour cinq quotidiens bénéficiaires de l'appui : *24 Heures*, *L'Intelligent d'Abidjan*, *Soir Info*, *L'Inter*, *Notre Voie*. Nous avons enfin assisté à une réunion de travail du bureau exécutif de l'Olped.

Enfin, 30 acteurs ont été interviewés durant cette mission de terrain : personnel du Gret sur place, patrons de presse, rédacteurs en chef, journalistes, acteurs institutionnels bénéficiaires, bailleurs de fonds. Les sources orales ont permis d'appréhender les rapports de force et les représentations des acteurs des médias ivoiriens sur l'impact des projets PAMI et PAPI, à leur niveau et au niveau de l'ensemble du secteur. La majorité des interlocuteurs ont été rencontrés plusieurs fois.

3. Annonce du plan de ce rapport

Par souci de clarté auprès du lecteur, nous présentons dans un premier grand axe une analyse critique des projets et de leur mise en œuvre. Nous exposons le contexte de l'intervention (histoire politique et médiatique du pays, conflit de 2002) puis les projets d'appui PAMI et PAPI (actions effectuées, méthodes d'intervention, pertinence et limites des projets).

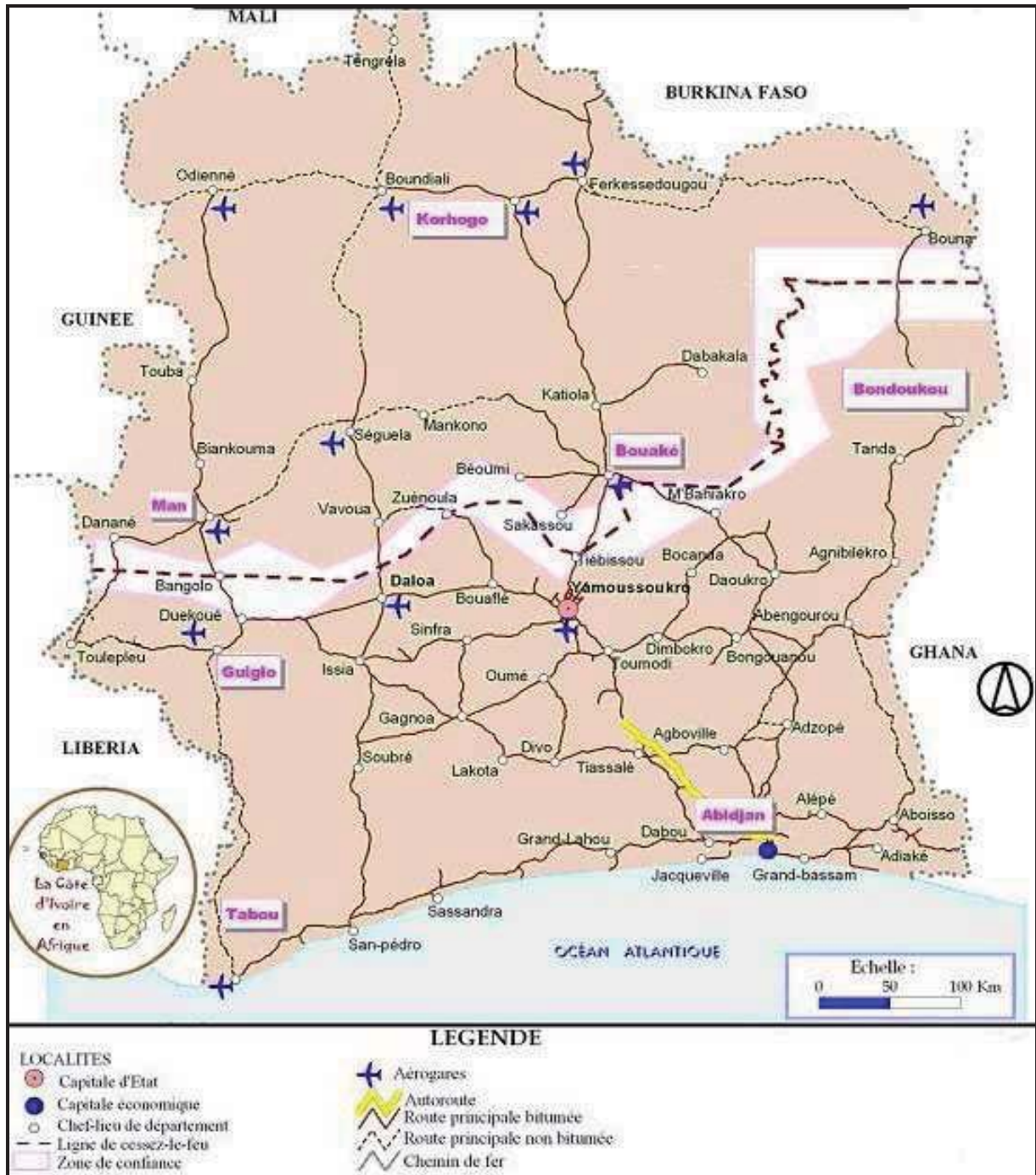
L'étude d'impact à proprement parler débutera dans la deuxième partie. Nous avons choisi de mettre d'abord en exergue les impacts des projets sur la structuration du secteur : c'est à ce niveau que se situent les effets les plus visibles et les plus durables, et non au niveau de la responsabilisation. Le PAMI a eu un véritable impact socio-institutionnel, notamment à l'échelle de l'interprofession, tandis que le PAPI a promu une logique d'entreprise auprès des cadres des médias et véritablement renforcé les capacités des publications concernées.

⁴ Le questionnaire d'enquête type est présenté dans la partie « Sources » du rapport, annexe 1, p. 93.

Dans un dernier temps, nous mettons l'accent sur la responsabilisation des acteurs des médias. Celle-ci connaît des effets « mitigés ». Si le soutien aux organes de régulation s'est avéré efficace, les actions effectuées auprès de l'instance d'autorégulation (Olped) n'ont pas été pérennisées. La composante Formation du PAMI est celle qui a le plus souffert de la dégradation du contexte politique et social : elle a peu changé la donne au niveau de la formation des journalistes ivoiriens, mais a proposé des expériences intéressantes.

Enfin, la conclusion centrée sur les impacts précèdera une série de recommandations.

Figure 1 : Carte de la République de Côte-d'Ivoire (2008)



Source : carte réalisée par OCHA-CI/CNTIG, cf. site web www.ecoi.net/cote-d-ivoire/maps

Indicateurs démographiques, politiques et économiques de la Côte-d'Ivoire en 2008⁵

Superficie :	320 800 km ²
Population :	20 millions (estimation en juillet 2008)
Capitale politique :	Yamoussoukro (295 500 habitants)
Capitale économique :	Abidjan (3,31 millions d'habitants)
Principales villes :	Bouaké (775 300 habitants), Daloa (489 100), Korhogo (163 400)
Religions :	38,6 % de musulmans ; 32 % de chrétiens ; 12 % d'animistes
Chef de l'État : Laurent Gbagbo (a succédé au Général R. Gueï le 26 octobre 2000)	
Premier ministre :	Guillaume Soro (a succédé à Charles Konan Banny le 4 avril 2007)
Langue officielle :	français
Espérance de vie : 54 ans	
Taux d'alphabétisation des adultes : 48,7 %	
PIB :	33,7 milliards de dollars US
PIB/habitant :	1 700 de dollars US
Croissance annuelle : 1,7 % en 2007 ; 2,5 % en 2008	
Indicateur de développement humain (IDH) : 164 ^e rang mondial	
Principales ressources : cacao, café, pétrole, gaz, banane, coton, bois, caoutchouc	

⁵ Source : *CIA World Fact Book*, 2009.

Partie I.

Analyse critique des projets PAMI / PAPI et de leur mise en œuvre

Nous commençons cette étude par un retour sur le contexte politique et médiatique ivoirien, qui a justifié l'intervention du Gret en Côte-d'Ivoire, à travers les projets PAMI et PAPI. Nous présentons ensuite ces projets et leur mise en œuvre.

I. L'EVOLUTION DU CONTEXTE POLITIQUE ET DES DISCOURS MEDIATIQUES

La Côte-d'Ivoire, « modèle » de développement et de stabilité en Afrique de l'Ouest après les indépendances, a sombré dans les années 1990 dans la division puis dans une rhétorique ethno-nationaliste fatale, qu'ont relayées et amplifiées des médias hyper-politisés. Cette descente aux enfers a conduit à des multiples violences et au coup d'État avorté de 2002.

1. Du « modèle de stabilité » au soulèvement militaire

Colonie française, la Côte-d'Ivoire acquiert son indépendance en 1960. Félix Houphouët-Boigny devient Président de cette nouvelle République. Il est constamment réélu, jusqu'à sa mort en 1993.

1.1 L'âge d'or

Dirigeant le pays d'une main de fer avec son parti unique, le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), F. Houphouët-Boigny mène une politique articulée autour d'un rapide développement agricole, d'une économie ouverte aux investissements étrangers, d'une relation privilégiée avec la France (confiance de Paris, persistance de dizaines de milliers d'expatriés tenant de nombreuses entreprises), d'un clientélisme rationalisé. La Côte-d'Ivoire encourage les Ivoiriens et les étrangers – en particulier les voisins du Nord, Burkinabè – à participer au défrichage du massif forestier du Sud, selon la maxime « la terre à qui la cultive ». Elle devient le premier producteur mondial de fèves de cacao et le troisième de café. Des routes, des écoles, des hôpitaux sont construits. Abidjan se modernise et les buildings fleurissent.

Les deux premières décennies de l'indépendance représentent un certain âge d'or. Le pays devient une locomotive de l'Afrique de l'Ouest, mais aussi une terre d'accueil pour des milliers de Burkinabè, Ghanéens, Maliens, Nigériens, etc. désirant participer au « miracle ivoirien ». Une large proportion des habitants de Côte-d'Ivoire est d'origine étrangère. F. Houphouët-Boigny accorde à ces immigrés le droit de vote, s'assurant ainsi un électorat fidèle.

1.2 La crise

Mais, dans les années 1980, le tableau se fissure, notamment à cause de la chute des cours des matières premières agricoles. Le déclin de la rente cacaoyère précipite la crise du modèle politique clientéliste d'Houphouët-Boigny. Le pouvoir se montre incapable de répondre aux nouvelles règles du jeu géopolitique, en particulier après la chute du mur de Berlin.

Après 1989, en effet, la Côte-d'Ivoire est confrontée à de multiples défis, que ses dirigeants ne sauront relever. Les pressions internes et externes poussent à l'ouverture du jeu politique : le retour du multipartisme a lieu en 1990 ; des dizaines de partis sont créés. Avec une dette extérieure insoutenable, le pays devient l'otage des conditionnalités des agences internationales – Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale – qui imposent un nouveau Premier ministre, Alassane Ouattara, ancien gouverneur de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Dans une logique de libéralisation, le FMI et la Banque mondiale exigent également le démantèlement de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix agricoles (la « Caistab »). L'économie ivoirienne se relèvera difficilement de ce démantèlement ; la Caistab avait le mérite de réguler les aléas des cours mondiaux, malgré les nombreux détournements de fonds dont elle faisait l'objet.

Les mouvements sociaux se multiplient et, avec la montée du chômage, de nouvelles rhétoriques apparaissent, comme celle des Ivoiriens de souche réclamant leur droit au sol. Enfin, la mort d'Houphouët-Boigny en décembre 1993 fait place à une guerre de succession. Celle-ci crispe le jeu politique, qui tourne rapidement en affrontements de prétendants⁶. Après le décès du « Vieux », Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée nationale donc successeur constitutionnel, assume la présidence. A. Ouattara démissionne de son poste de Premier ministre.

1.3 L'après-Houphouët sous le signe de l'ivoirité

Les années qui suivent sont celles de la radicalisation du débat et de la conquête du pouvoir. Le régime Bédié, avec ses intellectuels dévoyés⁷, forgent et instrumentalisent le concept d'« ivoirité », censé définir qui est Ivoirien et qui ne l'est pas. Ce référentiel très ethnocentrique dessine une Côte-d'Ivoire enracinée dans l'univers akan dont H. K. Bédié est originaire⁸. Il propose des clés de lecture simplistes sur la question des « étrangers » et des « nationaux », entre lesquels se situent les habitants du « Nord du pays ». Il entre en résonance avec des tensions sociales plus anciennes, liées à la crise de l'emploi urbain et aux conflits fonciers. En temps de crise, l'Autre devient le bouc émissaire : cet Autre, c'est l'« immigré », le « Burkinabè », l'« habitant du Nord », le « musulman », etc.

On assiste progressivement à une régionalisation puis à une ethnicisation du champ politique. Il faut dire que le recours à l'ivoirité a aussi pour objectif d'écarter A. Ouattara, challenger principal de H. K. Bédié, des élections présidentielles de 1995. L'ancien Premier ministre, leader du Rassemblement des républicains (RDR), serait en effet « de père burkinabè »... La question de sa nationalité va polariser le débat pendant de nombreuses années. En 1995, le code électoral utilise l'ivoirité pour invalider la candidature d'A. Ouattara au scrutin, boycotté

⁶ Sur la crise économique et la crise de légitimité politique dans les années 1990, cf. *Politique africaine*, n°78, Karthala, juin 2000 (dossier « Côte-d'Ivoire, la tentation ethno-nationaliste »).

⁷ La Curdiphe, la Cellule universitaire de recherche et de diffusion des idées et actions politiques du président Henri Konan Bédié.

⁸ Richard Banégas, Bruno Losch, « La Côte-d'Ivoire au bord de l'implosion », in *Politique africaine*, n°87, Karthala, octobre 2002, p. 148.

par l'opposition, qui dénonce son manque de transparence, et finalement remporté par Henri Konan Bédié.

1.4 Coup d'État

En 1998, la modification de la constitution renforce le pouvoir présidentiel. La préparation de l'élection de 2000 utilise fortement l'argument ethnique. Mais en 1999, la Côte-d'Ivoire connaît son premier coup de force. Une mutinerie de soldats se transforme en effet en coup d'État, portant le Général Robert Gueï au pouvoir. Un gouvernement de transition est formé, avec le RDR d'Alassane Ouattara et le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo. Il doit organiser le « retour à la démocratie » donc de nouvelles élections présidentielles. Celles-ci se déroulent le 22 octobre 2000. Elles sont finalement boycottées par le RDR et le PDCI, parti de l'ancien président Houphouët-Boigny. Le ministère de l'Intérieur annonce la victoire de Robert Gueï mais aussi l'instauration d'un couvre-feu et de l'État d'urgence. Le candidat Laurent Gbagbo ne l'entend pas de cette façon. Il fait descendre ses partisans dans la rue et se déclare chef de l'État. La présidence tombe aux mains des forces de sécurité favorables au FPI. L'armée se met à disposition du futur président. La Commission nationale électorale déclare Laurent Gbagbo élu président de la République au premier tour avec 59 % des suffrages.

Mais deux jours après l'annonce de ce résultat, de violents affrontements éclatent. On assiste à une montée de la violence, qui atteindra un niveau sans précédent avec un soulèvement militaire à Abidjan et Bouaké, le 19 septembre 2002 se soldant par la mort de centaines de victimes et du Général Gueï (*cf.* chronologie). Le pays est coupé en deux (*cf.* figure 1, p. 11).

Chronologie. La montée de la violence (2000-2003)

26 octobre 2000 : Affrontements entre militants du RDR et du FPI faisant plus d'une centaine de morts.

27 octobre 2000 : Un charnier contenant 57 corps est découvert à Yopougon, à Abidjan.

4 décembre 2000 : État d'urgence décrété, avec couvre-feu. Répression d'une manifestation du RDR, entraînant deux jours de troubles et une vingtaine de morts.

10 décembre 2000 : Le FPI remporte les élections législatives.

9 octobre 2001 : Ouverture d'un Forum pour la réconciliation nationale.

5 août 2002 : Formation d'un gouvernement réunissant toutes les formations politiques significatives du pays, dont le RDR.

19 septembre 2002 : Soulèvement militaire faisant plusieurs centaines de victimes à Abidjan et Bouaké. Le Général Robert Gueï est tué. Les mutins, originaires pour la plupart du Nord du pays, prennent le contrôle de Bouaké et de Korhogo.

17 octobre 2002 : Signature d'un accord de cessation des hostilités à Bouaké avec les rebelles. Le Président Laurent Gbagbo demande à la France de contrôler le cessez-le-feu.

20 octobre 2002 : Les militaires français se déploient sur une ligne traversant le pays d'est en ouest (la « zone de confiance ») dans le cadre de l'opération Licorne. Le pays est coupé en deux : le « Sud loyaliste » et le « Nord rebelle ».

24 janvier 2003 : Accords de Marcoussis (maintien du président, ouverture du gouvernement à toutes les parties belligérantes, y compris les rebelles). Premières manifestations anti-françaises organisées par les « Jeunes Patriotes », proches du président, qui refusent l'entrée des rebelles dans le gouvernement.

2. Les médias ivoiriens, acteurs et témoins des dérives des années 1990

La trajectoire des médias en Côte-d'Ivoire épouse celles de l'histoire politique et des déviances du pays.

Durant les années de parti unique, de 1960 à 1990, le temps est au journalisme d'« union nationale », c'est-à-dire au monopole étatique sur l'information. *Fraternité Matin*, né en 1964 sur les cendres d'un journal de l'époque coloniale, est le seul quotidien national jusqu'en 1987, année de création d'*Ivoir' Soir*, également gouvernemental. Durant la même période, on ne compte que deux périodiques : *Fraternité Hebdo*, journal officiel du PDCI, et *Ivoire Dimanche*, hebdomadaire culturel. La *Radiotélévision ivoirienne* (RTI) est l'organisme public de diffusion radiophonique et télévisuel, lancé en 1953.

2.1 La libéralisation

Le retour au multipartisme en 1990 s'accompagne de la libéralisation des médias⁹, qui entraîne une floraison de journaux privés. La loi n°91-1033 du 31 décembre 1991 vient consacrer la liberté de presse. Après des décennies de contrôle de l'information, la presse écrite connaît un second souffle. C'est le « Printemps de la presse », commun à de nombreux pays d'Afrique francophone. Des dizaines d'hebdomadaires et d'« irrégulomadaires » sont créés par des intellectuels, des avocats, des professeurs, etc. Une recension montre qu'en six ans, de 1990 à 1996, ce sont 187 titres qui ont été lancés sur le marché ivoirien¹⁰ ! C'est une presse d'opinion, de dénonciation, de revendication de justice sociale, clairement engagée.

Très virulents à l'égard du pouvoir, les journaux rendent compte de l'évolution de la situation politique. Mais la « nouvelle presse », dite indépendante, est en fait militante, très proche des nouveaux partis politiques. Ce sont souvent ces partis qui les financent pour diffuser leurs idées, promouvoir leurs leaders mais aussi dénigrer leurs opposants. Par exemple, *La Voie*, qui devient *Notre Voie* en 1998, est l'organe du FPI de Laurent Gbagbo. *Le Patriote* celui du RDR. Plus tard, *Le Nouveau Réveil* celui du PDCI. Dans les premières années de la libéralisation, les publications les plus engagées sont fréquemment condamnées par la justice pour des délits de presse.

Quelques expériences se dégagent cependant des clivages partisans, à l'image du *Jour*, qui s'impose comme une référence de la presse ivoirienne avant de connaître une crise financière et éditoriale, ou encore de *Soir Info*, propriété d'un homme d'affaire ivoiro-libanais.

À la fin des années 1990, on compte une vingtaine de quotidiens et une trentaine de périodiques paraissant régulièrement. L'audiovisuel est moins touché par la libéralisation. Les deux chaînes de télévision publique (*RTI* et *TV2*, plus axée sur le divertissement) restent en situation de monopole et porteuses des messages du gouvernement. La radio publique est la seule à diffuser de l'information sur l'ensemble du territoire, mais la loi n°91-1001 du 27 septembre

⁹ Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce mouvement de démocratisation. Facteurs endogènes : la crise économique, l'usure d'un pouvoir corrompu, l'augmentation des inégalités ainsi que la langue de bois des médias d'État amènent les revendications démocratiques et la faillite des médias gouvernementaux. Facteurs exogènes : le nombre croissant d'étudiants africains dans les pays occidentaux, la réception des médias internationaux – qui rendent compte de l'alternance des partis au pouvoir en Europe de l'Est et rendent illusoire la censure des gouvernements africains – contribuent au désir de changement tandis que le président François Mitterrand, dans le discours de La Baule prononcé lors du 16^e sommet franco-africain, en juin 1990, conditionne l'aide publique au développement de la France à la démocratisation des régimes africains.

¹⁰ Zio Moussa, Florence Lemoine-Minery, « L'état des médias en Côte-d'Ivoire », Gret, décembre 2001, p. 6.

1991 fixant le régime juridique de la communication audiovisuelle permet une libéralisation contrôlée des ondes radiophoniques. On assiste à la création de dizaines de radios de proximité, soumises à un cahier des charges strict qui leur interdit la publicité. *Radio Nostalgie Abidjan* est la première station commerciale privée, en 1993, mais elle n'émet que de la musique. Elle est suivie en 2000 par *JAM FM*.

2.2 La structuration du secteur

Toujours dans les années 1990, le secteur se structure, avec la création de deux instances de régulation :

- le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA), compétent pour l'audiovisuel, institué en 1991 et installé un an plus tard ;
- la Commission nationale de la presse (CNP), compétente pour la presse écrite, instituée en 1999 et installée en 2001.

Signalons également la création en novembre 1991 de l'Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI), qui, sans être véritablement un syndicat, rassemble les journalistes de toutes tendances pour défendre les intérêts de la profession. L'UNJCI est très active : élaboration et adoption en 1992 du code de déontologie ; création de l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (Olped) en 1995 ; organisation de nombreuses formations. L'UNJCI organise également la cérémonie du Prix Ebony, événement très médiatisé qui récompense tous les deux ans les meilleurs journalistes ivoiriens. En 2001, l'État donne à l'UNJCI une villa, qui devient la Maison de la presse d'Abidjan. Cette dernière abrite les associations de la profession et constitue un lieu de rencontre, de ressources, de travail, d'information pour les journalistes.

2.3 Les déviances de la presse

Comme on l'a évoqué, l'évolution des médias suit l'évolution politique de la Côte-d'Ivoire. Et n'échappe pas aux dérives des années 1990. La presse écrite constitue en effet un reflet et un acteur particulier de la crise. Les journaux créés dans les années 1990 sont des journaux de combat, voire de parti, qui suivent les divisions politiques. Leur traitement de l'actualité, leurs « unes » sensationnalistes, leurs prises de positions, sont rédigés en fonction d'une ligne éditoriale très engagée, où le parti pris est la règle. Le champ politique ivoirien se cristallisant autour de personnalités, les combats font rage dans la presse autour de discours « pro » ou « anti » leaders.

Après l'accession à la présidence d'Henri Konan Bédié, la presse quotidienne, même publique, mobilise largement la rhétorique ethno-nationaliste et exacerbe le virus de l'ivoirité, qui poursuit ses dégâts dans la société ivoirienne. La violence physique croissante tient son corollaire verbal. La presse relaie les discours radicaux des hommes politiques et des militants en lutte pour le pouvoir. L'injure, la diffamation et les accusations gratuites se multiplient dans des titres comme *Le National*, *Libération* ou encore *Le Défi*. Des scandales sont montés de toutes pièces. Les journaux les moins respectueux des règles éthiques et déontologiques sont les plus vendeurs. Les « unes » partiales et partielles sont commentées, déformées et diffusées par les « titrologues », ces foules qui s'attroupent devant les kiosques à journaux.

La presse écrite amplifie ainsi les déviances et banalise la violence verbale. Le 4 décembre 2000, anticipant les événements du 22 septembre 2002, *Le Patriote* publie une carte montrant un pays coupé en deux, avec treize départements du Nord coupés de ceux du Sud à hauteur de Bouaké. Quand le coup d'État manqué intervient, les médias deviennent des acteurs à part entière du conflit. Les incitations à la guerre, à la xénophobie, à la révolte se font plus nom-

breuses. Les supputations les plus dangereuses sur l'origine du coup de force incriminent Alassane Ouattara et Blaise Compaoré, président du Burkina Faso¹¹, stigmatisant une fois de plus les « Burkinabè » comme responsables des maux de la Côte-d'Ivoire, participant toujours un peu plus à la création de l'Autre comme ennemi.

2.4 L'intervention Projet du Gret

C'est dans ce contexte qu'est intervenu le Gret dans le secteur des médias ivoiriens. Le Programme Médias du pôle Développement institutionnel, acteurs, territoires (DAT) de cette ONG a considéré qu'un appui extérieur était susceptible de jouer un rôle crucial dans l'évolution de la situation médiatique et politique. L'intervention avait pour buts d'éviter que les médias ne soient générateurs ou amplificateurs de plus de tensions (politiques, ethniques, religieuses), et d'encourager la presse à jouer un rôle de modération.

La mission d'identification des besoins a eu lieu à Abidjan en août 2002, soit un mois avant le soulèvement militaire. Elle a permis d'écrire un projet d'appui articulé autour de la dynamique de responsabilisation des médias. Le Gret a obtenu son financement le 28 octobre 2003 auprès de la Commission européenne, c'est-à-dire un an après avoir répondu à l'appel d'offres de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) de 2002 (soutien au processus de démocratisation et au renforcement de la bonne gestion publique et de l'État de droit).

II. LE PAMI, UN APPUI SECTORIEL POUR LA RESPONSABILISATION DES MEDIAS

Le Programme d'appui aux médias ivoiriens (PAMI) a été mené durant 36 mois par le Gret en Côte-d'Ivoire, du 2 février 2004 au 27 janvier 2007. Doté d'un budget de 1 232 558 euros, financé à 80 % par l'Union européenne (ligne B7-701, « Droits de l'Homme ») et 20 % par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France à Abidjan (ligne « Sortie de crise »), ce projet sectoriel avait pour objectif premier de *responsabiliser* les médias ivoiriens alors que le climat politique se dégradait.

1. Un projet transversal

Cet objectif de responsabilisation s'est décliné autour de trois composantes complémentaires :

- le renforcement de la régulation et de l'autorégulation des médias, avec un appui particulier apporté à l'organe d'autorégulation en Côte-d'Ivoire, l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (Olped) ;
- la consolidation économique des entreprises de presse les plus respectueuses des règles déontologiques et la volonté de renégocier le statut des journalistes ;
- la formation des professionnels des médias pour améliorer la qualité du traitement de l'information et imprimer une certaine éthique aux acteurs ivoiriens.

¹¹ Dès le 24 septembre 2002, le président burkinabè est considéré comme « le seul et unique déstabilisateur de la Côte-d'Ivoire » par le quotidien pro-FPI *Notre Voie*.

Le PAMI, projet transversal, a été conduit par un chef de projet, assisté d'un adjoint, depuis les bureaux du Gret à Abidjan, en lien avec l'Olped et l'Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI). Ces deux institutions, directement issues de la profession, faisant partie du comité de pilotage du PAMI.

Le choix de l'Olped à la fois comme partenaire principal et bénéficiaire principal de l'appui représentait un signal fort à l'ensemble du secteur : il s'agissait de promouvoir autant la liberté de presse que la responsabilité individuelle et collective des acteurs des médias. L'Observatoire constituait également une structure avec une crédibilité internationale tandis que le Gret avait déjà travaillé au renforcement de cette instance depuis sa création en 1995¹². Les liens entre les deux institutions préexistaient donc au PAMI¹³.

L'Olped, pionnier de l'autorégulation des médias en Afrique francophone

L'Observatoire de la liberté de presse, de l'éthique et de la déontologie (Olped), créé en 1995 en Côte d'Ivoire, constitue la première expérience d'autorégulation en Afrique francophone. Lancée par quelques cadres de la profession au sein de l'Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI), lors d'un séminaire sur « la responsabilité du journaliste en période électorale », la structure a rapidement montré sa pertinence et suscité l'intérêt des journalistes du continent ainsi que des bailleurs de fonds.

Dès son origine, elle a pour vocation de protéger le droit du public à une information libre et honnête, faire observer le code de déontologie des journalistes (reconnu par consensus par la profession) et défendre la liberté de la presse, veiller au respect de l'éthique sociale, servir d'organe de médiation entre le public et les médias.

Le travail de monitoring de la presse écrite était effectué grâce à une grille de lecture répertoriant l'ensemble des manquements possibles à l'éthique et à la déontologie (de l'injure à l'incitation à la révolte et à la violence, en passant par le non-respect de l'esprit de confraternité). De 1995 à 1999, les relevés de ces fautes professionnelles étaient publiés régulièrement dans les journaux, sous forme de procès-verbaux dans lesquels étaient indiqués la faute, le nom de l'auteur et le média concerné. Les journalistes se sentaient surveillés par une « police interne » à la profession.

L'Olped a arrêté la publication des procès-verbaux en décembre 1999, quand la situation politique a dégénéré, estimant que cette publication devenait dangereuse pour les journalistes. Mais l'Observatoire a continué son travail de monitoring.

¹² Le Gret représente un partenaire quasi historique de l'Olped, et plus généralement des instances d'autorégulation de la communication en Afrique francophone depuis une décennie. L'ONG française a contribué à la création et au renforcement de l'observatoire ivoirien. Puis, elle a progressivement acquis une expérience certaine dans le domaine de la régulation institutionnelle et de l'autorégulation. En 1998, elle participe à la création, à Libreville (Gabon), du Réseau des instances africaines de régulation de la communication : le RIARC. L'enjeu est alors la structuration et l'organisation d'une profession et d'institutions en mutation. L'appui se situe au niveau de la méthodologie, de l'animation générale, de la communication, de la documentation, ou encore de l'appui-conseil auprès des bailleurs. Malgré des hauts et des bas, le RIARC a fêté son dixième anniversaire à Abidjan, en août 2008.

Cf. Serge Allou, « Renforcer des instances de régulation par le travail en réseau. Les actions du Gret en appui aux instances africaines de régulation des médias », *Coopérer aujourd'hui* n°7, Éditions du Gret, Les documents de la Direction scientifique, juillet 1999, pp. 12-14.

¹³ On peut également rappeler l'expérience du réseau ParMA, Partenaires des médias africains. Cf. Zio Moussa, Florence Lemoine-Minery, « L'état des médias en Côte-d'Ivoire », *op. cit.*

L'expérience de l'Olped a été érigée en modèle à la fin des années 1990 et, sous la pression des ONG internationales, des bailleurs ou de par la volonté des acteurs des médias africains, elle a suscité et/ou épaulé une quinzaine d'instances d'autorégulation en Afrique francophone, comme l'ODEM du Bénin, qui reste très active. Ces structures ont créé un réseau : le Réseau des instances d'autorégulation africaines des médias (RIAAM).

Aujourd'hui ces observatoires, dans leur ensemble, sont confrontés à des problèmes de taille. Ils manquent de moyens pour assurer leurs missions de base, et ont du mal à sortir d'une démarche projet qui les rend dépendants des bailleurs. Certains souffrent d'une faible visibilité. D'autres doivent faire face à des contestations au sein même de la profession. De plus, l'histoire récente a montré leur rôle très limité en temps de crise pour infléchir le traitement de l'information. Enfin, le couple autorégulation/régulation institutionnelle reste à revoir dans quasiment toutes les expériences, n'agissant pas de façon interactive : si la première dénonce les manquements aux règles, elle reste un tribunal moral, et seule la seconde dispose du pouvoir de sanction.

Pour plus d'informations :

Duplat Dominique, « Liberté de la presse, responsabilité des médias, l'Afrique sur la voie de l'autorégulation », Éditions du Gret, Collection Études et travaux, septembre 2002.

Les Cahiers de l'Olped, *L'autorégulation face au défi de la liberté de la presse*, Olped/Gret, 2004.

1.1 Renforcement des mécanismes d'autorégulation et de régulation

Dans le *projet initial*, que ce soit au niveau des actions à effectuer ou du budget, l'accent était mis sur la composante n°1 : le renforcement de l'autorégulation et, dans une moindre mesure, de la régulation institutionnelle.

La volonté d'aider l'Olped à assurer sa mission de base passait par un soutien financier et matériel (équipement, rémunération des pigistes s'occupant du monitoring de la presse) et par une campagne de sensibilisation destinée à accroître sa reconnaissance auprès du public, de la société civile et des décideurs. Les cadres de l'Olped souhaitaient enfin mettre en œuvre un programme spécifique d'observation des médias durant les élections présidentielles de 2005, sur le modèle de ce qui venait de se pratiquer au Bénin avec l'Observatoire de l'éthique et de la déontologie dans les médias (ODEM).

La régulation se trouvait moins appuyée. Le projet entendait aider l'instance de régulation de l'audiovisuel, le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA), à contrôler efficacement les ondes radiophoniques en cofinçant son passage au numérique (pour le monitoring et l'archivage des données). Les cadres du CNCA et de la Commission nationale de la presse (CNP), organe de régulation des journaux, devaient enfin faire des voyages d'étude à l'étranger, pour visiter des régulateurs efficaces et « s'enrichir d'autres expériences ».

1.2 Économie des médias

La deuxième composante était consacrée à l'appui économique, avec pour ambitions de renforcer les entreprises respectueuses des règles régissant la profession et d'engager un cercle vertueux de développement des entreprises ayant un impact sur la qualité éditoriale. Les actions envisagées allaient toutes dans ce sens :

- attribution d'une aide financière aux journaux respectant le mieux les règles de déontologie, selon les statistiques de l'Olped ;
- accompagnement des éditeurs dans la définition de leur stratégie de développement ;

- lobby auprès du gouvernement ivoirien pour la mise en place effective du fonds (étatique) d'appui à la presse écrite et pour l'application de la convention de Florence (exonérations fiscales sur les intrants) ;
- financement d'une étude de faisabilité d'une centrale d'achat des matières premières pour faire baisser le coût de l'impression.

Le volet prévoyait de plus la renégociation de la convention collective, afin d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des journalistes – donc de poursuivre la démarche vers le cercle vertueux de professionnalisation du secteur.

1.3 Formation

La troisième et dernière composante du PAMI portait sur la formation des professionnels des médias. Constatant le côté trop théorique des écoles de journalisme ivoiriennes, la faible attractivité du métier de journaliste et les lacunes rédactionnelles des professionnels en activité, le PAMI souhaitait d'une part mettre en place un dispositif de formation « souple et pérenne », élaboré par l'Ecole supérieure de journalisme (ESJ) de Lille après une mission d'exploration en Côte-d'Ivoire, et, d'autre part, proposer trois formations longues *in situ* – c'est-à-dire sur le lieu de travail – par des formateurs européens, pour répondre à des problèmes concrets des rédactions. L'appui à la formation initiale restait modéré : seul l'Institut des sciences et techniques de la communication (ISTC) recevait un appui sous la forme d'interventions dans le cursus pédagogique.

2. De la difficile mise en œuvre du PAMI en temps de crise

Nous venons de présenter succinctement le projet *initial* PAMI. Mais sur le plan opérationnel, son déroulement est loin d'avoir été tel qu'initialement prévu... Les composantes 2 et 3 ont dû être redéfinies dès 2004, autant dans les actions à effectuer que dans les modalités d'intervention. Les causes sont multiples, mais renvoient, par ordre d'importance : 1) à la mise en œuvre de l'appui dans un contexte politique qui se détériorait toujours plus ; 2) à un problème d'identification des besoins et des acteurs en présence dans le pré-projet ; 3) à des problèmes internes au Gret.

Le PAMI était considéré lors de son écriture, en août 2002, puis de son financement, en 2003, comme un projet de « sortie de crise »... Or, le coup d'État a eu lieu en septembre 2002, ce qui a entraîné une radicalisation du discours des médias, presse écrite en tête. Le nombre de fautes et dérives relevées par l'Olped a explosé. Les journaux, ultra-politisés dans leurs structures, dans leurs opinions, étaient partie prenante du conflit. La diffusion de la presse n'était plus assurée à l'intérieur du pays. Les médias publics (audiovisuels en particulier) se comportaient en organes de propagande gouvernementale.

2.1 L'aggravation de la crise et ses conséquences sur la liberté de presse

La crise a dégénéré en 2004, année du début effectif du projet, dans une violence politique et sociale croissante envers les médias et la France, engagée dans un rôle tantôt d'intervention tantôt de médiation mal aisé – la crise ivoirienne est alors devenue franco-ivoirienne. Le PAMI a été conduit dès le départ dans un climat tendu, instable, qui a provoqué un ralentissement opérationnel certain. L'implication des bénéficiaires dans le PAMI dépendait aussi de leur implication dans le conflit.

Les événements tragiques de novembre 2004 (*cf.* encadré suivant) ont directement touché le secteur des médias : sièges de journaux proches de l'opposition ou indépendants saccagés et

incendiés (*Le Patriote*, *24 Heures*, *Le Nouveau Réveil*) ; exemplaires incendiés ; rotatives cassées ; journaux considérés comme pro-rebelles interdits de fait de diffuser en zone loyaliste, la messagerie EdiPresse invoquant des menaces ; antenne de la radiotélévision réquisitionnée par les jeunes Patriotes pour diffuser des messages anti-Français et/ou incitant à la révolte ; chefs de la *Radiotélévision ivoirienne* mis à l'écart ; interdiction d'émettre pour les radios internationales (*RFI*, *BBC*, *Africa n°1*) ou installations techniques sabotées ; insécurité globale pour les journalistes ; etc.

Suite aux violences contre les Français, des milliers de ressortissants français sont rentrés au pays¹⁴, mais le chef de projet PAMI est resté, ce qui a été très apprécié des professionnels des médias concernés par l'appui.

Chronologie. La crise ivoirienne durant le PAMI

25 mars 2004 : Répression sanglante d'une manifestation interdite de l'opposition à Abidjan.

4 avril 2004 : Début de l'Opération des Nations-Unies en Côte-d'Ivoire (ONUCI).

16 avril 2004 : Disparition du journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer.

15-28 octobre 2004 : Échec du processus de désarmement et instauration d'un couvre-feu dans le Nord du pays par les Forces nouvelles.

4 novembre 2004 : Des avions des forces armées bombardent des positions rebelles à Bouaké et Korhogo, constituant selon l'ONU une violation majeure du cessez-le-feu.

6 novembre 2004 : Neuf soldats français sont tués dans une base militaire de l'opération Licorne, à Bouaké, lors d'une attaque aérienne des forces armées ivoiriennes. L'Élysée ordonne la destruction des « moyens aériens militaires ivoiriens ». Cette riposte est suivie de violences anti-françaises (Centre culturel, établissements scolaires et entreprises pillés) et d'une « chasse aux Blancs », réprimées par l'armée française devant l'Hôtel Ivoire (des dizaines d'Ivoiriens tués). Ces événements entraînent le départ d'environ 15 000 Français. Paris renforce son dispositif militaire (portant ses forces à 5 000 hommes).

6 avril 2005 : La médiation de Thabo Mbeki, mandaté par l'Union africaine (UA), aboutit aux accords de Pretoria entre les principaux acteurs de la crise ivoirienne (fin des hostilités, mesures sur le désarmement, rebelles au gouvernement et au sein de la commission électorale, présidentielle envisagée le 30 octobre).

30 août 2005 : Les Forces nouvelles refusent de cautionner l'élection présidentielle du 30 octobre 2005, estimant que « les conditions d'une élection libre, démocratique et transparente ne sont pas réunies ».

21 octobre 2005 : L'élection ne pouvant se tenir, l'ONU adopte une résolution maintenant L. Gbagbo au pouvoir pour douze mois à la tête de l'État, et demande la nomination d'un Premier ministre doté de larges pouvoirs. Le 4 décembre, Charles Konan Banny est désigné Premier Ministre.

¹⁴ Ce qui s'est révélé catastrophique pour l'économie : les petites et moyennes entreprises tenues par des Français représentaient alors une part substantielle de l'économie ivoirienne et 40 % des recettes fiscales. Cf. Yacouba Konaté, « Côte-d'Ivoire : le canari d'eau de Jacques Chirac », in *Politique africaine*, n°97, Karthala, mars 2005, p. 127.

15 janvier 2006 : Nouvelles manifestations des partisans de L. Gbagbo contre la France et l'ONU.

23 août 2006 : Le chef de l'ONUCI annonce que l'élection ne pourra avoir lieu le 31 octobre 2006 en raison des retards dans la préparation.

Septembre 2006 : Des déchets toxiques, convoyés à Abidjan par un navire étranger et déversés dans des décharges publiques, intoxiquent 1 500 personnes et font trois morts.

1^{er} novembre 2006 : Une résolution de l'ONU prolonge d'un an le mandat de L. Gbagbo et donne les pouvoirs nécessaires au Premier ministre pour organiser la tenue d'élections avant le 31 octobre 2007.

4 mars 2007 : Accords de Ouagadougou entre L. Gbagbo et G. Soro, chef de la rébellion, dans la capitale burkinabè (formation d'un nouveau gouvernement avec partage des pouvoirs, démantèlement de la zone de confiance, départ à terme des Casques bleus de l'ONU et des militaires français). Un mois plus tard, le 4 avril, G. Soro devient Premier ministre.

Octobre 2007, juin 2008, novembre 2008 : Reports successifs des élections présidentielles.

2.2 Les conséquences de la crise sur la mise en œuvre du PAMI

La prolongation de la crise a lourdement pesé sur les possibilités de réalisation de nombreuses activités prévues – exemple des voyages d'étude en France des cadres du CNCA qui n'ont pas eu lieu. Après un apaisement relatif, de nouvelles manifestations des partisans de Laurent Gbagbo contre la France et des agences humanitaires proches de l'ONU se sont déroulées en janvier 2006, à Abidjan, suite à la décision d'un groupe de travail représentant la communauté internationale de s'opposer à la prolongation du mandat de l'Assemblée nationale, arrivé à échéance en décembre 2005. Et, comme en 2004, les médias ont été la cible des protestataires : nouvelles rédactions saccagées, atteintes à l'intégrité physique des reporters, émetteurs de la RTI détruits, etc. Les jeunes Patriotes et d'autres groupes acquis à la cause de L. Gbagbo ont une nouvelle fois pris d'assaut la RTI, à Abidjan, obligeant les médias publics à diffuser des messages demandant « à tous les jeunes de descendre dans les rues pour exiger le départ des forces impartiales et libérer totalement le pays »¹⁵. À Daloa, au centre du pays, la station communautaire *Radio Tchrato-Daloa* a été prise d'assaut et saccagée par des jeunes Patriotes locaux.

Dans ce climat, le PAMI a alors été suspendu deux mois, de début février à début avril 2006. Cette décision du siège a provoqué une certaine confusion chez les partenaires locaux, le Gret étant resté en novembre 2004.

De façon générale, durant toute la durée du PAMI, les atteintes à la liberté de presse se sont multipliées : menaces ou agressions contre les journalistes, journaux déchirés, actions des miliciens, etc. Et comment oublier l'assassinat du reporter français Jean Hélène quelques mois avant le début du projet, en octobre 2003, et la disparition du journaliste indépendant franco-canadien Guy-André Kieffer en 2004 ? De plus, l'implication de l'exécutif dans le conflit a eu des répercussions sur les partenaires mêmes du projet, par exemple sur les médias publics, concernés par les volets « Formation » et « Appui économique » du PAMI. On a assisté en novembre 2006 à leur reprise en main par le clan présidentiel, lors de l'affaire des déchets toxiques déversés dans Abidjan. Le 28 novembre 2006, suite à la lecture d'un communiqué du Premier ministre Charles Konan Banny jugé « séditieux » par le président de la République, le

¹⁵ Reporters sans frontières, « Côte-d'Ivoire. Rapport annuel 2007 ».

directeur général de la RTI est révoqué par décret présidentiel et remplacé par le journaliste qui présentait les journaux télévisés lorsque les jeunes Patriotes en avaient pris le contrôle par la force, en janvier. Le même jour, le conseil d'administration de la chaîne était dissous. Deux jours plus tôt, le 26 novembre 2006, le président Laurent Gbagbo avait déjà décrété la révocation du directeur général de *Fraternité Matin* ainsi que la dissolution de son conseil d'administration...

Pour le chef de projet du PAMI, les changements à la tête des médias publics ont signifié changements d'interlocuteurs et adaptation nécessaire à des dirigeants très politisés, tandis que de nombreux acteurs ivoiriens des médias (publics, privés mais aussi institutionnels) devaient s'occuper de problèmes internes majeurs avant de se concentrer sur les projets d'appui extérieurs...

2.3 Le refus de l'ESJ

La tension du climat a également compliqué les relations avec les partenaires européens inscrits dans le projet initial, en premier lieu desquels on trouve l'ESJ, qui devait être l'opérateur de la composante « Formation ». La mission exploratoire d'identification des besoins de deux experts de l'ESJ s'est déroulée début octobre 2004 et le rapport a été rendu en décembre 2004, soit au plus fort de la crise anti-Français. Elle devait conduire à la rédaction puis à l'exécution d'un plan de formation. Mais l'école de journalisme de Lille a notifié un refus d'intervenir :

« Considérant que toute action en ce sens serait à l'heure actuelle au mieux inopportune et au pire contre-productive, l'ESJ préconise le report des actions de formation en 2005. Une nouvelle mission d'évaluation fin 2005 serait dans ce cas indispensable »¹⁶.

Un des experts de l'ESJ met en garde :

« Attention, ce n'est pas que l'on ne voulait pas intervenir, c'est que ce n'était pas le moment ! Il y avait plusieurs raisons à cela : un fort ressentiment anti-Français qui revenait dans tous nos entretiens ; une structuration clanique de la presse et des médias en général ; il y avait tous les abus possibles et aucun organe de régulation efficace ; la profession était complètement déstructurée et il aurait fallu d'abord lancer le volet « structuration » du PAMI et ensuite le volet Formation. Évidemment, prises une à une, ces raisons ne sont pas suffisantes pour expliquer un report d'intervention, mais la coalition de toutes ces raisons était suffisante pour reporter l'intervention »¹⁷.

Restent que le rapport ne préconise aucune véritable orientation pédagogique, aucune stratégie, et que l'organisation des sessions de formation a dû être reportée à une date indéterminée : quand la situation pouvait être considérée comme apaisée. Bien sûr, le rapport a fait l'objet d'une levée de bouclier de la part de l'ensemble des acteurs des médias ivoiriens, qui n'ont pas compris sa thèse.

C'est donc le chef de projet PAMI, aidé d'un comité de préparation créé pour l'occasion¹⁸ et d'un expert français venu en Côte-d'Ivoire¹⁹, qui a monté un programme de formation, ce qui

¹⁶ ESJ, « Rapport de mission. Étude exploratoire et préconisations sur l'appui à la formation des journalistes de Côte-d'Ivoire », décembre 2004, p. 16.

¹⁷ Cf. entretien avec Michel Leroy, Paris, 16 avril 2008.

¹⁸ Comité dénommé FORMEDIA.

¹⁹ Daniel Fra.

n'était pas dans ses missions premières. Ce programme a débuté en 2006 seulement et a été mené à la hâte, en six mois, avant la fin du PAMI. Dans de telles conditions, on ne pouvait espérer une professionnalisation approfondie.

2.4 Un nécessaire changement de stratégie

La composante « Formation » du PAMI est donc celle qui a le plus souffert de la dégradation du contexte politique et social. Mais la composante « Appui économique » a également subi des modifications. En cause, cette fois, l'appréciation des besoins et des acteurs en présence.

Il est apparu rapidement que certaines orientations initiales de la composante économique étaient inadaptées à la situation du secteur. Les activités prévues comme la concertation avec les pouvoirs publics, la formalisation des stratégies de développement mais surtout la renégociation de la convention collective et le lobby pour l'application de la convention de Florence nécessitaient la présence d'acteurs collectifs, alors inexistantes, représentatifs de l'ensemble des professionnels des médias et/ou des entreprises de presse. Il fallait créer un « moyen » pour servir plusieurs objectifs du projet.

Un changement de stratégie a donc été opéré, en lien avec le Comité de pilotage, pour créer des acteurs de l'interprofession : le PAMI a ainsi soutenu la création du Groupement des éditeurs de la presse de Côte-d'Ivoire (GEPCI) et la réactivation du Syndicat national des agents de la presse privée de Côte-d'Ivoire (SYNAPPCI) – renouvellement des instances suite au décès de son premier secrétaire. Selon le chef de projet du PAMI :

« Il existait certains problèmes avec le projet de départ. J'ai dû véritablement l'adapter, avec un avenant de changement de stratégie global début 2005, accepté par le bailleur européen. Il fallait structurer d'abord, puis responsabiliser, ce qui n'était pas vraiment prévu. L'avenant visait à impliquer plus d'institutions que le seul Olped ; à repousser la composante « Formation » et à redéfinir le rythme et les modalités d'intervention, avec la création d'un Comité pédagogique ; à redéfinir les orientations économiques pour créer des acteurs représentatifs de l'interprofession pour avancer sur les dossiers, surtout celui de la convention collective ; et à redéfinir les termes de référence de l'étude de faisabilité d'une centrale d'achat, qui devenait une étude de faisabilité d'une centrale de commercialisation ! Enfin, avec le comité de pilotage, nous désirions, avant même d'entrer dans le concret des formations, organiser des actions de sensibilisation sur le métier de journaliste, sur les fondamentaux du métier »²⁰.

Des confrontations ont en effet été organisées en juin/juillet 2005 entre journalistes et lecteurs à la Maison de la presse, avec la volonté de « réhabiliter le métier de journaliste »²¹.

2.5 Les problèmes internes du Gret

Enfin, dans une moindre mesure, on peut évoquer les problèmes internes au Gret, qui ont eu certaines conséquences sur la conduite des activités. Des difficultés de communication et de suivi sont apparues entre le siège parisien de l'ONG et le chef de projet à Abidjan. D'un côté, le programme Médias du pôle DAT connaissait une période d'instabilité en 2004 (restructura-

²⁰ Cf. entretien avec Franck Berthod, Abidjan, 25 juillet 2008.

²¹ Ces réunions ont donné lieu à l'ouvrage : Alfred Dan Moussa et Franck Berthod, *Le Printemps des lecteurs ivoiriens. Petit traité printanier de la réhabilitation du journalisme ivoirien, d'avril 2005 à avril 2007*, Gret, Collection PAMI, n°1, 2007.

tion). Cela a eu pour conséquences d'incessants changements d'interlocuteurs pour le chef de projet – mais aussi pour les bailleurs – et un suivi de base arrière insuffisant, alors que le contexte l'exigeait : l'évaluation du PAMI à mi-parcours n'a pas eu lieu ; peu de missions de suivi en Côte-d'Ivoire ont été réalisées. De l'autre côté, le chef de projet est stigmatisé pour un certain manque de visibilité : très autonome, il faisait peu remonter l'information au siège. L'Union européenne (UE) lui a également reproché un certain manque de visibilité du bailleur, ce qui a bloqué quelques actions pour un temps et compliqué les relations Gret-UE.

Pistes de réflexion

- *L'identification des besoins a été réalisée avant le coup d'État et deux ans avant le démarrage effectif du projet. Un projet comme le PAMI aurait mérité une nouvelle mission du siège, en 2003 ou en 2004, afin de réévaluer les besoins et les priorités donc de recadrer les objectifs et les appuis envisagés. La « mise à jour » de la logique d'intervention grâce à une mission du siège au démarrage d'un projet devrait être une pratique à instaurer.*
- *Les mécanismes de prévention des risques politiques ont été peu approfondis dans le cadre logique d'intervention : ce projet « sortie de crise » a été conduit en pleine crise ! Des réajustements s'avéraient nécessaires mais on a pu constater un manque de souplesse dans la répartition des lignes budgétaires tout au long du projet.*
- *Dans un projet d'appui aux médias en situation de conflit ou de post-conflit, mettre d'abord l'accent sur la (re)structuration du secteur s'avère primordial pour renouer le dialogue interprofessionnel et avancer ensuite sur les différents dossiers.*
- *À la fin du PAMI, le Gret devait améliorer son suivi de base arrière et ses dispositifs d'évaluation (ce qui a été fait lors du PAPI).*

3. Les actions effectuées

Malgré les aléas, de nombreuses actions ont été effectuées de 2004 à 2007 en direction du secteur des médias ivoiriens. Nous reprenons ici les principales activités menées, sans les détailler – ce que nous ferons lors de l'analyse d'impact à proprement parler (parties II et III).

3.1 Réactivation et dynamisme de l'Olped

Plus de la moitié des actions effectuées par le PAMI ont été dirigées vers le premier volet, et en particulier vers l'Olped. Si la stratégie médias du Gret est « habituellement » sectorielle, la PAMI s'est avéré plutôt tourné vers un acteur principal...

Pour le chef de projet, il s'agissait d'abord de réactiver l'Observatoire, « endormi » depuis les années de crise. Un renforcement de capacité humain et matériel, prévu, s'avérait nécessaire pour rendre fonctionnel le principal partenaire du projet, pour assurer sa mission première d'autorégulation des médias.

L'organisation du premier congrès ordinaire de l'Olped en juin 2004 a débouché sur une réorganisation interne, avec notamment une nouvelle structure (nouveaux statuts, règlement intérieur, bureau exécutif et conseil d'administration) et une grille d'indexation des fautes professionnelles plus fournie – un deuxième congrès ordinaire, organisé en novembre 2006, a encore renouvelé la direction. Les ressources humaines étaient consolidées : l'Olped s'est doté d'un secrétaire permanent et d'un comptable ; le pool statistique s'est étoffé (on est passé de deux assistants monitoring en 2004 à cinq en 2008) et les assistants étaient rémunérés, et non plus bénévoles comme auparavant. L'Olped a ainsi mis à jour ses statistiques et ses communiqués. Au niveau matériel, l'organe d'autorégulation a acquis son propre siège – il était hébergé

avant 2004 par la Maison de la presse et l'Agence ivoirienne de presse (AIP) –, du matériel informatique, de l'équipement audiovisuel pour le monitoring, des ressources documentaires pour la bibliothèque. Un site Internet a été créé, sous forme de portail, pour informer et diffuser les communiqués.

3.2 Forte médiatisation, problèmes dans l'édition

La campagne de sensibilisation est passée par l'organisation de journées et de séminaires spécialisés – exemples de la Journée mondiale de la liberté de presse les trois années, ou encore de la Semaine de l'éthique et de la déontologie en septembre 2005, dans le cadre des « Dix ans de l'Olped » – et par de la médiatisation sous différentes formes : 24 émissions télévisées de l'Olped sur la RTI, émissions hebdomadaires sur la radio *ONUFI-FM*, conception d'un magazine écrit qui devait être bimensuel, publication d'un livre sur le dessin de presse, etc.

L'activité d'édition n'a pas été véritablement menée à bien. Les cahiers trimestriels sur la presse, prévus dans le projet initial, n'ont pas été publiés. Le magazine bimensuel conçu pour mieux faire connaître la mission et les actions de l'Olped n'a connu qu'un seul numéro. Le « Guide des bonnes pratiques », sorte d'inventaire des règles et bonnes manières de la profession, n'avait pas vu le jour lors de la mission de terrain en 2008, tout comme le « Livre blanc de l'Olped », pourtant partiellement écrit et financé (à hauteur de 13 millions de francs CFA, soit 19 800 euros)...

Une mission de l'ODEM du Bénin a été reçue à Abidjan par l'Olped, ce qui a été jugé utile pour la création d'une Commission d'observation des médias en période électorale (COMEL) et pour l'organisation d'une campagne de l'Olped pour l'Observatoire des élections, en 2007. Mais les reports successifs du scrutin présidentiel n'ont pas permis leur effectivité.

3.3 Le soutien à la régulation

Concernant la régulation, l'appui au CNCA a consisté à finaliser son site Internet et à démarrer le passage au numérique pour le monitoring et la base de donnée. Mais les projets qui prévoyaient le cofinancement, avec l'État, de nouveaux équipements, n'ont pu avoir lieu. La mission d'étude des cadres du CNCA à un autre organe de régulation non plus. La CNP, organe de régulation de la presse, a organisé des ateliers d'information sur la nouvelle loi sur les médias de décembre 2004. Son président a effectué un voyage d'étude en Belgique.

3.4 Des appuis économiques protéiformes

Le volet « Appui économique » a été conduit selon quelques grands axes. Un premier axe concernait l'assistance technique aux entreprises médiatiques pour la définition de leur stratégie de développement (appui-conseil, séminaire sur la culture d'entreprise composé de cinq ateliers). Un deuxième axe portait sur la renégociation de la convention collective des journalistes. Après avoir soutenu la création du GEPCI et la réactivation du SYNAPPCI, le PAMI a réalisé, avec succès, un plan d'action pour cette renégociation, avec du lobbying, des ateliers de sensibilisation aux techniques de négociation, la mise en place d'un comité paritaire de renégociation de la convention collective, afin d'accompagner les acteurs concernés vers un nouveau texte de référence.

Le volet consacré à l'économie des médias a également financé le « Prix de l'Olped ». Cette récompense, créée sous le projet PAMI, était attribuée aux journaux respectant le mieux les

règles sociales et déontologiques de la profession²². Afin de toucher leur prix, les lauréats devaient fournir un plan de développement. Les aides étaient ensuite apportées en appui matériel et/ou en ressources humaines (formation). L'enveloppe globale du Prix, conséquente – 87 millions de francs CFA (132 620 euros²³) –, devait permettre l'organisation de trois éditions, avec trois lauréats par an recevant 15 millions de francs CFA pour le premier (environ 22 900 euros), 9 millions pour le deuxième (13 720 euros) et 5 pour le troisième (7 620 euros).

En 2005, le Prix a récompensé dans l'ordre le groupe public Fraternité Matin (publiant le quotidien éponyme), le groupe Olympe (publiant *L'Inter* et *Soir Info*) et le quotidien *24 Heures*. En 2006, le groupe Fraternité Matin et le quotidien privé *L'Intelligent d'Abidjan* ont été primés. Il n'y avait alors que deux lauréats au lieu des trois prévus, faute de concurrents remplissant l'ensemble des critères exigés. La motivation créée autour de ce prix s'est révélée insuffisante, et la troisième édition ne s'est pas tenue. D'autres prix ont cependant été décernés par l'Olped, sous financement PAMI : celui de la meilleure photographie de presse et du meilleur dessin de presse.

3.5 Un fort lobbying

Concernant l'appui économique global, de véritables actions de lobbying auprès des institutions étatiques ont été menées avec l'UNJCI pour l'adoption d'un nouveau cadre juridique de la presse (nouvelles lois sur les médias adoptées en décembre 2004), pour la mise en place d'un Fonds de développement de développement de la presse et pour l'application de la convention de Florence. L'UNJCI a bénéficié d'un appui pour équiper des salles de réunion de la Maison de la presse. Une autre action de lobbying a permis aux radios de proximité de faire partiellement de la publicité commerciale pour accroître leurs ressources financières – publicité autorisée à hauteur maximum de 20 % du chiffre d'affaires.

Devant la très difficile mutualisation des achats de matériel, fournitures et matières premières nécessaires au fonctionnement et à l'impression des journaux, l'étude de faisabilité d'une centrale d'achats est devenue une étude sur la commercialisation des journaux, en vue de réduire le coût de distribution, très élevé en Côte-d'Ivoire – la messagerie EdiPresse prenant 33 % du prix d'un quotidien pour assurer sa distribution. Cette étude a été réalisée.

3.6 La composante « Formation » remodelée

Enfin, le volet « Formation » a véritablement débuté en 2005, avec la conception et la réalisation du programme de « Réhabilitation du métier de journaliste », en partenariat avec l'UNJCI et l'Olped. Ces journées de rencontres et de débats entre les professionnels des médias et le public ont apporté un regard critique sur le travail des journalistes et sur les attentes du public.

Après la mise en place du comité FORMEDIA pour la préparation des cycles de formation en 2005, un état des lieux des formations au journalisme réalisées de 1990 à 2005 en Côte-d'Ivoire a été rédigé par un expert, en 2006, afin de ne pas faire de doublon ou de répéter les erreurs passées²⁴. Un consultant français est venu identifier les besoins du secteur en février

²² Les critères d'éligibilité du Prix Olped : existence légale, respect de l'éthique et de la déontologie selon les indexations de l'Olped (les moins épinglés pour leurs fautes étaient récompensés), application de la convention collective, paiement des cotisations sociales, rédaction en chef confié à un journaliste professionnel, publication des communiqués de l'Olped, fourniture de cinq exemplaires par numéro à l'Olped.

²³ En 2009, un euro équivaut à 656 francs CFA.

²⁴ Le rapport a été publié : Zio Moussa, *Étude sur la formation des journalistes ivoiriens de 1990 à 2005*, Gret, Collection PAMI, n°2, 2007.

2006 et proposer un plan d'action en dix-sept modules. FORMEDIA a ensuite décidé d'un dispositif de formation en trois cycles pour le PAMI. Un Comité pédagogique chargé de la sélection, du suivi et de l'évaluation du dispositif de formation a, pour finir, été institué²⁵.

Le premier cycle de formations, en salle, a touché 85 stagiaires – ce qui peut paraître beaucoup vu le temps imparti. Neuf modules ont été exécutés, essentiellement en direction des professionnels de la presse écrite et de la radio :

- Perfectionnement informatique ;
- Recherche documentaire sur Internet ;
- Montage numérique audio ;
- Techniques rédactionnelles presse écrite ;
- Techniques rédactionnelles radio ;
- Photo reportage et prise de vue numérique ;
- Traitement, maniement et utilisation des images numériques ;
- Traitement des informations provinciales presse écrite ;
- Traitement radio de l'information de proximité.

Le deuxième cycle était consacré à des formations *in situ*. Trois formateurs européens ont passé chacun un mois :

- à la RTI pour perfectionner les techniques de reportage (préparation, prise de vue, montage) ;
- à la *Radio Agnéby* à Agboville pour concevoir et réaliser un journal d'information locale et un magazine ;
- à l'*Agence ivoirienne de presse* (AIP) pour mettre en place un service photo et une base de données numérique.

Le dernier cycle de formation était destiné aux patrons de presse : deux jours pour apprendre le « management des médias », autour de neuf modules.

Les formations ont été assurées par sept formateurs ivoiriens et cinq européens. Certains modules du premier cycle ont impliqué un formateur européen et un africain, pour de la formation de formateurs. À la suite de cette expérience, la création d'un réseau de formateurs ivoiriens spécialisés dans les médias a été envisagée. Ce projet soutenu matériellement par le PAMI a été concrétisé avec le lancement de l'association « Académie Wondo ».

L'Institut supérieur des techniques de la communication (ISTC) a reçu quelques appuis. Deux formateurs de cette école de journalisme ont participé au dispositif de formation PAMI. Cinq étudiants des filières Journalisme et Communication audiovisuelle ont participé aux deux premiers cycles. Des salles de cours mises à disposition par l'ISTC ont été dotées d'équipements et d'appareils informatiques.

²⁵ Comité pédagogique composé du chef de projet PAMI et de son assistant, d'un consultant (Ibrahim Sy Savané), d'un expert en formation (Zio Moussa), de représentants de *Fraternité Matin*, de la RTI, de l'UNJCI, du GEPCI, et d'une structure représentative des radios.

Pistes de réflexion

- *De l'écriture du projet à sa mise en œuvre, le PAMI se trouvait être quasi mono-acteur : plus de la moitié des actions envisagées et du budget allaient en direction du seul Olped. L'identification des besoins du secteur s'est déroulée avec trois membres fondateurs de l'Observatoire, et cela s'est ressenti. Si l'appui à l'Olped a pu constituer une porte d'entrée pertinente dans le secteur, en mettant en exergue le respect de l'éthique et de la déontologie, la concentration des efforts connaît certaines limites. D'une part, cela peut s'avérer risqué en temps de crise, surtout quand le partenaire est « faible » institutionnellement. D'autre part, cela a pu froisser quelques institutions du secteur beaucoup moins touchées par l'appui, à l'image de l'UNJCI, et explique que le chef de projet ait dû adapter la conduite des activités pour avoir plus de synergie et d'implication générale de la part des acteurs étatiques (CNP, CNCA) et de la profession (UNJCI).*
- *On peut s'interroger sur la faible participation des entreprises de presse écrite au Prix de l'Olped et sur le fait que la troisième édition n'ait pas eu lieu, d'autant plus que cette récompense n'a jamais été renouvelée depuis la fin du PAMI... Pourquoi avoir adopté cette stratégie à très court terme pour l'appui économique, sans pérennisation post-projet ?*
- *Le premier cycle de formation, en salle, a proposé des formations « basiques » et quelques actions de perfectionnement de techniciens. Le deuxième, in situ, a constitué une vraie nouveauté en Côte-d'Ivoire : cette méthode sur le lieu de travail a parfois été mal comprise par les journalistes. Le troisième, à destination des directeurs, a répondu à un besoin fort du secteur.*

III. LE PAPI, DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DE PRESSE

Le programme d'appui à la presse ivoirienne (PAPI) a connu une mise en œuvre moins délicate que le PAMI : en 2007, la tension politique et sociale diminuait dans le pays, suite aux accords de Ouagadougou de mars 2007 (partage des pouvoirs effectif entre le FPI et les rebelles).

Bénéficiant d'un budget de 637 101 euros, entièrement financé par la Commission européenne sur le 9^e Fonds européen de développement (FED), ce projet a été conduit par le Gret sur la base d'une convention avec l'État ivoirien représenté par l'Ordonnateur national du FED en Côte-d'Ivoire. Initialement prévu pour une durée de 24 mois, il a été ramené à 12 mois, à cause d'un démarrage tardif. Il a débuté le 1^{er} novembre 2006 et s'est achevé le 04 décembre 2007, constituant ainsi une certaine suite du PAMI.

1. Objectif et conduite du projet

Le PAPI, programme de soutien à la seule presse écrite, répondait à une situation d'urgence : l'Union européenne désirait aider les journaux dont les locaux avaient été partiellement ou totalement détruits en 2006, au plus fort de la crise, par des militants en colère.

Il avait pour objectif principal d'améliorer le degré de professionnalisme de la presse écrite, aux niveaux de la production de contenus respectant les règles éthiques et déontologiques et de la gestion des entreprises, avec l'idée de promouvoir leur viabilité économique. Il comportait deux volets :

- la réalisation de deux études importantes pour le secteur des médias. La première destinée à évaluer le « potentiel économique de la presse » (demande du Ministère en charge de la Communication), la seconde portant sur « l'architecture nationale de formation au journalisme » (commande du Secrétariat d'État à la Bonne Gouvernance) ;
- la mise en place de deux sessions de subvention aux entreprises de presse écrite. Ce fonds avait pour but de renforcer les capacités en ressources humaines et/ou en matériel de production des entreprises les plus respectueuses des règles régissant la profession, légalement constituées, et proposant un plan de développement.

2. La mise en œuvre

Le PAPI a été conduit par un chef de projet – différent de celui du PAMI – depuis les bureaux du Gret à Abidjan, en lien avec le partenaire Olped. Un Comité de pilotage s'assurait du bon déroulement du PAPI. Il était composé de représentants de la Commission européenne, de la Cellule de coordination de la coopération Côte-d'Ivoire/Union européenne, du Ministère de la Communication, du Secrétariat d'État à la bonne gouvernance, de l'Olped, de l'UNJCI, du GEPCI, du Centre d'études, de recherches et d'action pour la paix (CERAP).

Un certain retard a pu être constaté au démarrage du projet, dû à la lenteur de la constitution d'une équipe opérationnelle et de la réunion des conditions matérielles de travail (de novembre 2006 à fin janvier 2007...). Une seconde difficulté a été la nomination du chef de projet PAPI – Ibrahim Sy Savané – au poste de Ministre de la Communication, le 7 avril 2007. Durant un mois, son adjoint a travaillé seul, avant de devenir lui-même chef de projet et d'avoir un adjoint.

Suite à ce changement, le siège parisien du Gret a assuré un suivi de base arrière plus étroit – cinq missions à Abidjan ont été réalisées par des équipes du siège, dont une avec le président de l'ONG. Cela s'est ressenti dans la conduite des activités.

3. Modalités d'obtention des subventions

Le PAPI a été conduit remarquablement et dans un laps de temps réduit, ce qui n'était pas évident au départ vus les appétits que l'aide financière a aiguisés chez les patrons de presse.

Les sessions de subvention ont eu un double mérite. D'une part, elles ont proposé un appui économique conséquent aux entreprises de presse selon les besoins qu'elles formulaient – appui qui est souvent le parent pauvre des programmes d'aide aux médias mais qui reste nécessaire – afin de soutenir leurs efforts de consolidation aux niveaux de l'édition et de la gestion. D'autre part, elles ont prolongé le volet économique du PAMI.

3.1 Les conditions d'éligibilité

Le mécanisme d'appui finançait un renforcement de capacités, sur la base d'un plan de développement. Pour être éligible, tout projet devait être porté par une société d'édition légalement constituée et se matérialiser sous différentes formes : formation des ressources humaines ; renforcement de capacités en Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) en vue d'une meilleure maîtrise de la production ; développement commercial et diversification ; plan d'organisation interne pour l'amélioration des pratiques de gestion ; voyages d'études ou échanges professionnels. Les projets étaient sélectionnés selon différents critères :

- conformité avec la loi en vigueur attestée par le Conseil national de la Presse (existence légale, respect du quota de journalistes professionnels au sein de la rédaction) ;
- envoi régulier des exemplaires du journal à l’Olped (soumission au jugement des pairs) ;
- relevé annuel par l’Olped des fautes éthiques et déontologiques commises par l’entreprise inférieur à la moyenne nationale ;
- présentation d’un plan d’éthique et de déontologie sous la forme d’une charte interne ;
- présentation d’un plan de développement économique de l’entreprise ;
- pertinence du projet.

3.2 Des subventions pour la professionnalisation

On le constate, l’aide sectorielle tendait à promouvoir la professionnalisation économique et commerciale sur des critères éthiques et déontologiques. Les indexations de l’Olped étaient au centre du dispositif. Les entreprises les plus respectueuses des règles de la profession étaient récompensées, l’idée étant d’engager un cercle vertueux « responsabilité – appui au développement ».

Alors que la première session de subvention venait d’être ouverte (par les avis d’appel à projets), le Gret a organisé une session de formation des directeurs de presse au montage de projet durant deux jours, avant de mettre le consultant qui avait animé le séminaire à disposition des postulants pour les accompagner dans leur démarche. Tout de suite, il a été décidé en comité de pilotage :

- que le Gret devait régler directement les fournisseurs, pour la sécurisation des subventions ;
- que le Gret devait avoir recours à des consultants pour le choix du matériel et des prestations dont bénéficiaient les entreprises – un consultant s’assurait de l’acquisition des matériels (devis venant de trois fournisseurs différents, comparaisons, conseils, etc.) et un autre assistait les patrons dans la conduite de leur projet.

4. Réalisation des études, octroi des subventions

Les deux études ont été menées à leur terme. Les cabinets de *consulting* recrutés ont éprouvé quelques difficultés au cours de leur collecte d’information, notamment avec certaines entreprises de presse, ce qui a retardé le rendu des documents finaux.

Concernant le mécanisme d’octroi des subventions, sept entreprises ont fourni un dossier complet pour la première session, en juillet 2007. Trois projets ont été retenus, pour un montant total d’environ 58 millions de francs CFA (88 500 euros) :

Tableau 1 : Bénéficiaires de la première subvention PAPI (août 2007) - Source : Gret

Entreprises de presse	Titres publiés	Types d’appui	Montant alloué
Groupe Olympe	<i>Soir Info</i> et <i>L’Inter</i> (quotidiens d’informations générales)	Formation et équipement de la rédaction en matériel numérique	20 000 000 FCFA (30 500 euros)
Groupe Ouest médias	<i>24 heures</i> (quotidien d’informations générales)	Relance éditoriale et commerciale	18 525 766 FCFA (28 260 euros)
Groupe Action Plus	<i>Supersport</i> (quotidien sportif)	Renforcement de capacité matérielle et technique	19 495 400 FCFA (29 740 euros)

Pour la seconde session, dont la date limite de dépôt des candidatures était le 1^{er} octobre 2007, quinze projets émanant de treize entreprises ont été réceptionnés mais seulement six ont bénéficié du fonds d'aide, pour un montant total d'environ 100 000 000 francs CFA (152 440 euros).

Tableau 2 : Bénéficiaires de la seconde subvention PAPI (octobre 2007)

Entreprises de presse	Titres publiés	Types d'appui	Montant alloué
Groupe Action Plus	<i>Supersport</i> (quotidien sportif)	Renforcement technique de l'entreprise	10 476 331 FCFA (15 970 euros)
Les Éditions APPO	<i>Le Sport</i> (quotidien sportif), <i>Réalités</i> (mensuel people), <i>Le Foot</i> (mensuel sportif), <i>Dialogue</i> (hebdomadaire politique), <i>Crapouillot</i> (hebdomadaire satirique et bandes-dessinées).	Amélioration de la capacité et de la qualité du journal <i>Le Sport</i>	18 946 830 FCFA (28 880 euros)
Groupe Olympe	<i>Soir Info</i> et <i>L'Inter</i> (quotidiens d'informations générales)	Accroissement de la capacité informatique	15 092 320 FCFA (23 000 euros)
Groupe Ouest Médias	<i>24 heures</i> (quotidien d'informations générales)	Renforcement de l'équipement informatique	16 345 100 FCFA (24 900 euros)
La Refondation	<i>Notre Voie</i> (quotidien d'informations générales)	Modernisation du service technique	19 742 253 FCFA (30 100 euros)
Agence ivoirienne de presse (AIP)	Dépêches, bulletins d'information	Amélioration de la capacité de production	19 750 000 FCFA (30 100 euros)

Source : Gret.

Enfin, en novembre 2007, constatant le besoin de formation des entrepreneurs au management, l'équipe du Gret à Abidjan a organisé à leur intention un séminaire de renforcement des capacités de gestion d'une entreprise de presse, intitulé « Plan de développement stratégique d'une entreprise de presse ». Celui-ci a proposé durant trois jours des outils de management (marketing publicitaire, ressources humaines, montage de dossier bancaire, etc.), répartis en onze modules animés par des spécialistes. Des classeurs pédagogiques ont été remis aux stagiaires à l'issue de cette formation très appréciée par les acteurs concernés.

Pistes de réflexion

- *Les entrepreneurs ivoiriens touchés par le PAPI saluent la mise en œuvre du Gret, notamment le fait que ce soient les fournisseurs (de matériel, de prestation de formation) qui aient été payés directement.*
- *Certains acteurs institutionnels pensent que le financement PAPI aurait dû être géré par l'État ivoirien lui-même. Cela aurait constitué un levier politique pour l'UE et aurait permis de lancer le fonds étatique de soutien à la presse. Mais le Gret a obtenu le financement du PAPI en optant pour la démarche projet, ce qui était certainement plus sécurisant pour le bailleur, qui connaissait l'opérateur.*

IV. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le PAMI était un projet pertinent car transversal : il impliquait les institutions étatiques, l'interprofession, les directeurs des médias et les journalistes autour de trois axes forts. S'il a été jugé trop mono-acteur, si les priorités avaient évolué depuis l'identification des besoins en 2002, s'il a été mis en œuvre en période de crise aiguë, sa conduite a été appréciée dans le secteur des médias ivoiriens pour sa forte capacité d'adaptation.

L'implication et la prise en compte des partenaires ivoiriens à travers les Comités de pilotage – et le Comité pédagogique pour le PAMI – a été saluée par les acteurs : cette implication reste nécessaire pour l'appropriation du projet et la circulation de l'information (par exemple l'expression de nouveaux besoins).

Le PAMI et le PAPI ont constitué une aide internationale – la première d'une telle ampleur en Côte-d'Ivoire – appréciée des acteurs des médias ivoiriens. D'abord parce qu'ils en avaient matériellement et stratégiquement besoin. Ensuite parce que, vivant une situation de crise, ils se sont sentis soutenus par la communauté internationale.

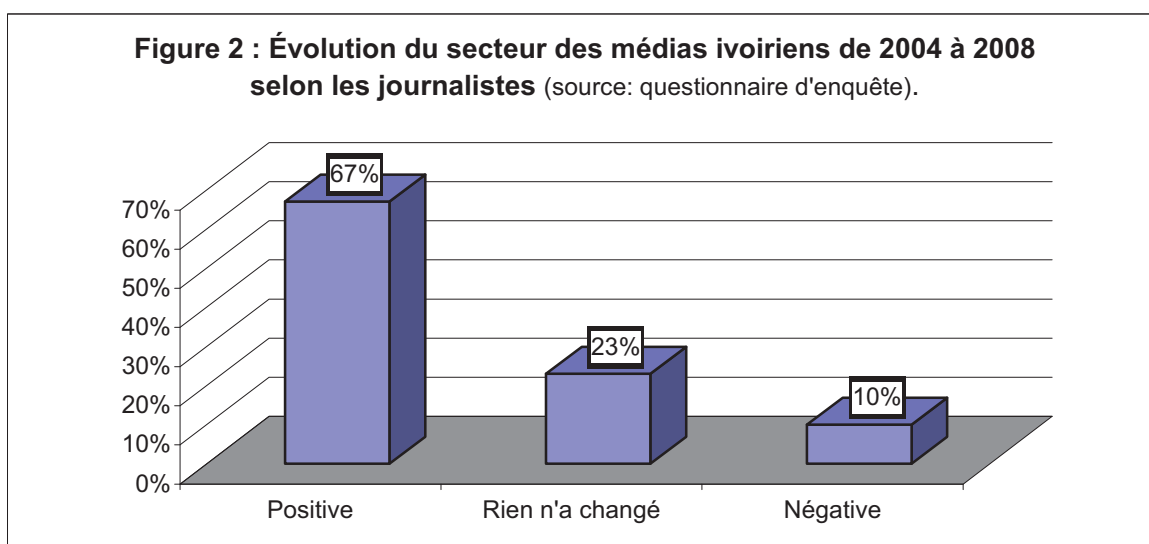
Signalons cependant que les deux projets ne connaissent pas de suite. Cela peut être considéré comme regrettable car les professionnels des médias ivoiriens ont toujours besoin d'appui, d'autant plus qu'ils seront prochainement confrontés à une période électorale des plus risquées. Cette absence de stratégie à long terme de la part des bailleurs représente aussi un facteur limitant de l'impact général des deux projets, comme nous le verrons : un projet avec des objectifs aussi ambitieux que le PAMI ne peut être réalisé en trois ans, surtout en situation de conflit ou de post-conflit. Le « temps des bailleurs » s'avère trop court pour avoir un effet significatif sur la durée et obtenir une pérennisation des acquis. Un programme d'action d'au moins cinq années permettrait de définir des phases cohérentes, avec des objectifs intermédiaires réalistes et, pourquoi pas, des évaluations à mi-parcours qui redéfiniraient les priorités. L'évaluation préalable des besoins du secteur et le suivi de base arrière devraient alors être minutieux.

Partie II. Des impacts visibles et durables

I. SUR LA STRUCTURATION DU SECTEUR

Rentrons maintenant dans le cœur du sujet : les impacts des projets PAMI et PAPI. Nous commençons par la structuration du secteur car, selon les directeurs de médias, les acteurs institutionnels et les responsables d'organisations professionnelles interviewés, c'est à ce niveau que les projets ont généré le plus d'effets. Selon eux, le PAMI a accompagné une nouvelle structuration du secteur, en particulier une restructuration de l'interprofession. Le PAPI a, lui, promu une logique d'entreprise, inédite dans un pays où les journaux sont d'abord des émanations des partis politiques.

Ces assertions sont corroborées par le dépouillement des questionnaires d'enquête, remplis par des journalistes de différentes rédactions (*cf.* introduction). En 2008, à la question « Selon vous, quelle est l'évolution du secteur des médias depuis 2004 ? », les deux tiers des journalistes répondent « positive » :



Source : questionnaire d'enquête, 2008.

Ceux qui trouvent l'évolution négative stigmatisent la dépendance encore très forte des journaux aux partis et/ou hommes politiques. Les 23 % pensant que rien n'a changé évoquent la même contrainte du secteur, mais trouvent cependant qu'il existe une meilleure confraternité dans la profession. La grande majorité percevant une évolution positive explique leur choix :

- pour 41 % du panel, l'évolution positive est due à une structuration plus forte de la profession ;
- pour 24 % à un apaisement général ;
- pour 12 % à des raisons politiques (baisse de la tension depuis les accords de Ouagadougou) ;
- pour 12 % à l'action des organisations professionnelles et des ONG internationales ;
- pour 7 % à l'arrivée d'un nouveau ministre de la Communication.

Ainsi, selon les journalistes interrogés, l'évolution positive du secteur provient en premier lieu d'une meilleure structuration.

Le même questionnaire posait la question, simple : « Les projets PAMI et PAPI ont-ils, selon vous, eu un impact sur le secteur ? ». La réponse est sans appel : 87 % ont répondu « oui », et 13 % « non ». Où se situe l'impact selon les journalistes ? 38 % pensent qu'il se trouve du côté de la structuration du secteur ; 30 % de la formation professionnelle ; 20 % de l'économie des médias ; et 12 % du renforcement de l'autorégulation. Le renforcement de l'Olped et de l'autorégulation se situe ainsi en dernière position... alors qu'il représentait l'objectif premier du PAMI !

II. L'IMPACT STRUCTUREL DU PAMI

La dynamique structurelle stimulée par les appuis du PAMI se situe à plusieurs niveaux :

- adoption d'un nouveau cadre juridique sur les médias en décembre 2004 ;
- structuration et dialogue de l'interprofession ;
- renégociation de la convention collective.

En 2008, le secteur des médias est plus encadré par les régulateurs et les institutions de la profession qu'il ne l'était au début du PAMI, en 2004. La nouvelle loi est progressivement appliquée. Les journaux, qui vivaient dans l'informel depuis leur création, sont devenus des entreprises légalement constituées. Mais celles-ci souffrent encore financièrement de la chute des ventes et de la publicité due au marasme économique post-conflit.

Analysons les évolutions du secteur de janvier 2004 (début du PAMI) à août 2008 (mission de terrain) à l'aide du tableau 3, et percevons, dans ces évolutions, quel a été l'impact du PAMI, ou, à défaut, quels ont été ses effets « levier ».

Tableau 3 : Évolution de la structuration du secteur des médias ivoiriens de 2004 à 2008

Champ concerné	Janvier 2004 (début du PAMI)	Août 2008 (mission de recherche)
Cadre juridique	Application de loi sur la presse n°91-1033 du 31 décembre 1991, modifiée en juillet 1999 par la loi n°99-436. Application de la loi n°91-1001 du 27 septembre 1991 fixant le régime de la communication audiovisuelle. Lois vieillissantes, avec aspects répressifs.	Adoption et application de la loi n°2004-643 du 14 décembre 2004 sur la presse et de la loi n°2004-644 sur la communication audiovisuelle. Lois plus libérales, avec dépenalisation des délits de presse.

Régulation	Commission nationale de la presse, pour les publications écrites. CNCA pour l’audiovisuel. Peu de pouvoir et d’autorité.	Commission nationale de presse (CNP) restructurée en Conseil national de presse CNCA pour l’audiovisuel, également restructurée. Pouvoirs, missions et autorité renforcées pour les deux instances.
Principales organisations interprofessionnelles	UNJCI. Peu de dialogue dans l’interprofession.	UNJCI, GEPCI (créé en 2005, regroupant les éditeurs de presse), SYNAPPCI réactivé. Meilleure structuration et nouveau dialogue dans l’interprofession.
Convention collective	Datant de 1982 donc caduque depuis la libéralisation de 1990. Appliquée par les médias publics et un seul groupe privé.	Nouvelle convention collective, signée en 2008. Amélioration du traitement des journalistes. Appliquée par seulement quatre entreprises, suite à un moratoire.
Carte de presse	Théoriquement oui, depuis 2000. Pratiquement non.	Oui. Commission d’attribution fonctionnelle, cartes en cours de délivrance.
Fonds public de soutien et de développement de la presse (FSDP)	Non.	Décret signé le 28 décembre 2007. Mise en place progressive du FSDP.
Audiovisuel	Situation de quasi monopole de l’audiovisuel public, avec les chaînes de télévision RTI et TV2 et les radios RTI et <i>Fréquence 2</i> – les deux seules radios commerciales privées (<i>Radio Jam FM</i> et <i>Nostalgie</i>), ne pouvant retransmettre de l’information. 52 radios de proximité, huit radios rurales, sept confessionnelles, trois étrangères.	Quasiment aucun changement, si ce n’est l’arrivée de la radio <i>ONUFI-FM</i> , liée à l’opération de l’ONU en Côte-d’Ivoire, et de la radio dite publique <i>Radio Bouaké</i> (occupée par les Forces nouvelles). 93 radios de proximité (qui peuvent désormais faire de la publicité à hauteur de 20 % de leur chiffre d’affaire), huit rurales, sept confessionnelles, quatre étrangères (<i>RFI</i> étant revenue en 2008). La libéralisation était cependant inscrite dans la nouvelle loi de 2004 sur la communication audiovisuelle. Elle était annoncée après les élections et progressive.
Presse écrite	Marché très politisé et saturé, avec 22 quotidiens – dont l’étatique <i>Fraternité Matin</i> – et une soixantaine de périodiques. Secteur encore très informel, avec très peu de véritables entreprises de presse, constituées.	Marché toujours politisé et saturé, mais on comptait 78 entreprises de presse légalement constituées, respectant les lois sociales (suite à la nouvelle loi de 2004 et à son application par le CNP), dont 18 quotidiens. Précarité financière des journaux, due à la baisse des lecteurs et des annonceurs.

1. Adoption d'un nouveau cadre juridique pour les médias

Selon la majorité des acteurs rencontrés lors de la mission de recherche, l'appui qui a eu le plus fort impact sur le secteur reste le travail de lobbying mis en place pour faire adopter de nouveaux textes de lois, le 14 décembre 2004. À ce niveau-là, les résultats sont d'autant plus remarquables que les actions de lobby ne constituaient pas un axe fort du projet initial et que les réformes juridiques ont été adoptées dans un contexte de crise pas forcément adéquat.

1.1 Une évolution nécessaire

La loi du 31 décembre 1991 régissait la profession depuis treize années. Jugée restrictive et répressive – les organisations professionnelles l'ont combattue sans relâche – mais aussi dépassée par l'arrivée des médias audiovisuels et des NTIC, cette loi devait évoluer. Un texte existait depuis quelques années, porté par la profession, mais les événements de 2002 avaient freiné son adoption. Selon le Président de l'Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI) :

« Il était capital pour l'ensemble de la profession que le texte existant, qui faisait un certain consensus parmi nous, soit adopté. L'UNJCI, grâce à des financements PAMI, a fait un gros travail de lobby auprès des institutions concernées par le dossier, un gros travail de sensibilisation pour aboutir au vote de la nouvelle loi sur les médias, en décembre 2004. Dès le début du PAMI, on a exercé un lobby auprès des groupes parlementaires et de certains ministres. L'UNJCI a organisé des déjeuners de travail, toujours grâce au Gret, sur financement européen. On a envoyé des e-mails et des courriers d'information. Une action décisive sur le gouvernement a été mise en place. Bref, on a effectué toute une série d'actions pour faire adopter la loi. Quand cela fût réalisé, la même bataille s'est portée sur les décrets d'application, en particulier sur celui du fonds de soutien à la presse. Bataille remportée en 2006-2007 »²⁶.

Grâce à ces actions de lobby, mais aussi à l'organisation d'ateliers préparatoires, le PAMI a soutenu le passage d'un nouveau cadre juridique des médias, à travers l'adoption, à l'unanimité, des deux lois « jumelles » du 14 décembre 2004 sur la presse (loi n°2004-643) et sur la communication audiovisuelle (loi n°2004-644)²⁷, puis à travers les décrets n°2006-196 du 28 juin 2006 portant organisation et fonctionnement du Conseil national de la presse (CNP) et n°2006-278 du 23 août 2006 portant organisation et fonctionnement du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA).

Ce nouveau cadre représente un vrai progrès pour le secteur. Il oblige les journaux à se constituer légalement en entreprises et à respecter les lois sociales. Il donne au métier de journaliste de vrais critères et institue une carte d'identité du journaliste professionnel. Il dépénalise les délits de presse. Il renforce la régulation et prend acte de la libéralisation de l'audiovisuel.

1.2 La constitution de véritables entreprises

La nouvelle loi sur la presse consacre la notion d'entreprise de presse. Le législateur entend ainsi donner un nouveau souffle à l'économie des médias et assainir le marché – en limitant le nombre de publications aussi politisées qu'éphémères. Selon l'article 12 de la loi sur la presse,

²⁶ Cf. entretien Amos Beonaho, président de l'UNJCI, directeur de publication de *Soir Info*, 1^{er} août 2008.

²⁷ Lois promulguées le 31 décembre 2004.

« l'entreprise de presse est obligatoirement créée sous la forme d'une société ayant un capital social d'au moins 5 000 000 de francs CFA ». L'article 13 apporte des innovations notables quant aux conditions de création d'une entreprise de presse : la société commerciale propriétaire d'un journal ou écrit périodique, avant la déclaration de publication, doit faire la preuve, entre autres, des statuts de la société constituée, du paiement du droit d'enregistrement, de la déclaration de constitution légale, de son inscription au registre du commerce, de sa déclaration fiscale d'existence, de l'existence d'un compte bancaire. Elle doit également satisfaire à l'obligation de déclaration à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) dans un délai de six mois. Elle doit tenir une comptabilité autonome.

1.3 Un nouveau statut pour le journaliste

La loi sur la presse de 2004 constitue également une avancée car elle donne, en son Titre IV, de nouveaux critères au métier de journaliste, ce qui paraissait nécessaire et bienvenu dans un secteur encore peu professionnalisé, où beaucoup de personnels formés se sentaient délégitimés par des nouveaux venus, plus politiques que journalistes... Selon l'article 23, est journaliste professionnel toute personne :

- justifiant d'un diplôme supérieur délivré par une école professionnelle de journalisme, ou, à défaut, d'une licence de l'enseignement supérieur assortie d'une formation de deux ans, ou, à défaut, d'une maîtrise de l'enseignement supérieur assortie d'une formation d'un an dispensée dans une école de journalisme reconnue par l'État ou d'un stage professionnel d'un an ;
- ayant pour occupation principale, régulière et rétribuée, la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation et la présentation de l'information ;
- exerçant une activité dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques, ou dans une ou plusieurs entreprises de communication audiovisuelle.

La qualité de journaliste est attestée par la « carte d'identité de journaliste professionnel et de professionnel de la communication » (titre V). La commission paritaire d'attribution de la carte, instituée en 2000 par ordonnance, « renaît » donc après quelques années d'interruption suite à la guerre²⁸. Elle peut prononcer, en interaction avec les instances de régulation, des sanctions en cas de manquement aux règles éthiques et déontologiques du métier (de l'avertissement au retrait de la carte).

1.4 La dépénalisation des délits de presse

La nouvelle loi renforce la liberté de presse et supprime les peines privatives de liberté pour les délits de presse (Titre IX), même si l'article 69 prévoit les cas où le journaliste n'échappe pas à la peine d'emprisonnement, en reprenant le code pénal (incitation au vol et au pillage, appel à la xénophobie, à la haine religieuse, apologie de crimes de guerre, atteinte à l'intégrité du territoire national et à la sûreté de l'État, etc.). Seules demeurent les sanctions pécuniaires, très élevées (articles 77 et suivants).

1.5 L'institution d'un fonds public d'aide à la presse

L'article 99 de la loi sur la presse spécifie que l'État apporte une aide à la presse (formation, distribution, diffusion, aide au développement). Et l'article 102 régleme la création d'un

²⁸ Cette commission avait été instituée par l'ordonnance n°2000-544 du 2 août 2000, mais n'avait été fonctionnelle que peu de temps. En 2001, elle avait délivré 463 cartes d'identité de journalistes professionnels.

Fonds de soutien et de développement de la presse (FSDP), subvention alimentée par des dotations de l'État, la taxe sur la publicité, des concours externes (bailleurs). L'inscription du Fonds dans la loi sur la presse est l'aboutissement d'un long travail de lobbying de l'UNJCI – sur financement PAMI – et du GEPCI, auprès de groupes parlementaires et du gouvernement.

1.6 La libéralisation de l'audiovisuel actée

La loi du 14 décembre sur la communication audiovisuelle libéralise le secteur de la radio et de la télévision dès son article 1^{er} – qui définit aussi les limites de l'exercice de cette liberté. La notion de radio de proximité fait place à celle de « radios privées non commerciales », qui peuvent désormais faire de la publicité, sans dépasser 20 % du chiffre d'affaires. Ces mêmes radios peuvent proposer des journaux d'information locale, mais sans nouvelle à caractère politique...

1.7 Le renforcement de la régulation

Enfin, comme on l'a évoqué, l'ensemble du nouveau cadre juridique renforce la régulation institutionnelle. Les textes ont restructuré la Commission nationale de la presse (CNP) en Conseil national de presse (toujours CNP)²⁹, doté d'un nouveau règlement intérieur, avec des membres permanents rémunérés, de missions et de pouvoirs élargis, d'un pouvoir disciplinaire contre les entreprises et les journalistes qui enfreignent les règles éthiques et déontologiques. Nouveauté, le CNP réalise pour cela depuis 2005 un monitoring de la presse³⁰. Le CNP est une autorité administrative avec autonomie de gestion, mais reste, comme le CNCA, très dépendant du pouvoir exécutif sur les questions de nomination des conseillers, des moyens financiers et des prises de décisions.

Le CNCA est également restructuré (nomination des membres, directions, mandats, secrétariat général). Il voit ses missions et son autorité véritablement renforcées, ce qui est pertinent au regard de la future libéralisation de l'audiovisuel. Le CNCA veille au respect de la loi mais aussi à celui de l'éthique et de la déontologie. Il garantit l'accès et le traitement équitable des institutions de la République, des partis politiques, des associations, des citoyens, aux organes officiels d'information et de communication. Il favorise et garantit le pluralisme dans l'espace audiovisuel. Il attribue désormais les fréquences et veille au respect des conventions et des cahiers des charges des entreprises audiovisuelles. Son pouvoir disciplinaire est consolidé (de l'avertissement au retrait d'exploitation de la fréquence). La loi change aussi le statut de la RTI qui devient une société d'État avec un Conseil d'administration de douze membres.

²⁹ La CNP devient alors *le* CNP.

³⁰ Le service de la Revue de presse du CNP effectue depuis une lecture critique des journaux chaque jour. Les manquements aux règles de la profession sont identifiés puis discutés avec l'ensemble des agents, en particulier pour décider quelle sanction appliquer. Si la faute est considérée comme bénigne, le CNP interpelle par courrier le journal concerné. Sinon, il existe quatre niveaux de sanctions pour les entreprises de presse : l'avertissement, le blâme, la sanction pécuniaire, la fermeture du journal. Les deux premiers niveaux sont considérés comme sanctions du premier degré, et les deux derniers comme sanctions du deuxième degré. En 2006, première année de travail effectif du nouveau CNP, 105 blâmes ont été infligés.

Le service de presse du CNP reconnaît que la méthode de monitoring et la grille de lecture des journaux ont été inspirées par celles de l'Olped, avec lequel les relations sont cordiales.

Pistes de réflexion

- *Les lois sur les médias de 2004 et les décrets sur la régulation de 2006 ont complètement restructuré le secteur, redéfini les responsabilités de chacun. Elles ont également permis au PAMI de remplir certains objectifs fixés dans le cadre logique d'intervention, en premier lieu la promotion de la notion d'entreprise de presse, le renforcement de la régulation institutionnelle, la création d'un fonds public d'aide à la presse et la possibilité pour les radios dites de proximité de faire de la publicité. Pour y arriver, l'UNJCI et le chef de projet PAMI ont exercé un lobby constant et efficace.*

2. Structuration et dialogue de l'interprofession

Deuxième impact net du PAMI sur le secteur des médias ivoiriens : le projet a permis de restructurer l'interprofession et de nouer ainsi un dialogue entre professionnels des médias sur des questions décisives. Cet appui est salué par l'ensemble des personnes rencontrées et considéré comme l'un des plus structurants au niveau socio-institutionnel.

2.1 Lancement du GEPCI, réactivation du SYNAPPCI

En 2005, le Gret a d'une part soutenu la création du Groupement des éditeurs de la presse privée de Côte-d'Ivoire (GEPCI) et, d'autre part, réactivé le Syndicat national des agents de la presse privée de Côte-d'Ivoire (SYNAPPCI)³¹. Pour ce dernier, il s'agissait d'organiser un nouveau congrès afin de renouveler ses instances suite au décès de son président (décembre 2006), et de l'appuyer dans sa volonté de se repositionner au niveau stratégique (rapprochement avec les journaux en ayant un représentant dans chaque entreprise).

Concernant le GEPCI, son président explique l'appui du Gret :

« Le PAMI a largement bénéficié au GEPCI... alors que le GEPCI n'était pas créé en 2004, donc qu'il n'était pas dans le projet initial ! Avec l'adoption de la loi de 2004, nous, patrons de presse, avons senti le besoin de nous fédérer, pour affronter ensemble les défis du secteur. Le PAMI a organisé un séminaire pour la lecture de la loi. Tous les journaux ont compris qu'il fallait vivre et penser en entreprises, mais aussi qu'ils avaient des contraintes communes. Même les journaux des partis l'ont compris... Le Gret nous a accompagnés pour l'organisation de notre congrès constitutif à Bassam, avec une subvention d'1,2 millions de francs CFA. Il nous a ensuite donné une autre subvention de 4,6 millions pour acquérir un siège. Le siège a été inauguré en mars 2007 et on a eu aussi du mobilier, des ordinateurs, la climatisation, etc. Et même le véhicule du Gret a été rétrocédé au GEPCI en mai 2008 ! Le PAMI a véritablement permis au GEPCI de naître et de fonctionner »³².

³¹ Créé en 1999 pour améliorer les conditions de travail des journalistes, le SYNAPPCI est plutôt centré sur la presse écrite mais quelques membres proviennent de radios de proximité. En 2008, son secrétaire général (G. Gbato) était journaliste au quotidien *Notre Voie*.

³² Cf. entretien Denis Kah Zion, président du GEPCI et directeur du *Nouveau Réveil*, 1^{er} août 2008.

2.2 Des appuis pérennes

L'impact est, ici, fort et multidimensionnel :

- les directeurs de journaux ont compris la nécessité de se réunir pour régler les problèmes de la profession, notamment les contraintes économiques (coût de la distribution, allègement des impôts, coût de l'impression) ;
- il existe maintenant un véritable dialogue entre eux. Ce dialogue est nouveau, quasiment inimaginable quelques années auparavant, en pleine crise. Le climat s'est détendu entre éditeurs. Tous les journaux étaient présents lors du congrès constitutif du GEPCI tandis que son actuel bureau exécutif rassemble des éditeurs de toutes les sensibilités politiques. Les patrons de presse rencontrés en août 2008 parlaient tous d'une bien meilleure confraternité dans le métier, d'une réduction de l'invective contre les collègues dans les journaux, ce qui s'avère très positif au niveau de la responsabilisation des médias, la confraternité étant un critère de l'éthique et de la déontologie ;
- le GEPCI est devenu, en deux années, un acteur et un interlocuteur de premier plan, que ce soit pour le dialogue social (renégociation de la convention collective avec les syndicats), pour l'État (Fonds de soutien et de développement de la presse), pour les instances de régulation (CNP) ou encore pour les partenaires du développement.

Cette responsabilisation de l'interprofession est pérennisée. En 2008, le GEPCI a organisé son premier congrès ordinaire (du 16 au 18 mai) ; son bureau exécutif se réunit à intervalles réguliers, avec des membres impliqués ; le loyer du siège est payé pendant une année par des cotisations et des sponsors (à l'image de l'opérateur de téléphonie *Moov*). Cette même année, en mai, le GEPCI prend part au Forum national sur la mission des médias en période électorale, qui débouche sur la signature d'un « Guide de la couverture médiatique des élections », et s'engage dans une « Plate-forme de collaboration » avec la Commission électorale indépendante (CEI) pour accompagner le processus électoral.

Pistes de réflexion

- *Si la restructuration et le dialogue nouveau de l'interprofession constituent des acquis au crédit du PAMI, la concentration des moyens et des efforts sur l'Olped a limité les actions visant une meilleure structuration des associations de journalistes.*

3. Nouvelle convention collective

La restructuration de l'interprofession a permis de faire avancer le dialogue social et de renégocier la convention collective, une des priorités de la composante « Appui économique » du PAMI.

3.1 De l'appui-conseil pour la négociation

La loi du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse exigeait l'application de la convention collective, mais ni les patrons de presse ni les syndicats de journalistes ne désiraient appliquer la convention alors en vigueur, celle datant de 1982, devenue obsolète et que très peu d'entreprises appliquaient (médias publics, Groupe Olympe). Pour la révision du texte, le Gret a une nouvelle fois effectué de l'appui-conseil et de l'assistance technique, en organisant dès 2005 des séminaires de sensibilisation avec le CNP et des ateliers stratégiques centrés sur la négociation.

Ces ateliers, réunissant le GEPCI, l'UNJCI et le SYNAPPCI sous la direction d'un expert extérieur – syndicaliste à l'Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire (UGTCI) – ont conduit à un document de travail très avancé : à la fin du PAMI, il ne restait que quelques points à renégocier pour obtenir un consensus total.

La suite du dossier a été prise par le ministère de la Communication, et la nouvelle convention collective a été signée le 12 février 2008 par les acteurs concernés. Ce texte donne des avancées majeures pour le traitement des journalistes : instauration d'un salaire minimum garanti ; paiement des charges sociales pour chaque employé, qui bénéficie ainsi de la CNPS ; remboursement des frais médicaux pour les journalistes. La nouvelle grille salariale des journalistes doit s'étalonner de 100 000 à 700 000 francs CFA (de 152 euros à 1 070 euros).

3.2 Un moratoire de 18 mois

Problème de taille : en dehors de quelques médias (*Fraternité Matin*, groupe Olympe, *Le Patriote*, *Notre Voie*, *Nord-Sud*), qui l'appliquent déjà, la majorité des éditeurs se donnent 18 mois (jusqu'à fin 2009) pour appliquer le nouveau texte, si et seulement si :

- l'État baisse la fiscalité à laquelle sont soumises les entreprises de presse ;
- l'État applique la convention de Florence à tous les journaux ;
- l'État met à disposition le Fonds de soutien et de développement de la presse ;
- le GEPCI entre dans le comité de gestion de la messagerie EdiPresse ;
- un membre du GEPCI est présent au sein du CNP³³.

Ce moratoire, qui irrite le ministère de la Communication, représente bien sûr un véritable frein à l'application de la convention collective, et un frein à l'impact d'une action bien menée par le bureau du Gret. En 2008, les salaires des journalistes restent minces : la plupart des reporters touchent entre 60 000 et 200 000 francs CFA mensuels (de 91 à 305 euros), ce qui « facilite » la corruption quotidienne (le « gombo »).

4. Poursuite de la structuration en 2008 (post-projet)

La dynamique de structuration et d'« assainissement » du secteur enclenchée continue son cours après la clôture des projets PAMI et PAPI. Elle est portée par la Commission paritaire d'attribution de la carte d'identité du journaliste professionnel, réinstallée en juillet 2007, concernant la profession de journaliste et par le CNP concernant les entreprises de presse.

³³ Selon le président du GEPCI : « Nous avons demandé avant même la signature de cette convention collective révisée que le syndicat, nous [le GEPCI] et les représentants des ministères, mettions en place un comité de suivi. Ce comité de suivi a été mis en place. Il est composé de trois représentants du SYNAPPCI, de trois représentants du GEPCI, d'un représentant du ministère de la Fonction publique et d'un du ministère de la Communication. Voilà donc les membres du comité de suivi. Nous disons une fois de plus que le comité de suivi doit se réunir chaque trois mois et au bout des 18 mois, nous allons évaluer si l'État a fait ce qu'il a à faire. C'est-à-dire si les mesures d'accompagnement sont satisfaites. Si elles ne sont pas satisfaites, le comité de suivi se réunira dans le dernier trimestre des 18 mois et si à l'unanimité le comité de suivi dit « non les mesures d'accompagnement n'ont pas été satisfaites », la convention collective révisée ne sera pas appliquée. Je dis bien de manière unanime ». Cf. *Le Nouveau Réveil*, 26 avril 2008 : « Face à la presse : Kah Zion (Président du GEPCI) fait l'autopsie des entreprises de presse : les entreprises de presse sinistrées ».

4.1 Une Commission très active

En août 2008, la Commission paritaire sensibilisait aux critères et aux démarches à suivre pour obtenir la carte d'identité du journaliste professionnel. Les premières devaient arriver en septembre 2008³⁴, avec une validité d'un an. La délivrance des cartes est décisive car les nouvelles lois de 2004 exigent que plus de la moitié de l'équipe rédactionnelle d'un quotidien ou d'un périodique soit composée de journalistes professionnels et que les radios privées à caractère non-commercial comptent au moins un journaliste professionnel pour assurer la responsabilité de la rédaction des informations locales.

4.2 L'autorité nouvelle du CNP...

Toujours en 2008, le CNP faisait beaucoup parler de lui. Après le vote de la loi 2004-643 portant régime juridique de la presse en décembre 2004, après le décret n°2006-196 de juin 2006, le CNP décidait de faire appliquer la loi en avril 2008. Les directeurs de publication étaient sommés de prendre toutes les dispositions juridiques et administratives pour constituer leur journal en entreprise respectant les textes, avant la date butoir du 2 juin 2008. Mais à cette date, seules 41 entreprises étaient en règle, sur 73 enregistrées par l'institution ! 32 quotidiens et périodiques reconnus étaient interdits de parution, comme le quotidien *Le Patriote*, l'hebdomadaire humoristique *Gbich !* ou le « people » *Top Visages*, jusqu'à leur mise en régularisation. Tollé dans la profession. Et intervention du GEPCI qui arrachait, le 10 juin, 45 jours de plus pour que les recalés se constituent légalement. Le même GEPCI épaulait les directeurs dans leurs démarches. Et le 26 juillet 2008, le CNP déclarait l'existence officielle de 78 publications sur le sol ivoirien, dont 18 quotidiens.

4.3 ... mais sans véritable légitimité

Le CNP montrait une autorité nouvelle dans sa fonction de régulation, mais sa légitimité, et même sa légalité, étaient contestées par la profession. Le bureau exécutif du CNP devait en effet être complètement renouvelé en 2006, après le décret d'application de loi, qui redéfinissait les structures et les pouvoirs de l'instance, mais cela n'a pas été fait à cause des contraintes politiques et administratives du moment, en premier lieu les reports successifs des élections présidentielles. Le CNP était en 2008 quasiment en situation de non-respect de la loi et assurait « la continuité administrative », comme d'autres institutions en Côte-d'Ivoire.

Outre l'autorité que cherchait à acquérir le CNP sur le secteur, cette action de mise en conformité avec la loi et de promotion de l'entreprise contribuait au mouvement visant à sortir le secteur de l'informel et à faire prendre conscience que le journalisme devait être pensé comme un marché, pour faire face à une situation économique délicate. La presse ivoirienne connaissait en effet de fortes difficultés financières. Les tirages étaient en forte baisse. Le nombre d'acheteurs de journaux avait chuté depuis la crise. Les journaux n'étaient plus distribués dans de grandes villes du pays situées au « Nord », comme Man ou Korogho. Le pouvoir d'achat des Ivoiriens avait diminué ces dernières années. La publicité s'était réduite comme peau de chagrin. En effet, de nombreuses petites et moyennes entreprises avaient fermé après les événements de 2002, puis de 2004, et celles qui étaient restées passaient beaucoup moins d'annonces qu'avant.

³⁴ Selon la présidente de la Commission, Laurence Sautier. Cf. *Fraternité Matin*, 23 juillet 2008 : « Carte d'identité de journaliste. Les premières seront disponibles le 2 septembre ».

4.4 La libéralisation de l’audiovisuel, prochain enjeu décisif du secteur

Toujours lors de notre mission de terrain, on pouvait constater un vrai dialogue dans la profession, entre le ministère de la Communication, les organes de régulation, les organisations professionnelles et les journalistes. De multiples ateliers, organisés par le ministère de la Communication, l’UNJCI ou des partenaires comme l’ONUCCI, sensibilisaient les acteurs à leur responsabilité en période électorale.

Concernant la libéralisation de l’audiovisuel, consacrée par le nouveau cadre juridique de 2004, le ministère de la Communication voulait cette libéralisation après les échéances électorales et par étapes – radios et télévisions privées seraient autorisées à émettre deux par deux, par exemple. Une étude d’impact, avec recommandations sur les conditions et modalités de la libéralisation, se trouvait sur le bureau du ministre en juillet 2008³⁵.

Pistes de réflexion

- *Le lobbying pour l’adoption du nouveau cadre juridique et la structuration de l’interprofession (volet « Appui économique ») ont constitué une réussite, générant des effets structurants forts et durables.*
- *Des limites existent cependant. Les résultats de l’étude sur la faisabilité d’une centrale de commercialisation des journaux ont été rendus tardivement et ont été peu diffusés auprès des professionnels concernés. L’impact de cet appui demeure faible : le document est considéré par le GEPCI et le ministère de la Communication comme une base de travail à revoir.*
- *Si le PAMI s’est déroulé dans des conditions difficiles, ses impacts structurants principaux semblent pérennisés donc renforcés par l’apaisement politique et par une politique de communication favorable, portée par un ministre qui est un professionnel des médias.*

III. LE PAPI, OU LA PROMOTION DE LA LOGIQUE D’ENTREPRISE

L’analyse des impacts du PAPI sur le secteur des médias ivoiriens est partagée par la quasi-totalité des acteurs : le second projet conduit par le Gret a promu une logique d’entreprise, obligeant dès 2007 les journaux à être en règle avec la loi ; il a renforcé le matériel de production des publications concernées et « dopé » leur qualité éditoriale ; il a constitué une rampe de lancement pour le Fonds de soutien et de développement de la presse.

1. La logique d’entreprise

« À travers le PAPI, le Gret a travaillé sur l’entreprise de presse, sur la professionnalisation du secteur. Aujourd’hui, nous sommes des entreprises. Avant, nous étions des commerçants ! », s’exclame le directeur du groupe APPO, bénéficiaire de la seconde session³⁶. Cette assertion est partagée par de nombreux éditeurs, qu’ils aient reçu une subvention ou pas. Elle s’explique par plusieurs raisons.

³⁵ Étude financée par l’UE et réalisée par le cabinet *Media Consulting Group*.

³⁶ Cf. entretien Amédée Assi, directeur général des Éditions APPO, vice-président du GEPCI, 30 juillet 2008.

1.1 Légalité

En 2007, pendant la conduite du PAPI, peu de journaux étaient des sociétés commerciales légalement constituées, comme on vient de l'évoquer. Le projet a eu le mérite, à la suite du PAMI, de promouvoir la mise en conformité avec la loi de 2004 comme critère d'attribution des subventions (existence légale, respect du quota de journalistes professionnels au sein de la rédaction, immatriculation à la Caisse nationale de prévoyance sociale, etc.). Il a ainsi engagé dès 2007, soit un an avant l'action du CNP, le mouvement de constitution en entreprise, en obligeant les journaux qui voulaient bénéficier des subventions à sortir de l'informel – sept candidats pour la première session, treize pour la seconde.

1.2 Stratégie d'entreprise

Ensuite, le PAPI a fait raisonner les éditeurs désirant entrer dans la compétition en tant qu'entrepreneurs ayant une stratégie de développement – il prolongeait ainsi le volet « Appui économique » du PAMI qui avait insisté sur cet aspect avec une assistance technique aux plans de développement. Le PAPI a organisé des séminaires de formation au montage de projet avant les appels à candidature, puis exigeait – comme critère d'éligibilité à la subvention – la présentation d'un plan de développement de l'entreprise comprenant :

- une description détaillée du projet, une étude de faisabilité ;
- une évaluation prévisionnelle de son impact sur l'entreprise ;
- une liste des personnes en charge du projet avec leur qualification ;
- une estimation budgétaire de l'opération.

La professionnalisation passait donc par une logique d'entreprise. Les éditeurs présentaient un dossier réfléchi, qui devait prendre en compte : leurs besoins, ce qu'ils voulaient faire de leur entreprise, et l'impact concret de l'appui.

1.3 Formation

Enfin, le séminaire de formation des patrons de presse organisé à la fin du PAPI – « Plan de développement stratégique d'une entreprise de presse », en onze modules sur trois jours – a été très apprécié. Destiné à renforcer leurs capacités de gestion, il a réuni les cadres des entreprises (rédacteurs en chef, comptables, etc.). Les participants se sont montrés enthousiastes sur les acquis et tous les éditeurs rencontrés demandent de nouvelles formations de ce type.

Le faible impact des documents-conseils

À l'image de l'étude de faisabilité d'une centrale de commercialisation des journaux, financée par le PAMI, les documents-conseils issus du premier volet du PAPI ont un impact relatif.

L'étude sur l'« Architecture de formation au journalisme en Côte d'Ivoire » est utilisée par le ministère de la Communication ; l'étude sur le « Potentiel économique des médias » beaucoup moins, l'institution s'en servant essentiellement de base de données pour certains projets.

Ces études ont lancé des pistes de travail, fourmillent d'informations, mais connaissent des limites : elles sont faiblement problématisées, présentent peu de perspectives pratiques et opérationnelles et, surtout, ont été peu diffusées aux institutions du secteur, aux directeurs de médias et autres personnes concernées.

La vulgarisation (rendu du document, travail de sensibilisation parallèle, publication) reste à revoir. La mise en œuvre de ce type d'appui aussi : le lien entre activité d'étude et activité opérationnelle doit être renforcé.

Pistes de réflexion

- *Les formations dispensées depuis une quinzaine d'années par les partenaires du développement ont privilégié les journalistes. Mais les directeurs de médias et les rédacteurs en chefs ont eux aussi besoin de formations adéquates pour exercer leur métier. Leurs lacunes sont nombreuses. En Côte-d'Ivoire, en 2008, les éditeurs demandaient des formations au management d'une entreprise de presse (gestion financière, lois sociales, droit du travail, fiscalité, etc.) afin de continuer leur professionnalisation ; les rédacteurs en chefs voulaient renforcer leurs techniques managériales (management d'une équipe : organisation de la conférence de rédaction, organisation d'un service, organigramme, planning, évaluation des journalistes) afin d'améliorer le rendement des équipes de rédaction ; les commerciaux et responsables des régies publicitaires avaient besoin d'outils marketing (fichiers clients, politique de tarification fixe, mise en page attractive de la publicité, etc.).*

2. L'amélioration de la qualité éditoriale

Les journaux touchés par le PAPI ont renforcé leurs capacités de production et amélioré leur qualité éditoriale (écriture de l'actualité, genres journalistiques, maquette). Une des grandes gagnantes du projet est aussi la photographie, de bien meilleure qualité grâce aux dotations de matériel numérique. On peut illustrer nos propos en analysant l'impact des subventions sur la professionnalisation du groupe Olympe, du quotidien *Supersport* et des Éditions Appo.

2.1 Une meilleure qualité rédactionnelle pour le groupe Olympe

Propriété de l'homme d'affaires ivoiro-libanais Nadi Rayess, le groupe de presse Olympe est considéré comme le seul indépendant du pays, c'est-à-dire non lié à un parti politique. Il publie deux quotidiens – *Soir Info* (17 000 exemplaires en 2008) et *L'Inter* (12 000) – et l'hebdomadaire people *Star Magazine* (10 000), ce qui en fait le leader de la presse privée. Le groupe imprime également de nombreuses publications ivoiriennes (*Le Nouveau Réveil* par exemple). Sur un total de 110 salariés, il emploie une équipe de 47 journalistes, dont trois photographes de presse et un documentaliste.

Olympe a gagné le prix Or de l'Olped en 2004. Cela lui a permis de doter les chefs de service de matériel informatique et d'acheter des appareils photos numériques pour améliorer la qualité de l'image des deux quotidiens – pour un total de 9 millions de francs CFA. Puis il a bénéficié de deux subventions PAPI. La première concernait la « formation et l'équipement de la rédaction en matériel numérique », la seconde l'« accroissement de la capacité informatique ». Le directeur des ressources humaines détaille ces appuis :

« La première session PAPI était relative au renforcement des capacités opérationnelles des journalistes. On a demandé une formation aux genres et aux techniques journalistiques pour l'ensemble des journalistes du groupe. En octobre 2007, pendant un mois, un formateur ivoirien a reçu dans son cabinet quatre groupes de journalistes, chacun de 8 heures à 14 heures, pendant cinq jours. Chaque journaliste a ainsi eu une semaine de formation. Cela a été très positif sur notre qualité éditoriale. Les journalistes avaient du mal à faire la pyramide inversée... Aujourd'hui ça va beaucoup mieux ! La titraille est bien meilleure, plus informative. On a maintenant plusieurs genres journalistiques dans nos colonnes. Et il y a eu aussi une formation à l'évaluation des journalistes pour les rédacteurs en chefs. On n'a pas eu de formation pour les photographes, mais on a obtenu deux appareils photos numériques de grande qualité.

Pour la seconde session, on voulait du renforcement de capacités informatiques pour nos rédactions. On a eu des ordinateurs avec écran plat pour tous les services. On a eu Internet dans chaque bureau, pour les trois rédactions, et Internet est payé pour un an. Là encore, l'impact est perceptible. Les journalistes ont plus de rendement, ils sont plus alertes, notamment sur l'information internationale, l'économie ou sur les sujets de société où Internet constitue une source d'information mais aussi une source d'idées pour toutes les rubriques »³⁷.

Ces analyses sont partagées par le directeur des rédactions du groupe : « Le PAPI, avec des ordinateurs et une connexion Internet dans chaque bureau, a constitué un appui formidable, surtout pour les pages internationales. Et les formations ont amélioré la qualité rédactionnelle de tout le monde. Le matin, lors de la conférence de rédaction, on critique les éditions de la veille, et on a de moins en moins de choses à redire ! »³⁸.

Une analyse de contenu des quotidiens *L'Inter* et *Soir Info* en janvier 2004 et en juillet 2008 corroborait les propos précédents. Pour le premier journal, la maquette était plus soignée en 2008 qu'en 2004. La succession d'encadrés sur une même page (de trois à neuf !) ou la présence d'un seul article par page se faisaient plus rares. Les photographies, de meilleure qualité, étaient créditées et légendées en 2008, alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant. Concernant l'écriture journalistique, là encore, une amélioration : les titres étaient véritablement plus informatifs, les articles avaient désormais des chapôts (mais pas d'intertitre), les genres journalistiques étaient plus diversifiés – malgré l'omniprésence du reportage, on lisait quelques brèves, filets, interviews. En revanche, les « unes » étaient toujours surchargées tandis que l'on percevait de façon flagrante la baisse de la publicité.

Les mêmes observations étaient valables pour *Soir Info* : maquette mieux structurée, photographie et impression de meilleure qualité, photographies légendées et créditées, diversification des genres, titres plus informatifs, nette diminution des annonces. Ce quotidien restait cependant très attaché à l'actualité politique. Il publiait encore de nombreux faits divers (rubrique « Faits et méfaits ») avec photographies à la limite du supportable.

2.2 Le développement accéléré du quotidien Supersport

Autre quotidien subventionné deux fois par le PAPI : *Supersport*, publié par les Éditions Actions Plus. La première session lui a attribué un « renforcement de capacité matérielle et technique », la seconde du « renforcement technique ». Pour le directeur de publication de ce quotidien sportif, l'impact des appuis est à chercher du côté de la productivité, de l'édition et des ventes :

« Le projet a considérablement accéléré notre plan de développement. On a créé le journal en 2002, c'était alors un hebdomadaire. On avait deux ordinateurs pour huit journalistes et un ordinateur pour la mise en page. Le PAPI nous a équipés avec sept ordinateurs, trois ordinateurs portables, une mise en réseau pour ces équipements, Internet, un écran télé, un appareil photo numérique et même une voiture ! Aujourd'hui, les neuf journalistes ont tous un ordinateur ! Il a ainsi accompagné notre passage en quotidien : on travaille beaucoup plus vite, on a gagné presque trois heures par jour sur la production du contenu. La qualité de la photographie est incomparable. D'abord, l'appareil photo donné a révélé notre photographe, qui avait

³⁷ Cf. entretien François Nguilissi, directeur des ressources humaines du groupe Olympe, 5 août 2008.

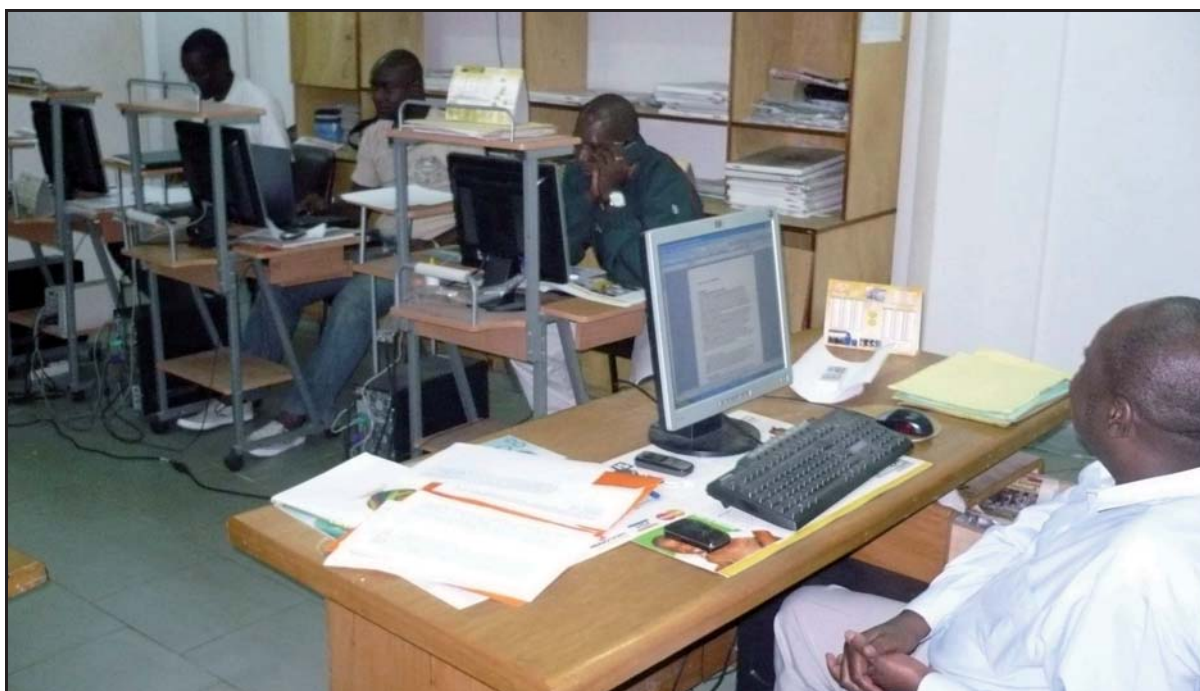
³⁸ Cf. entretien Losseni Zoromé, directeur des rédactions du groupe Olympe, 8 août 2008.

un matériel presque amateur. Ensuite, parce que le PAPI a payé nos abonnements au service photo de l'AFP et à celui de Reuter. Pour finir, six jeunes journalistes ont été formés au reportage et à l'enquête, et cela a renforcé leurs capacités sur le terrain »³⁹.

L'impact sur la qualité éditoriale s'est traduit par un impact sur les ventes. *Supersport* est passé de 3 000 exemplaires par jour avant le PAPI, à 5 000 en 2008. Les lecteurs aiment la nouvelle formule, avec beaucoup de photographies de sportifs ivoiriens (notamment les footballeurs évoluant à l'étranger) et des enquêtes soignées.

Quid de la pérennisation de ces subventions ? *Supersport* est un journal bien géré, et son directeur prévoit les amortissements pour renouveler le matériel. Mais, financièrement, il ne pourra renouveler les abonnements aux agences AFP et Reuter en 2009. Il se contentera du seul abonnement à l'AFP, avec une formule à 50 photographies par mois, ce qui reste peu pour un quotidien sportif. Cela explique pourquoi le directeur de publication de *Supersport* aurait préféré « le même appui, la même somme d'argent reçue de l'Union européenne, mais étalée sur deux ou trois ans, ce qui aurait permis de grandir progressivement, de répartir les dépenses de fonctionnement sur plusieurs années, et d'avoir aussi un réel suivi des stagiaires formés »⁴⁰.

Figure 3 : La rédaction de *Supersport*, équipée par le PAPI (juillet 2008)



³⁹ Cf. entretien Hamidou FOMBA, directeur de *Supersport*, 29 juillet 2008.

⁴⁰ *Ibid.*

2.3 La diversification des Éditions Appo

Le PAPI a également subventionné, pour la seconde session, les Éditions Appo, qui souhaitent un appui pour la diversification de leurs activités. Le groupe, créé en 2005, réunit sept publications. En 2008, il emploie 40 salariés, dont 12 journalistes.

Le projet a donné des moyens techniques pour produire des magazines de qualité : des ordinateurs Macintosh pour la Presse assistée par ordinateur (PAO), un scanner format A3, une flasheuse, un disque dur externe, deux appareils photos numériques. Pour manier ces équipements, quatre techniciens ont reçu une formation de deux semaines à la PAO (logiciels spécialisés Xpress, Photoshop, Illustrator) ainsi qu'une formation à l'utilisation de la flasheuse et au logiciel de flashage AgfaViper.

Résultat : un repositionnement du groupe sur le marché. *Réalités*, mensuel people, et *Le Foot*, mensuel sportif, sont passés du format journal tabloïd à un véritable format magazine A4 en papier glacé. La qualité des images mais aussi celle de l'impression sont excellentes. *Le Sport*, quotidien sportif, dispose aussi de meilleures photographies, grâce au nouveau matériel et à un abonnement à l'Images Forum de l'AFP. *Dialogue*, ancien quotidien politique, est devenu hebdomadaire. Le dernier titre du groupe, *Crapouillot*, hebdomadaire de bandes dessinées a été peu concerné par la subvention. Mais l'ensemble de ces publications ont gagné en temps de production mais aussi en rentabilité, l'entreprise externalisant moins de tâches, notamment grâce à la flasheuse.

Notons que les Éditions Appo possédaient également un magazine pornographique, *Heat Hot*. Mais sa publication a été stoppée en 2007 pour obtenir la subvention PAPI. En effet, malgré un dossier recevable, de bons résultats au niveau de l'Olped et un projet pertinent, le groupe Appo n'a pas été retenu pour la première session, le comité de pilotage du projet ne désirant pas financer du matériel qui pouvait bénéficier indirectement à une telle revue. Le directeur général des Éditions Appo a fermé le magazine, ce qui lui a permis de remporter la seconde session PAPI...

Figure 4 : L'hebdomadaire *Le Sport*, les mensuels *Réalités* et *Le Foot*, trois publications des Éditions Appo (2008)





2.4 Les autres bénéficiaires

Le quotidien privé *Notre Voie* et l'Agence ivoirienne de presse (AIP) ont également bénéficié de la seconde session PAPI. Le premier a « modernisé son service technique », avec des ordinateurs, des imprimantes, un groupe électrogène mais aussi des formations pour la saisie, la mise en page, la maquette. Cet appui a amélioré la qualité de la mise en page et le rendement des techniciens – le bouclage est maintenant à 20 heures, et non plus à 23 heures. La seconde, l'AIP, a renouvelé son parc informatique et équipé ses correspondants en ordinateurs et appareils photo numériques ; presque chaque article est maintenant accompagné d'une illustration.

2.5 Une expérience malheureuse, celle de l'appui à 24 Heures

Malgré l'impact évident du PAPI sur la professionnalisation des entreprises et leur renforcement de capacités, en particulier techniques, l'impact global du projet connaît une limite : le quotidien *24 Heures*, deux fois subventionné en 2007, pour un total de 35 millions de francs CFA (environ 53 000 euros), était fermé en août 2008 ! Si l'on ajoute le fait qu'il avait reçu le Prix argent de l'Olped en 2004, soit 5 millions de francs CFA – qui lui avaient permis d'acquérir des ordinateurs –, cet arrêt demande une explication.

Le groupe Ouest Médias publiait *24 Heures* depuis 2002. Employant 35 salariés, dont 19 journalistes, le quotidien était reconnu pour une certaine indépendance éditoriale. En 2007, il vendait 7 000 exemplaires par jour. Ses projets de développement ont été retenus pour les deux sessions PAPI. La première était consacrée à la relance éditoriale et à la promotion marketing du journal. Le renforcement de capacités matérielles et techniques avait pour objectif de moderniser la mise en page et le rubricage. Des metteurs en page ont été formés. Un plan marketing avec des experts locaux a été imaginé : le plan médias prévoyait des publicités dans les rues d'Abidjan et dans les médias, mais il n'a pu être réalisé. La seconde session prévoyait de l'équipement informatique et une mise en réseaux des outils de production, selon le slogan « un journaliste, un ordinateur, pour une rédaction autonome ».

Mais un conflit d'actionnaires a éclaté. Selon son directeur de publication :

« Des actionnaires minoritaires ont voulu s'emparer du journal quand 24 Heures a commencé à critiquer le Premier ministre Guillaume Soro. Il y a eu un procès et le juge nous a mis un administrateur provisoire, pour trois mois. Ça s'est alors très mal passé avec les fournisseurs, l'imprimeur mais aussi le personnel de l'entreprise car l'administrateur ne savait pas gérer une entreprise de presse. Aucun journal n'est sorti depuis février 2008... Quel dommage ! Le journal ferme quand nous pouvions « booster » les ventes grâce au PAPI ! Quelques jours après l'annonce de l'octroi des subventions, les actionnaires en question ont commencé à attaquer le journal. Ils voulaient le faire couler, c'est tout »⁴¹.

Lors de notre rencontre, en août 2008, le directeur de 24 heures essayait de résoudre le conflit entre les sept associés et désirait rouvrir son journal dès que possible. Les employés étaient au chômage technique. Son siège était sécurisé – le groupe avait déjà tout perdu en novembre 2004 quand les jeunes Patriotes avaient pillé ses locaux.

Pistes de réflexion

- *Malgré l'expérience malheureuse de 24 heures, les subventions PAPI ont contribué à une véritable professionnalisation des entreprises privées les plus « sérieuses » en termes de respect de la loi et de déontologie.*
- *Le duo « Renforcement de capacités informatiques et techniques / Formations spécialisées », touchant les mêmes personnels, a prouvé son impact sur la qualité éditoriale des publications et le rendement des rédactions.*
- *L'appui à la professionnalisation d'un panel d'entreprises en règle avec la loi et respectant le mieux le code d'éthique et de déontologie peut constituer un levier pour l'ensemble du secteur, en faisant des journaux concernés des « exemples ».*

3. Une rampe de lancement pour le fonds étatique d'aide à la presse

Dernier impact du PAPI : il a représenté une rampe de lancement pour le Fonds de soutien et de développement de la presse (FSDP).

3.1 De la revendication à l'institution du fonds

Cette subvention étatique était une revendication forte des patrons de presse et des différentes organisations professionnelles depuis quelques années. Elle a été officiellement créée par l'article 102 de la Loi sur la presse du 14 décembre 2004 mais tardait à être mise en place, malgré le lobbying de l'UNJCI et du chef de projet PAMI auprès de l'exécutif (ministères de la Communication et de la Bonne gouvernance) et des parlementaires. Finalement, le décret portant attributions, organisation et fonctionnement du FSDP a été signé le 28 décembre 2007 (décret n°2007-677).

Le FSDP est devenu un établissement public administratif, composé de deux organes : le conseil de gestion et la direction exécutive. Le fonds, normalement doté d'un milliards de francs CFA (1 524 000 euros), a pour mission de financer, au profit des entreprises de presse et de communication audiovisuelle mais aussi des organisations professionnelles : de la formation

⁴¹ Cf. entretien Abdoulaye Sangaré, directeur général de « Ouest-Médias », 11 août 2008.

continue ; des études et conseils ; des aides à la distribution et à la diffusion ; des projets de développement de la presse et du multimédia ; des projets d'intérêt collectif. Malgré son nom, le fonds n'est donc pas seulement destiné à la seule presse écrite.

3.2 Un triple levier

L'effet levier du PAPI en 2007 s'est situé à plusieurs niveaux :

- il a fait prendre conscience aux membres du gouvernement et du parlement de la nécessité d'inscrire les médias dans l'agenda politique et pressé la signature du décret ;
- il a constitué une expérience grandeur nature pour le futur FSDP en donnant l'occasion, pour la première fois, aux entreprises de constituer des dossiers et des projets de développement selon leurs besoins. Il les a « habitués » à répondre aux appels à candidature – ainsi le ministre de la Communication parle-t-il du PAPI comme un « galop d'essai » pour le FSDP⁴² ;
- les critères d'attribution du FSDP reprennent quasiment à l'identique les critères du PAPI.

Concernant le dernier point, rappelons que le ministre de la Communication en charge du dossier FSDP (en 2007-2008), n'est autre que le premier chef de projet PAPI. Celui-ci reconnaît d'ailleurs que :

« C'est vrai, les critères d'octroi sont à peu près les mêmes. J'ai eu une influence sur le choix des critères du PAPI puis du FSDP car j'étais au poste clé de décision à chaque fois... mais c'étaient aussi des critères de bon sens! »⁴³.

3.3 Les conditions d'attribution

Quels sont les principaux critères d'octroi du FSDP ? L'entreprise doit montrer, par différentes pièces administratives, qu'elle respecte la loi de 2004 (constitution légale, plus de la moitié des journalistes « encartés », immatriculation à la CNPS, déclaration du personnel à cette même Caisse, etc.) et qu'elle applique la convention collective. Elle ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions de deuxième degré de la part des instances de régulation pendant l'année écoulée (sanction pécuniaire, suspension du journal). Elle doit présenter un descriptif du projet à financer avec une mise en relief de son impact sur le développement de l'entreprise.

Comme le PAPI, le mécanisme d'appui fonctionne donc par projets sélectionnés, sur la base d'un plan de développement. Il ne met cependant pas les statistiques de l'Olped au centre des critères pour le respect de la déontologie, comme le PAPI, mais les relevés et sanctions des instances de régulation institutionnelle, qui font dorénavant du monitoring et ont un pouvoir disciplinaire renforcé.

La mise en route du FSDP s'effectue graduellement. Au début de l'année 2009, le président du Conseil de gestion était nommé, en la personne de Kébé Yacouba, ancien directeur général de la RTI. Les appels à candidature étaient lancés. Le budget était adopté. Mais lors de sa première session ordinaire, le 12 février 2009, le conseil de gestion lançait un appel au ministre de la Communication et au ministre de l'Économie et des Finances, tutelles du FSDP, pour une accélération de la mise à disposition des fonds, afin de permettre le démarrage effectif des activités...

⁴² Cf. entretien Ibrahim Sy Savané, ministre de la Communication, 4 août 2008.

⁴³ *Ibid.*

Pistes de réflexion

- *La mise en place progressive du FSDP est une avancée positive pour les médias ivoiriens, qui sortent d'un conflit et sont confrontés à une situation économique difficile. Mais, si le fonds va leur permettre de poursuivre la dynamique de professionnalisation et de renforcement de capacités engagée depuis 2004, il ne doit pas être considéré comme un « remède miracle » aux problèmes du secteur. L'expérience d'autres subventions étatiques, par exemple celle du voisin burkinabé, prouve que l'aide de l'État ne suffit pas à enclencher un cercle vertueux de viabilité économique. Le raisonnement en termes d'entreprise, de marché, la prise en compte des attentes du lectorat, la diversification, la diminution de la dépendance au politique, doivent également être considérés par les cadres des médias ivoiriens.*

IV. CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

En surface, peu de choses ont changé dans le secteur de la presse écrite ivoirienne entre 2004 et 2008 : les publications demeurent très liées aux partis politiques, dans leur structure comme dans leur ligne éditoriale ; ce marché est saturé, surtout celui des quotidiens (18 pour un lectorat en baisse constante). Mais en profondeur, au niveau structurel, les évolutions sont notables et les projets PAMI et PAPI y ont contribué, directement et/ou indirectement : adoption d'un nouveau cadre juridique ; responsabilisation et dialogue de l'interprofession, grâce notamment à la création du GEPCI ; promotion de la notion d'entreprise de presse et des plans de développement ; mise en conformité des journaux avec la loi ; lancement du FSDP. Les impacts socio-institutionnels, multiples mais tous dirigés vers la restructuration, sont réels, comme l'explique le ministre de la Communication :

« Les projets PAMI et PAPI ont amené les acteurs à percevoir le secteur autrement, que ce soient les professionnels de l'information ou les institutionnels. Avant, tout le monde était très fataliste. L'arrivée de programmes d'envergure a provoqué un changement de paradigme. Je trouve aussi qu'il y a plus d'échanges entre les acteurs pour parler de leurs responsabilités. C'est nouveau. C'est positif. Mais difficile à mesurer. En tout cas, une organisation comme le GEPCI est devenue un interlocuteur central du secteur. L'appui institutionnel a eu un impact intéressant. Globalement il a permis d'insérer les médias dans la problématique de la politique socio-institutionnelle, ce qui est une bonne chose »⁴⁴.

La structuration institutionnelle du secteur des médias ivoiriens se poursuit. Le renforcement des instances de régulation et leur volonté de faire appliquer la loi, l'attribution de la carte d'identité de journaliste professionnel mais aussi l'octroi des subventions de l'État peuvent engager à court terme une responsabilisation des acteurs (par la veille institutionnelle sur les contenus, par la sanction, par la volonté d'obtenir des financements).

⁴⁴ *Ibid.*

Partie III.

Des impacts limités sur la responsabilisation des acteurs

Dernier axe de cette étude d'impact : la responsabilisation des acteurs. On rappelle que celle-ci constituait le cœur du projet PAMI, intitulé « Responsabiliser les médias ivoiriens ».

À la problématique de notre étude d'impact « le PAMI et le PAPI ont-ils permis de responsabiliser les acteurs des médias ivoiriens ? », la réponse semble mitigée. Elle demande, comme l'ensemble des impacts des deux projets d'appui étudiés, à être prise en considération en fonction de l'évolution dramatique de la crise de 2004 à 2007. On constate en effet que, entre ces deux dates, le nombre de fautes éthiques et déontologiques relevées par l'Olped a explosé. Mais, en 2008, lors de la mission de terrain, on remarquait un certain apaisement dans les lignes éditoriales. Apaisement confirmé par l'ensemble des acteurs rencontrés. L'impact des projets sur l'autorégulation, en particulier sur l'Olped, s'avérait incertain : un temps réactivé, l'Observatoire était en 2008 moribond, voire peu fonctionnel. Cela pose un véritable problème sur l'impact du PAMI quand on sait que plus de la moitié des appuis et du budget sont allés dans sa direction...

I. MULTIPLICATION DES FAUTES PROFESSIONNELLES DE 2004 A 2007

Mesurer l'impact des projets PAMI et PAPI sur la responsabilisation des acteurs des médias ivoiriens n'est pas facile. Dans notre cas, nous prendrons les indexations de l'Olped comme indicateurs.

1. De 2004 à 2007, une progression alarmante

Les relevés hebdomadaires des fautes éthiques et déontologiques de la presse ivoirienne par l'Olped montrent une réalité aussi banale que tragique : depuis le coup d'État avorté de septembre 2002, la violence verbale n'a cessé d'augmenter, dans la presse écrite comme dans la rue ou dans l'arène politique. Les journaux ont multiplié les dérives et les fautes professionnelles, notamment les injures. De 2004 à 2007, tous les indicateurs de l'Olped étaient au rouge concernant la responsabilisation des médias...

1.1 Presque 1 300 indexations en 2004

La première année du PAMI, en 2004, la barre des mille manquements annuels à l'éthique et à la déontologie était franchie pour la première fois depuis la création de l'Olped : l'Observatoire relevait 1 295 fautes, dont 594 pour « incitation à la révolte, à la violence et au crime », 378 pour « injure ou irrévérence » et 127 pour « incitation au racisme, au tribalisme

ou à la xénophobie »⁴⁵ ! Des chiffres alarmants, en constante augmentation d'une année sur l'autre, comme le montre le tableau 4 :

Tableau 4 : Évolution des principaux indicateurs des relevés annuels de l'Olped entre 2003 et 2004

Points de la Grille	2003	2004	Progression (%)
Incitation à la révolte, à la violence et au crime	143	594	+ 415 %
Incitation au racisme, au tribalisme et à la xénophobie	72	127	+ 176 %
Injure ou irrévérence	385	378	- 2 %
Atteinte à la dignité humaine	12	34	+ 283 %
Non respect de l'esprit de confraternité	105	44	- 58 %
TOTAL GLOBAL	768	1 295	+ 169 %

Source : Olped.

Les incitations à la révolte, à la violence et au crime ont explosé dans les colonnes des journaux, notamment après les événements de novembre 2004. Les incitations au racisme et les incitations à la révolte se sont alors multipliées contre les Français – attaqués en majorité par les journaux dits « bleus », c'est-à-dire proches du parti au pouvoir (FPI). L'armée française, étant devenue actrice du conflit avec la destruction des forces armées aériennes ivoiriennes puis la riposte meurtrière contre les jeunes Patriotes en colère devant l'hôtel Ivoire, le président de la République Jacques Chirac et les ressortissants français, contraints à l'exil, sont devenus les cibles prioritaires des journaux – remplaçant ainsi les « Burkinabè » comme boucs émissaires.

De 2003 à 2004, le niveau d'injures stagnait, mais à un niveau très élevé. L'atteinte à la dignité humaine connaissait des scores sans précédent.

1.2 La violence médiatique

En 2004, en cette année de début effectif du PAMI, la presse écrite publiait des écrits d'une rare violence. Les médias d'État étaient soumis à de très fortes pressions du pouvoir (*cf. supra*). Les indicateurs de l'Olped pointaient du doigt des médias en situation de conflit, c'est-à-dire 1) hyper politisés, prenant le parti d'un belligérant et critiquant féroce les autres, 2) avec des comportements irrationnels. Les manchettes des principaux quotidiens étaient toujours plus assassines, et, même si elles ne reposaient sur aucune information recoupée, faisaient le tour d'Abidjan au gré des déformations des « titrologues » et de « Radio Trottoir ». La responsabilité n'était pas à l'ordre du jour chez les éditeurs, quasiment tous engagés dans un combat politique. Les institutions, en particulier de régulation, ne faisaient pas leur travail : l'État était un acteur central du conflit...

⁴⁵ Source : Olped, « Bilan des manquements, 2004 ».

1.3 Les limites dépassées

Mais les chiffres de l'Olped allaient devenir catastrophiques. L'Observatoire a relevé plus de 5 000 manquements à l'éthique et à la déontologie pour l'année 2007, pour l'année de fin d'exercice du PAMI (janvier) et du PAPI (décembre) ! L'impact du PAMI, qui avait pour objectif de « responsabiliser les médias ivoiriens », se trouvait contrarié par cette courbe dramatique...

De 2004 à 2007, les indexations avaient quadruplé. À côté des injures et des appels à la révolte, les cas de désinformation, de manipulation ou même d'invention de l'information se multipliaient⁴⁶. Le président de l'Olped en poste de 2004 à 2006 a vécu et analysé la montée de la violence dans les journaux. Il en est sorti assez désabusé sur l'autorégulation :

« Il existe clairement deux niveaux dans le bilan de l'Olped. L'autorégulation fonctionne en période "normale", mais pas en période de conflit. De 1995 à 1999, avec des moyens limités, l'instance a réalisé un travail encourageant. Les indexations étaient prises en compte. Il n'y avait que de très rares réfractaires. Les actions sur la Commission de la carte de presse ont permis de sanctionner certains rédacteurs aux écrits outranciers. À partir de 1999 et jusqu'à aujourd'hui [2008], la situation sociopolitique a complètement changé. Une kyrielle de journaux très manichéens ont été lancés. Et il y a eu de gros problèmes d'injures, d'incitation à la révolte, des problèmes d'anti-confraternité. Les années 2004-2006 ont été difficiles... Les journalistes connaissaient les règles de déontologie, bien sûr, mais ils n'en avaient que faire car ils avaient un combat à mener »⁴⁷.

Remarquons qu'à côté de dérives observées quant aux incitations à la violence et à la xénophobie mais aussi aux incitations à la reprise du conflit et à l'intolérance, une part importante des manquements provenait des discours, des interviews ou des déclarations des hommes politiques, leaders d'opinion et miliciens, cités et publiés tels quels par les journaux ou sortis de leur contexte pour plus de sensationnalisme (notamment en première page). Certains sujets revenaient régulièrement, comme les dénonciations et les accusations des différentes parties ivoiriennes qui se rejetaient mutuellement la responsabilité du blocage du processus politique. La presse écrite rapportait des incidents relatifs au foncier, en faisait ressortir une dimension interethnique.

1.4 Les indexations des publications soutenues par les projets

On peut également, grâce aux relevés de l'Olped, mesurer l'impact des volets « Formation » et « Appui économique » du PAMI sur la responsabilisation des médias. Pour cela, nous prenons les relevés de cinq publications concernées par ces deux composantes – *Soir Info, L'Inter, Notre Voie, L'Intelligent D'Abidjan, 24 Heures* – pour le premier trimestre de l'année 2004 (janvier, février, mars) et le dernier de 2007 (octobre, novembre, décembre), ce qui correspond au début et à la fin de l'intervention du Gret.

⁴⁶ On a constaté une prolifération d'articles faisant état d'attaques programmées, d'exactions ethniques qui auraient été perpétrées, d'intentions malveillantes qu'un groupe aurait envers un autre et ainsi de suite. Ces articles ont en commun le fait qu'ils sont basés sur des informations en provenance de sources anonymes ou inexistantes dans la plupart des cas.

⁴⁷ Cf. entretien Samba Koné, Responsable Sud Actions médias, 13 août 2008.

Tableau 5 : Évolution des fautes de cinq quotidiens aidés par les projets PAMI et PAPI de 2004 à 2007

Publications	Fautes commises premier trimestre 2004	Fautes commises dernier trimestre 2007
<i>Soir Info</i>	-	25
<i>L'Inter</i>	3	19
<i>Notre Voie</i>	-	37
<i>L'Intelligent D'Abidjan</i>	3	34
<i>24 Heures</i>	4	30

Source : Olped.

À la fin de l'année 2007, les manquements à l'éthique et à la déontologie restaient très nombreux dans les cinq cas étudiés. Un des problèmes majeurs demeurait la publication de propos injurieux, provocateurs ou volontairement erronés d'hommes politiques ou de leaders d'opinion, avec des citations accusatrices et même des attaques personnelles. Les charges verbales entre partis, les insultes et les accusations sans fondement fusaient dans la presse écrite, qui en était le canal privilégié, mais qui en était également très friande pour « créer » de l'information sensationnaliste. Ce sont ces citations qui constituaient la plus grande part des injures et irrévérences relevées par l'Olped. À ce niveau-là, on ne notait aucune évolution depuis 2004.

1.5 Illustrations pour le dernier trimestre 2007

Les exemples ne manquaient pas dans les quotidiens cités, ne serait-ce que dans les titres, en particulier dans *L'Intelligent d'Abidjan* et *Notre Voie* :

- *Mamadou Bamba (PDCI) persiste* : « le fichier électoral de 2000 est grossièrement tripatouillé »⁴⁸ ;
- *Mamadou Ben Soumahoro persiste et signe* : « mort de Boubacar Diaby, pourquoi j'accuse Alassane Ouattara »⁴⁹ ;
- *Les Forces nouvelles accusent* : « le PDCI prépare un coup d'État »⁵⁰ ;
- *Seri Modeste, ex-militant FPI aux États-Unis* : « la Refondation, c'est la bourgeoisie dans la misère »⁵¹ ;
- *Martial Ahipaud charge* : « Gbagbo, Bédié et Ouattara doivent aller à la retraite »⁵² ;
- *Meeting au complexe sportif de Yopougon, samedi dernier* : « Ado joue la carte du Nord, des étrangers et de l'Islam » (propos de Ben Soumahoro)⁵³ ;
- *Injures gratuites, mensonges et incitation à la haine de Tiburce Koffi et Vénance Konan* : Mme Madeleine Akissi Dodo : « on répond aux imbéciles par le silence »⁵⁴ ;

⁴⁸ *24 Heures*, n°1667 du 22 novembre 2007.

⁴⁹ *L'Intelligent d'Abidjan*, n°1227 du 11 octobre 2007.

⁵⁰ *L'Intelligent d'Abidjan*, n°1283 du 27 décembre 2007.

⁵¹ *L'Intelligent d'Abidjan*, n°1283 du 27 décembre 2007.

⁵² *L'Inter*, n°2866 du 03 décembre 2007.

⁵³ *Notre Voie*, n°2814 du 22 octobre 2007.

⁵⁴ *Notre Voie*, n°2818 du 26 octobre 2007.

- Sylvestre Konin : « Stéphane Kipré, c'est le diable »⁵⁵ ;
- Visite du président du PDCI à Bocanda : « en sept ans de régime FPI, les dégâts sont considérables »⁵⁶ (propos de l'ex-président Henri Konan Bédié).

Les attaques pouvaient être également directes, sans passer par la citation. Ainsi, pour *L'Intelligent d'Abidjan*, « Soro et son escadron de la mort sortent des tracts contre *L'Intelligent d'Abidjan* »⁵⁷. Cet article injurieux était non signé, ce qui restait non acceptable en termes de prise de responsabilité... *Notre Voie* était, lui, en guerre contre A. Ouattara et H. K. Bédié. Quelques titres de novembre 2007 le confirmaient : « De Sékou Ouattara à Alasane Ouattara : une lignée de putschistes »⁵⁸ ; « Bédié entre contrevérités et injures »⁵⁹ ; « Banny comme Ouattara, est un blagueur »⁶⁰.

Le choix des mots peut transformer l'information en injure. Lors de négociations en décembre 2007 entre les ex-belligérants, *L'Intelligent d'Abidjan* stigmatisait, par exemple, « le chantage de Soro autour du processus de paix »⁶¹ ou titrait « Compaoré et Gbagbo cèdent aux caprices de Guillaume Soro »⁶².

En 2007, l'ethnicité et la nationalité restaient très utilisées, comme marqueur politique, social et géographique. Leur utilisation était synonyme d'incitation au racisme et/ou de manipulation de l'information. Par exemple « Des Baoulé dénoncent la charte des Akan / Pr N'guessan Kouakou (Président de Akoundan Ouflè) : « c'est le PDCI qui incite à une deuxième rébellion »⁶³ ou encore « Casse d'Abobo : Ivoiriens et Nigériens au bord de l'affrontement »⁶⁴.

1.6 Une nouvelle grille de lecture

L'écrit journalistique demeurait donc ancré dans le combat politique, en 2007 comme en 2004. Les indexations de l'Olped reflètent une réalité, celle d'une violence croissante dans les médias de 2004 à 2007, mais ces chiffres doivent être pondérés par l'augmentation corrélative de critères utilisés par l'Observatoire pour mesurer les dérives déontologiques. En effet, en novembre 2006, lors de son deuxième Congrès ordinaire à Grand Bassam, l'Olped révisait sa grille de lecture des journaux : celle-ci passait de neuf points à 21. Les critères avaient plus que doublé ! Or le phénomène est connu, plus on dispose de critères pour relever les fautes, plus on trouve des fautes... Dans la nouvelle grille, les types de manquements étaient plus détaillés, à l'image des « incitations » (cf. tableau 6). L'« incitation au génocide » et l'« apologie de la guerre » constituaient de nouveaux points, ce qui en disait long sur les évolutions des dérives de la presse depuis le début du conflit...

⁵⁵ *Notre Voie*, n°2835 du 17 novembre 2007.

⁵⁶ *Soir Info*, n°3992 du 24 au 25 décembre 2007.

⁵⁷ *L'Intelligent d'Abidjan*, n°1276 du 17 décembre 2007.

⁵⁸ *Notre Voie*, n°2825 du 05 novembre 2007.

⁵⁹ *Notre Voie*, n° 2831 du 12 novembre 2007.

⁶⁰ *Notre Voie*, n° 2837 du 20 novembre 2007.

⁶¹ *L'Intelligent d'Abidjan*, n°1258 du 26 novembre 2007.

⁶² *L'Intelligent d'Abidjan*, n°1271 du 11 décembre 2007.

⁶³ *L'Intelligent d'Abidjan* N° 1219 du 1^{er} octobre 2007

⁶⁴ *L'Inter*, n°2874 du 12 décembre 2007.

Tableau 6 : Évolution de la grille de lecture de l’Olped avant et après son 2^e Congrès ordinaire de novembre 2006

Points de la grille de 1995 à 2006	Points de la grille à partir de novembre 2006
1) Injure ou irrévérence	1) Atteinte à la liberté de la presse
2) Non-respect de l’esprit de confraternité	2) Atteinte à la dignité humaine
3) Incitation à la révolte, à la violence et au crime	3) Atteinte aux bonnes mœurs
4) Incitation au tribalisme, au racisme ou à la xénophobie	4) Déséquilibre dans le traitement de l’information
5) Incitation au fanatisme religieux	5) « Bidonnage »
6) Mauvais traitement de l’information	6) Non respect de l’esprit de confraternité
7) Atteinte aux bonnes mœurs et à la morale	7) Manipulation de l’information
8) Atteinte à la dignité humaine	8) Incitation au tribalisme
9) Incitation à la débauche	9) Incitation au racisme
	10) Incitation à la xénophobie
	11) Incitation au fanatisme religieux
	12) Injures ou irrévérence
	13) Chantage
	14) Racket
	15) Plagiat
	16) Incitation à la révolte
	17) Incitation à la violence
	18) Incitation au crime
	19) Incitation à l’insurrection armée
	20) Incitation au génocide
	21) Apologie de la guerre

Source : Olped.

2. 2008, l’accalmie ?

Les chiffres de l’Olped ne montrent pas de prise de conscience ou de responsabilisation particulière des acteurs des médias ivoiriens entre 2004 et 2007. Au contraire. L’impact des programmes d’appui étudiés demeure relatif dans les pratiques journalistiques de Côte-d’Ivoire et dans le respect de la déontologie. Mais, répétons-le, les années 2004-2007 ont été marquées par un renouvellement du conflit, et même par une accentuation de la crise (politique, économique, diplomatique), qui ont fait du PAMI et dans une moindre mesure du PAPI des projets conduits en situation de conflit, et non pas de post-conflit comme initialement prévu.

2.1 Une subjectivité toujours prégnante

En 2008, lors de la mission de terrain, les principaux quotidiens continuaient à avoir un traitement très politique de l'actualité, fondé sur un manichéisme pro ou anti FPI. On peut donner un exemple, celui de la couverture le 11 août 2008 de l'altercation entre Henriette Diabaté, secrétaire générale du RDR, et des individus commandités, visiblement proches du parti du président Laurent Gbagbo, à Afféry. Pour *Le Patriote*, proche du RDR, « des jeunes vandales du FPI tentent d'éliminer Mme Diabaté »⁶⁵, quand pour *Notre Voie*, proche du FPI « le RDR renoue avec la violence et le mensonge »⁶⁶. Où est la vérité, l'information brute ? Personne ne la connaît vraiment : quasiment tous les quotidiens ont traité ce fait de manière différente, selon leur positionnement politique.

Figure 5 : Unes de *Notre Voie* et du *Patriote* du 11 août 2008



⁶⁵ *Le Patriote*, n°2652 du 11 août 2008.

⁶⁶ *Notre Voie*, n°3056 du 11 août 2008.



Il est intéressant de relever que ces deux quotidiens ont bénéficié de plusieurs modules de formation du PAMI : « Perfectionnement informatique », « Techniques rédactionnelles presse écrite », « Traitement des informations provinciales presse écrite », « Photoreportage et prise de vue numérique », etc. On peut s’interroger sur l’impact de ces sessions quand on lit l’article de *Notre Voie* – en page 3 du même numéro –, qui essaie tant bien que mal de convaincre le lecteur que les militants FPI n’ont rien à se reprocher à Afféry, que ce sont les gardes du corps de la secrétaire générale du RDR qui ont brutalisé des innocents. La fin de l’article est sans appel : « Ainsi va le RDR. Qui renoue avec la violence et le mensonge. Car en vérité, le chien ne change jamais sa façon de s’asseoir »⁶⁷...

2.2 Une certaine accalmie en 2008

Ce traitement de l’actualité prouvait que de nombreux quotidiens restaient des organes de parti... et même de défense du parti ! Malgré cela, la situation de la presse avait évolué lors de notre mission de terrain en août 2008. Les acteurs rencontrés, professionnels des médias comme institutionnels, soulignaient qu’un certain apaisement régnait depuis quelques mois. Tous se félicitaient d’une baisse de l’invective, de l’évolution positive du secteur, de journalistes plus responsables. L’organe de régulation de la presse écrite, le CNP, trouvait que le nombre de fautes relevées était moins fort ces derniers temps. Selon le directeur de la presse du CNP :

« En 2008, notre service dédié au monitoring a moins de travail. On peut passer une semaine sans écrire à un journal pour l’interpeller sur une dérive, ce qui nouveau

⁶⁷ *Notre Voie*, n°3056 du 11 août 2008 : « Le RDR renoue avec la violence et le mensonge ».

pour nous depuis un an ! Aujourd'hui, le 4 août 2008, nous n'avons constaté qu'une seule faute dans tous les quotidiens ! Cela veut dire que les journalistes connaissent leur métier, connaissent les règles déontologiques, mais qu'ils s'en écartent selon les circonstances et les intérêts... »⁶⁸.

Cette accalmie était confirmée par le responsable du Pool Assistants Monitoring de l'Olped, qui indexait moins d'injures et d'incitation à la violence depuis quelques mois⁶⁹.

2.3 Les raisons de l'apaisement

Selon les acteurs des médias, l'apaisement trouvait cinq explications, les principales étant politiques :

- les accords politiques de Ouagadougou de mars 2007. Cet accord de fin de guerre entre deux belligérants, avec des engagements forts et appliqués (partage du pouvoir exécutif, démantèlement de la zone de confiance), avait des répercussions directes sur les médias. D'une part, le climat politique général s'était détendu, et le combat entre partis faisait moins rage. D'autre part, avec le partage des pouvoirs, il devenait délicat pour les journaux de tirer à boulets rouges sur leurs anciens ennemis, devenus collaborateurs. Ainsi, un quotidien comme *Nord-Sud* avait dû revoir sa ligne éditoriale car il ne pouvait plus critiquer trop férocement l'administration de L. Gbagbo, le directeur de publication étant devenu le porte-parole du Premier ministre G. Soro... Inversement, *Notre Voie* avait quelque peu adouci son discours envers les Forces nouvelles quand le président L. Gbagbo avait fait de G. Soro son Premier ministre ;
- une certaine expectative devant les multiples reports des élections présidentielles (octobre 2007, juin 2008, novembre 2008) ;
- une meilleure structuration de la profession, avec un dialogue nouveau chez les professionnels des médias (*cf. supra*) ;
- l'action des organisations interprofessionnelles. Les séminaires de sensibilisation organisés par l'UNJCI et l'Olped – dont beaucoup ont été financés par le PAMI – ont porté leurs fruits sur la responsabilisation du journaliste et constitué des espaces de dialogue sur le métier ;
- le respect de la déontologie comme critère d'attribution des aides. Les relevés des fautes professionnelles étaient désormais au centre des dispositifs de subvention, et les patrons de presse l'avaient bien compris.

L'apaisement politique et médiatique de 2008 restait cependant précaire. Les journaux demeuraient hyper politisés, et toute dégradation politique pouvait entraîner des dérapages médiatiques. Beaucoup craignaient également une campagne électorale dure. Le président du GEPCI, par ailleurs directeur du *Nouveau Réveil* et membre actif du PDCI, confirmait :

« On a l'impression que le climat s'est détendu. L'accord politique de Ouagadougou y est pour beaucoup. La presse bénéficie de ce meilleur climat. Le ton a aussi changé de manière assez positive entre les journaux. [...] Mais c'est sûr, à l'approche des élections, le ton va monter dans les journaux, car chacun va se battre avec son journal pour être élu »⁷⁰.

⁶⁸ Cf. entretien Francis Domo, directeur de la presse du CNP, 4 août 2008.

⁶⁹ Cf. entretien Bernard Manizan, 11 août 2008.

⁷⁰ Cf. entretien Denis Kah Zion, *op. cit.*

3. Un nouvel effet levier du PAPI

Concernant la relative « accalmie » dans les journaux depuis 2007, le dernier ressort évoqué mérite approfondissement : l'argument économique a conduit les journaux à faire moins de fautes. L'impact du PAPI est, à ce niveau, double. D'un côté, il a eu un effet en termes de responsabilisation, les entreprises de presse faisant moins de fautes pour accéder aux subventions, notamment à la deuxième session. De l'autre, il a constitué un « effet levier » en impulsant la démarche, en faisant des indexations de l'Olped un critère d'éligibilité au financement de projets : en effet, le FDSP a pris le relais avec la même méthode, avec cette fois la prise en compte des sanctions du CNP.

Mettre la déontologie et l'organe qui la promeut au centre du dispositif d'éligibilité aux subventions a montré sa pertinence et son efficacité. On peut l'illustrer à travers le cas du groupe La Refondation.

3.1 L'évolution positive de Notre Voie

Pour l'octroi de la première subvention, le comité de pilotage du PAPI a pris en compte les moyennes annuelles des indexations de l'Olped des quotidiens d'informations générales, pour les années 2005 et 2006. Pour être éligibles, les journaux qui avaient déposé des projets de subvention ne devaient pas dépasser les moyennes annuelles de 197 fautes pour 2005 et de 295 fautes pour 2006. Cet indice ne constituant qu'un critère parmi d'autres (*cf. supra*). Les groupes Le Réveil (éditant *Le Nouveau Réveil*) et La Refondation (éditant *Notre Voie*) n'ont pu bénéficier de la première session car les « scores » de leur quotidien étaient trop élevés :

- *Le Nouveau Réveil* a commis 323 fautes en 2005 et 452 en 2006 ;
- *Notre Voie* a été averti 369 fois en 2005, et 614 en 2006.

Ces différents chiffres nous permettent de constater une nouvelle fois le nombre croissant de manquements à l'éthique et à la déontologie après 2004. Mais il est important de remarquer que, prenant conscience de l'importance des appuis apportés par la première session de subvention PAPI, les entrepreneurs recalés ont demandé à leur rédaction de faire attention à leur écriture journalistique, de faire moins d'entorses aux règles du métier, afin d'obtenir la deuxième subvention. Et *Notre Voie* a pu décrocher celle-ci en réalisant moins de fautes que la moyenne, qui était de 129 pour le premier semestre 2007 – tel n'était pas le cas du *Nouveau Réveil*, dont le nombre d'indexations (294) restait largement au-dessus.

L'exemple de la progression positive de *Notre Voie* montre que l'aspect financier peut avoir son importance dans le respect des règles déontologiques... Un autre journal, *Dialogue*, a, lui, indiqué qu'il ne publierait plus les contributions extérieures injurieuses. Ces exemples montrent une nouvelle fois que les fautes professionnelles restent un problème d'encadrement, un problème de direction, un problème de ligne éditoriale dictée par un combat politique, et non un problème de formation des journalistes.

II. IMPACT RELATIF DU SOUTIEN A L'AUTOREGULATION

Le PAMI avait pour objectif de renforcer la dynamique de responsabilisation des médias ivoiriens. Un des moyens les plus significatifs était le soutien à la régulation (CNP, CNCA) et à l'autorégulation (Olped), qui constituait à lui seul la composante la plus significative – sur le plan matériel, financier et méthodologique – du projet d'appui. Quels sont les résultats des appuis ? Quels en sont les impacts sur les institutions touchées ?

1. Un organe de régulation de l'audiovisuel plus opérationnel

Dans le projet de départ, le soutien aux instances de régulation devait se dérouler ainsi :

- organisation pour le CNP de visites d'instances européennes de régulation, afin qu'il connaisse mieux leur fonctionnement dans un contexte démocratique favorable ;
- appui matériel au CNCA pour lui permettre de mener à bien sa mission de monitoring de l'audiovisuel et organisation de visites d'instances européennes similaires, afin qu'il remplisse sa mission de régulation, notamment en ce qui concernait le cahier des charges des radios commerciales et de proximité.

1.1 Impact très limité pour le CNP

Le CNP a été peu concerné par le PAMI. De l'aveu même du directeur de la presse : « Lors de la mission d'identification des besoins, avant l'écriture du PAMI, le CNP a eu du mal à formuler ses besoins... On a juste proposé un voyage d'étude. Au final, au regard de l'appui global apporté au secteur, on a eu peu... Et on s'est senti quand même un peu lésé... Dommage car on est dépositaires de la loi, on reste la superstructure qui peut faire évoluer le secteur, pas seulement le sanctionner »⁷¹.

L'instance de régulation de la presse écrite a pu finalement mener, grâce à des financements PAMI, des actions de sensibilisation de la loi de 2004 – ce qui a été très apprécié par les directeurs de publication. Et le président du CNP a effectué un voyage d'étude en Belgique car « les médias de ce pays étaient confrontés comme nous à des problèmes ethniques, entre Wallons et Flamands, et leur réponse à ce problème nous intéressait »⁷²... Problème, le président du CNP lui-même ne sait pas vraiment quel est l'impact concret de ce voyage sur les méthodes de travail et d'organisation de l'instance :

« Bon... Ce voyage d'étude m'a permis de voir quelques rédactions de grands quotidiens, et j'ai appris beaucoup sur la chaîne d'information de la presse. Mais il n'existait pas d'instance de régulation en Belgique, juste de l'autorégulation ! Et une semaine n'est pas suffisant : il fallait plus long et envoyer toute une équipe »⁷³.

⁷¹ Cf. entretien Francis Domo, *op. cit.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ Cf. entretien Eugène Dié Kacou, président du CNP, 13 août 2008.

1.2 L'équipement numérique du CNCA

Concernant la régulation audiovisuelle, les cadres du CNCA n'ont pu réaliser leur voyage d'étude, à cause notamment de la dégradation du contexte politique qui exigeait leur présence sur le terrain. D'autres appuis ont été réalisés, comme par exemple une table-ronde organisée avec le Gret en avril 2005 pour sensibiliser les acteurs de l'audiovisuel au contenu de la nouvelle loi de 2004 et favoriser un repositionnement du CNCA.

Mais, surtout, le PAMI a équipé l'organe de régulation pour que sa base de données soit fonctionnelle. La dotation a été significative : 25 millions de francs CFA (38 100 euros). Sur le papier, l'appui « Équipement base de données » visait à indexer et archiver les contenus sonores et vidéos captés par le CNCA, mais aussi à mettre en place une base de données contenant les données cross-média, la base thématique des émissions audiovisuelles, les textes et les décisions du CNCA, le catalogue des émissions audiovisuelles et les indicateurs de quotas, temps de parole, etc. Cette base de données devait donner lieu à la création d'un Intranet et d'un site Internet. Tous ces appuis ont été réalisés. Le secrétaire général du CNCA résume les principaux appuis et leur impact sur l'activité de régulation :

« Grâce au PAMI, nous avons changé notre système de monitoring : nous sommes passé au numérique pour la constitution de la base de données sur les temps d'antenne. On a eu un renforcement technique conséquent, avec des ordinateurs, des scanners, un serveur pour la gestion de la base de données. On a eu aussi une formation pour ces équipements. Le PAMI nous a permis de réaliser un Intranet et un site Internet. L'impact est évident : nous sommes beaucoup plus opérationnels. Avant, avec le matériel analogique dont nous disposions, il était très difficile de monitorer. Et conserver les données était un vrai problème... Ce renforcement technique nous a donné une plus grande efficacité dans notre travail. Nous faisons maintenant du monitoring en temps réel grâce au numérique : les diagrammes de temps d'antenne sont par exemple mis sur le site Internet tout de suite »⁷⁴.

Le CNCA est donc plus opérationnel pour assurer sa mission de base. Le site Internet (www.lecnca.net) constitue un moyen d'information précieux vers les professionnels des médias et les publics intéressés. Mis à jour régulièrement, en 2008 comme en 2009, il diffuse des informations sur le conseil (composition, rôle, missions), les publications officielles de contrôle du pluralisme, les actualités comme les décisions et les communiqués, ou encore les textes de loi et les répertoires des radios. L'appui est donc pérennisé.

Pistes de réflexion

- *Les voyages d'étude représentent des expériences intéressantes d'échange et d'appui-conseil, mais leur mise en œuvre doit être repensée pour une plus grande efficacité.*
- *Il paraît nécessaire de poursuivre l'appui au CNCA, avant l'ouverture effective de l'audiovisuel aux opérateurs privés. Le président du CNCA déclarait en août 2008 : « le PAMI nous a aidé à mettre en place un système de monitoring. Aujourd'hui, nous voulons augmenter notre capacité de monitoring sur l'ensemble territoire national pour une vraie action de régulation. C'est décisif avant la libéralisation »⁷⁵. Le CNCA est en effet confronté au double défi de sa restructuration interne et de la libéralisation par étapes du secteur audiovisuel.*

⁷⁴ Cf. entretien Franck Anderson Kouassi, secrétaire général du CNCA, 8 août 2008.

⁷⁵ Cf. entretien Feu Diégou Bailly, président du CNCA, 12 août 2008.

- *La loi de 2004 restructure les organes de régulation : selon le secrétaire général, le CNCA va passer de 30 à 100 personnes, avec quatre directions, et aura besoin d'appui-conseil pour sa réorganisation. Dans le même temps, avec l'ouverture par étapes de l'audiovisuel, le CNCA aura un grand rôle à jouer de sensibilisation et de régulation à proprement parler, mais il ne dispose pas de tous les moyens techniques et méthodologiques pour couvrir l'ensemble du territoire pour son monitoring.*
- *De manière générale, les deux organes de régulation ivoiriens (CNP et CNCA) ne désirent pas se positionner uniquement comme des gendarmes des médias, et souhaitent développer plus de pédagogie vers les journalistes. Mais ils n'ont pas les moyens financiers de sensibiliser le secteur sur leur rôle et de mettre l'information à disposition des tous, notamment celle concernant la nouvelle loi.*

2. L'Olped, un temps réhabilité (2004-2007)

Le CNCA a pu pérenniser l'appui du Gret. Tel n'était pas le cas de l'instance d'autorégulation, l'Olped, dynamique durant le projet, de 2004 à 2007, mais peu fonctionnelle lors de notre visite en 2008...

2.1 Renforcement et dynamisme

Comme on l'a détaillé dans la première partie, le renforcement de capacités de l'Olped devait lui permettre de remplir au mieux sa mission d'autorégulation de la presse en matière de respect de l'éthique et de la déontologie, avec un appui budgétaire et méthodologique fort. La campagne de sensibilisation devait placer la déontologie au cœur des débats sur le métier. De nombreuses actions des deux autres composantes tournaient autour de lui, comme par exemple le Prix Olped du volet « Appui économique » du PAMI. L'Observatoire était le principal partenaire de ce projet, mais aussi le principal bénéficiaire. Même le PAMI l'a placé au centre de ses critères d'octroi de financements et l'a subventionné en 2007 pour réaliser ses activités de monitoring, nécessaires au déroulement du projet⁷⁶.

L'appui a été massif et, de 2004 à 2007, l'Olped a retrouvé un bon dynamisme⁷⁷ concernant la sensibilisation à la déontologie (deux congrès ordinaires, de nombreux séminaires et ateliers, des publications, l'organisation de la journée mondiale de la liberté de presse, des émissions télévisées sur la RTI et radiodiffusées sur *ONUFI-FM*, etc.). Il s'est doté d'un siège, d'une nouvelle organisation interne et d'une nouvelle grille d'indexation des fautes professionnelles. Il a bénéficié d'un véritable renforcement de capacités matérielles et humaines qui lui a permis d'être fonctionnel (matériel informatique, voyage d'étude, embauche d'un comptable et d'un secrétaire permanent salariés, assistants de l'équipe statistique rémunérés, création d'un site Internet, mise en place d'un observatoire des élections, etc.). L'Olped a ainsi assuré sa mission

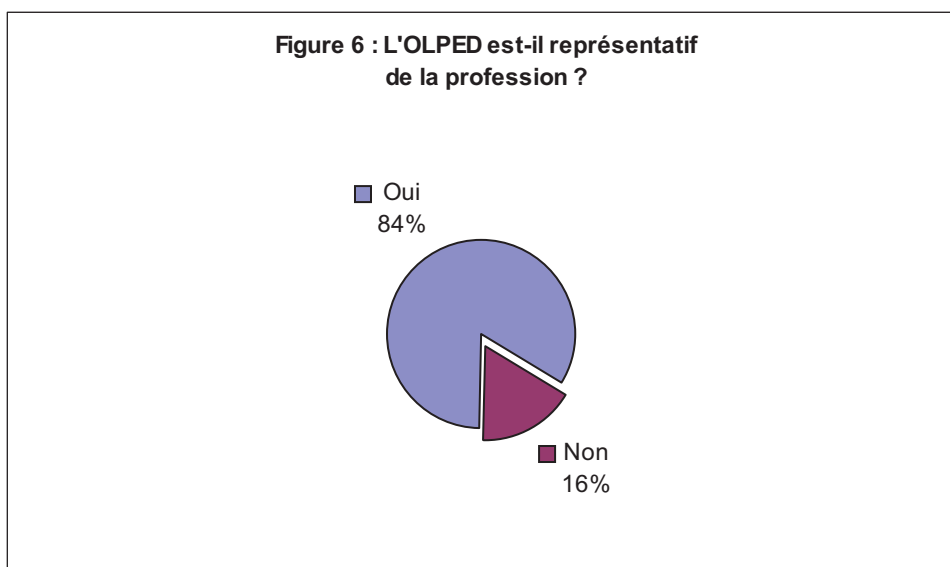
⁷⁶ En 2007, le PAMI a en effet accordé 14 638 euros à l'Olped sur une ligne « Monitoring », 5 815 euros sur une ligne « Capitalisation » et enfin 4000 euros de complément demandé en octobre sur la ligne « Monitoring ».

⁷⁷ Pourquoi « retrouvé » ? Car l'Olped était peu fonctionnel au début de l'année 2004, quand le PAMI a débuté. Selon le chef de projet PAMI : « On a pris beaucoup de retard en 2004 car l'Observatoire n'était pas prêt à être un interlocuteur et un partenaire avec un plan d'action. Les indexations n'étaient pas à jour, ce qui fait que le premier prix Olped, normalement décerné en 2004, n'a pas été décerné et qu'une partie de la somme a été réaffectée à son fonctionnement. On a attendu six mois pour sa « mise en route », c'est-à-dire après son premier congrès ordinaire, en juin 2004. La réorganisation interne qui a suivi était nécessaire, surtout le renforcement de l'équipe d'assistants ». Cf. entretien Franck Berthod, *op. cit.*

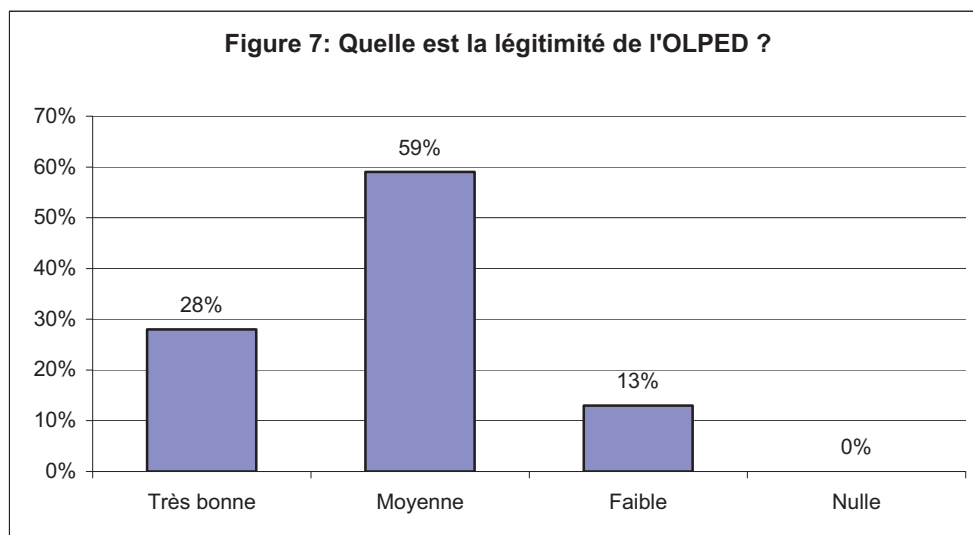
de base durant trois ans, le monitoring de la presse, rattrapé le retard accumulé après 2002 et publié ses résultats annuels – trois publications lors du PAMI.

2.2 Notoriété de l’Observatoire

Que reste-t-il de ces actions en 2008 ? En premier lieu, on remarque que ses nombreuses actions de dialogue, de défense de la profession et de promotion de la déontologie mais aussi sa forte visibilité durant trois années ont donné à l’Olped une forte notoriété auprès des professionnels du secteur. Les données issues du questionnaire d’enquête le montrent (cf. figures 6 et 7). On est bien là dans un impact du PAMI. Il faut noter que l’ensemble des répondants connaissait l’Olped en 2008 (100 % de réponses positives à la question « Connaissez-vous l’Olped ? »).



Source : questionnaire d'enquête, août 2008.



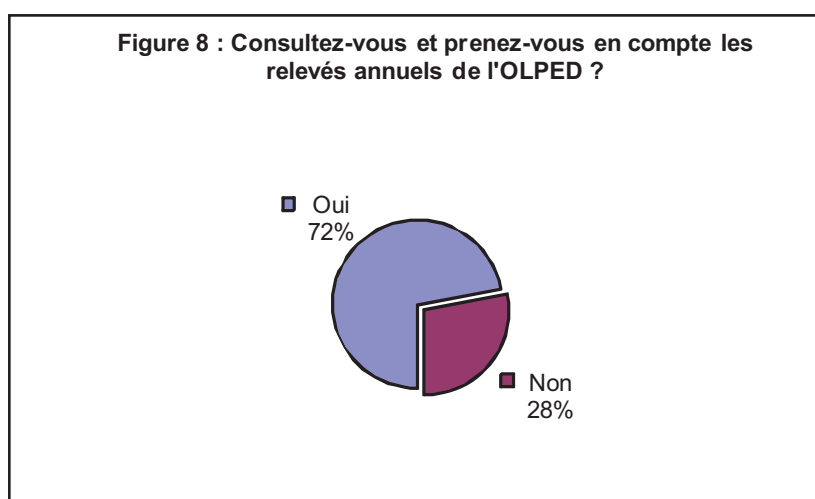
Source : questionnaire d'enquête, août 2008.

En 2008, les journalistes sondés trouvaient dans leur grande majorité que l'Olped était représentatif de la profession. Sa légitimité était moins forte cependant. La grande majorité des professionnels répondaient « légitimité moyenne ». En effet, certains critiquaient le fonctionnement même de l'Observatoire, sa gouvernance interne, mais aussi le faible renouvellement des cadres depuis sa création. « Ce sont toujours les mêmes qui le dirigent » rapporte un sondé. « Il évolue en vase clos » juge un autre.

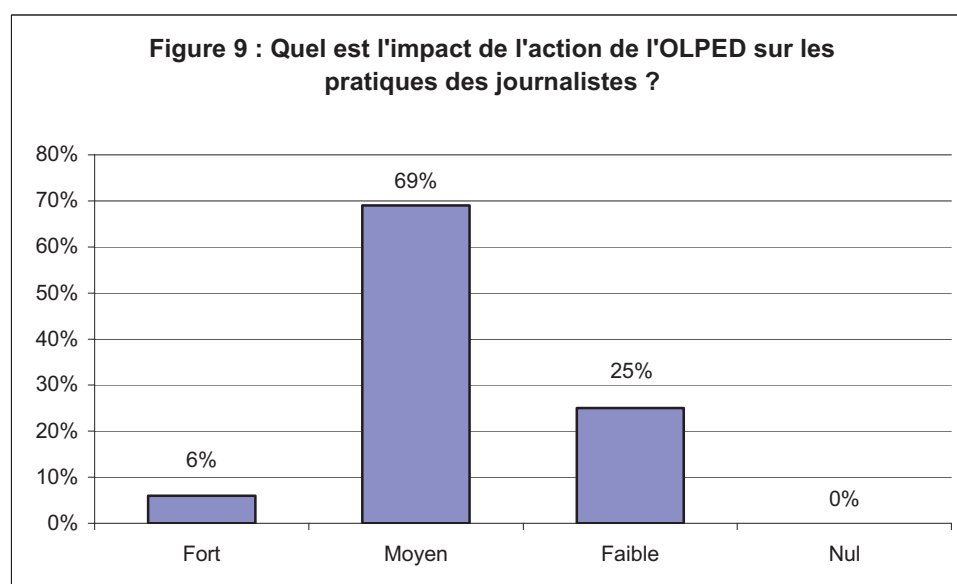
L'Olped doit faire attention à ne pas se couper de sa base...

2.3 Prise en compte des relevés de l'Olped

Autre élément d'appréciation : l'impact des indexations de l'Olped sur les pratiques des journalistes (cf. figures 8 et 9).



Source : questionnaire d'enquête, août 2008.



Source : questionnaire d'enquête, août 2008.

Presque les trois quarts des journalistes interrogés disent consulter et prendre en compte les relevés de l'Olped – ce qui représente un très bon résultat – mais ils jugent l'impact de l'action de l'organe d'autorégulation « moyen ». Un quart répond même « faible ». L'impact des indexations de l'Observatoire sur les pratiques est à relativiser. Comment l'expliquer ?

D'un côté, les répondants pensent que les points forts de l'Olped sont (dans l'ordre) :

- 1) la défense des journalistes ;
- 2) le rappel constant de la déontologie ;
- 3) la médiation avec le public.

Mais, d'un autre côté, les mêmes journalistes interrogés stigmatisent :

- 1) le manque de pouvoir de sanction de l'instance ;
- 2) le problème de communication des indexations.

2.4 Un tribunal seulement moral

Le premier problème a été mentionné par 75 % des journalistes sondés, lorsqu'ils ont répondu à la question « quelles sont les limites de l'Olped ? » ! « L'Olped n'a pas de pouvoir de coercition pour faire respecter les règles déontologiques », écrit un répondant. « Il faut aller au-delà des blâmes ! », s'emporte un autre. « Pourquoi l'Olped n'a-t-il pas de pouvoir de coercition ? », s'interroge un dernier. Cette question est récurrente depuis la création de l'Observatoire. L'Olped se veut un tribunal des pairs : il défend la liberté de presse et le code de déontologie avec la seule sanction morale.

Il existe bien une grille de sanctions⁷⁸, mais celle-ci demeure très peu appliquée, et l'a été encore moins depuis 1999, depuis les années de crise politique, qui ont vu le nombre d'indexations exploser, la régulation « botter en touche » et la commission nationale de la carte d'identité du journaliste professionnel mise de côté.

La problématique de la sanction doit être repensée par l'Olped, mais aussi par l'ensemble des instances d'autorégulation en Afrique. Pour aller plus loin sur cette question, c'est en fait le couple autorégulation / régulation institutionnelle qui reste à revoir dans quasiment toutes les expériences. Si la première dénonce les manquements aux règles, elle reste un tribunal des pairs, une organisation professionnelle, et seule la seconde dispose d'un pouvoir de sanction, avec de vrais leviers institutionnels.

Ainsi, certains, à l'image de l'Institut Panos Paris, essaient d'agir pour une meilleure collaboration entre les deux, et promeuvent le concept de « co-régulation », qui pourrait déboucher, de manière pratique, sur la signature d'une convention entre organes de régulation et d'autorégulation, qui fixeraient ensemble les règles de leur complémentarité d'action (corpus déontologique reconnu, respect du mandat et des compétences de chacun, transmission des plaintes d'une instance à l'autre, délais des décisions, sanctions concertées, etc.) pour une action plus efficace en matière de responsabilisation des acteurs et de sanction des déviants⁷⁹.

⁷⁸ Après cinq manquements à l'éthique et à la déontologie, l'auteur reçoit un avertissement. Dix manquements sont passibles d'un blâme. Au-delà de dix manquements, l'Olped saisit le CNP et la Commission nationale de la carte d'identité de journaliste professionnel pour la suspension de la carte (pendant six mois). Au-delà de quinze manquements, l'Olped propose aux instances professionnelles le retrait définitif de la carte.

⁷⁹ Cf. Institut Panos Paris, « Actes de la rencontre de Kigali. Monitoring des médias. Régulation et autorégulation au service de la professionnalisation des médias », 2007.

2.5 Un problème de communication

Le second facteur limitant l'impact de l'action de l'Olped, à savoir la faible communication de ses indexations, a été fréquemment mentionné dans le questionnaire, mais est surtout revenu de manière itérative dans les entretiens avec les éditeurs de presse. Ces derniers aimeraient mieux connaître leurs scores et leur progression, car le respect de la déontologie est devenu un critère de subvention... Beaucoup souhaitent le retour de la publication des procès-verbaux de l'Olped dans les journaux, mais sous une périodicité mensuelle, pas hebdomadaire – publication arrêtée après 1999 pour ne pas mettre en danger l'intégrité physique des journalistes⁸⁰.

Pendant le projet PAMI, les communiqués de l'Olped aux rédactions étaient annuels mais les procès-verbaux hebdomadaires étaient disponibles sur le site Internet. En 2007, lors du PAPI, les communiqués étaient semestriels, pour les besoins du projet. La première périodicité était décriée par la profession, car il était quasiment impossible pour les journaux de publier une longue liste d'indexations à la fin de l'année et d'analyser leur progression éditoriale.

Ajoutons que certains directeurs de publication se sont plaints de ne pas avoir été informés des relevés en 2007, alors que le respect de la déontologie était un critère d'octroi du PAPI. L'Olped n'a pas communiqué avant les comités de décision tous les résultats des indexations aux patrons de presse qui avaient constitué un dossier, ce qui a posé un véritable problème opérationnel⁸¹. On touche là un autre problème, celui d'un Olped peu fonctionnel.

3. L'Olped, moribond en 2008

Il apparaît clairement que depuis 2007, et surtout depuis la fin de l'intervention du Gret sur financement européen au mois de décembre 2007, l'Olped est en crise.

3.1 Un impact temporaire

Lors de notre visite à l'instance d'autorégulation, en août 2008, nous avons constaté qu'après une période de forte activité entre 2004 et 2007, l'Olped était redevenu l'ombre de lui-même, comme durant la période pré-PAMI. Le renforcement de capacités matérielles, humaines et méthodologiques ainsi que l'appui budgétaire ne lui ont pas permis de remplir sa mission d'autorégulation de la presse une fois les programmes terminés. Les impacts des PAMI/PAPI sur l'instance n'ont donc été que temporaires.

En effet, en août 2008, quelques mois seulement après l'arrêt du PAPI, l'Olped n'avait plus d'argent. Son président payait de sa poche une partie du loyer du siège. Les assistants monitoring connaissaient cinq mois d'arriérés de salaire, et on pouvait sentir leur démotivation. Le site Internet, qui avait mobilisé tant d'efforts, était fermé⁸². Le comptable et le secrétaire permanent étaient partis. Le Bureau exécutif ne se réunissait plus comme avant et n'avait donc pas validé de communiqué hebdomadaire depuis trois mois, se contentant d'« évacuer les

⁸⁰ On peut constater qu'il existe encore une certaine « peur de communiquer » les relevés de la part de l'Olped.

⁸¹ Cas du *Nouveau Réveil*, dont le directeur voulait même porter l'affaire devant les tribunaux après avoir été recalé par le comité de pilotage du projet.

⁸² Selon le président de l'Olped : « Le site web a cessé de fonctionner pour des raisons bêtes. Il était hébergé en France et il fallait payer cet espace annuellement avec une Carte bleue. Durant le projet PAMI, c'était le chef de projet qui payait avec sa carte. Mais quand il est parti, personne n'en avait pour payer... Pour une trentaine d'euros, on perd ce site que l'on transformait en portail. C'est tellement dommage ! On n'avait besoin que d'un million de francs CFA pour le transformer en portail. On publiait nos communiqués dessus, et maintenant il n'y a plus que cette démarche semestrielle ». Cf. entretien Zio Moussa, président de l'Olped, 31 juillet 2008.

affaires courantes » selon son président. La COMEL, cette commission d'observation des élections, était oubliée – comme les élections qu'elle était censée scruter d'ailleurs – alors qu'elle avait coûté plus de huit millions de francs CFA (12 200 euros). Enfin, l'annulation pour raisons financières, le 3 mai 2008, des cérémonies devant marquer la 18^e journée mondiale de la liberté de la presse a choqué la profession.

Le principal partenaire et bénéficiaire du PAMI et du PAPI, celui qui a concentré plus de la moitié des appuis – environ 45 appuis sont allés dans sa direction sur les 77 effectués pendant le PAMI – et plus de la moitié du budget, l'institution qui était de tous les comités de pilotage, comités de suivi, comités pédagogiques, n'était donc plus opérationnel, plus fonctionnel, quelques mois après le départ du Gret ! Cette absence de pérennisation des acquis constituait évidemment une véritable limite de l'impact du PAMI.

3.2 Les raisons

Comment expliquer cet état de fait ? Trois facteurs selon l'ensemble des personnes-ressources interrogées :

- en premier lieu, il y a déficience du partenaire. L'actuel président de l'Observatoire est un professionnel des médias reconnu mais a une faible capacité gestionnaire, au sens financier et ressources humaines. Le chef de projet PAMI avait laissé plusieurs dizaines de millions de francs CFA à la fin du programme, avec des actions associées. Mais cet argent a été mal utilisé, dans des achats de matériel dont la pertinence reste peu évidente, et beaucoup d'argent n'a même pas été utilisé : il a donc été repris par le bailleur, l'UE. Se pose ici un véritable problème de gouvernance de l'Observatoire : il est anormal qu'une institution dépende autant du management de son dirigeant ; il y a un trop fort centralisme, et peu de délégation ;
- ensuite, la forte implication du chef de projet PAMI dans l'Olped est stigmatisée. De nombreux interlocuteurs ont exprimé leur regret de le voir exécuter de nombreuses actions à la place des cadres de l'Observatoire, ce qui n'a pas permis de renforcer les capacités organisationnelles du partenaire ;
- enfin, il y a eu une absence de vision stratégique du projet PAMI sur la question du financement de l'Olped. Les capacités internes de l'Olped n'ont pas été développées et l'instance n'est pas sortie de sa démarche de financement par projets, par bailleurs de fonds ponctuels⁸³. Il n'y a pas eu véritablement d'aide à l'autonomisation, de sécurisation du budget sur du long terme, ou de vraie formation au montage de dossier. Ainsi, la délégation de la Commission européenne, qui constatait avec tristesse cette crise financière, regrettait-elle en 2008 l'incapacité de l'Olped à écrire un projet qui pourrait rentrer dans ses lignes budgétaires.

Les deux derniers facteurs s'expliquent aussi par la faiblesse du partenaire en début de projet et par une certaine absence de continuité de gestion : le chef de projet PAMI a connu trois présidents de l'Olped en trois années d'exercice !

En tout cas, le sentiment général des professionnels des médias ivoiriens restait que l'on avait soutenu l'Observatoire ponctuellement et qu'il existait un manque de suivi de la part du Gret

⁸³ Les activités de l'institution sont financées sur fonds propres, ou provenant des entreprises de presse – en théorie, ces dernières devraient cotiser à hauteur de 200 000 francs CFA par an (300 euros), mais peu le font réellement –, ou de partenaires extérieurs (dons, subventions, bailleurs de fonds).

sur cet appui après son départ d'Abidjan. Cette situation de crise financière si rapide était vécue par le secteur comme anormale.

En 2008, l'Olped ne remplissait pas au mieux sa mission d'autorégulation de la presse, que ce soit de monitoring ou de sensibilisation en matière de respect de l'éthique et de la déontologie. Cela constituait une vraie limite à l'impact du projet PAMI, qui avait pour objectif la responsabilisation des journalistes à travers le renforcement de la structure qui la promeut.

Pistes de réflexion

- *L'Olped a, d'une part, besoin d'une aide à court terme pour sortir de l'impasse financière de 2008 et, d'autre part, besoin d'une véritable aide à l'autonomisation à long terme. Pour cette dernière, une table-ronde pourrait être organisée avec l'ensemble des acteurs des médias ivoiriens (ministère de la Communication / régulateurs étatiques / interprofession / bureau exécutif et « cadres historiques » de l'Olped) sur la question d'un financement pérenne de l'organe d'autorégulation. L'Olped doit-il être déclaré organisation d'utilité publique ? L'État et/ou les entreprises privées doivent-ils intervenir directement dans son financement ?*

III. VOLET « FORMATION » : PEU D'EFFETS SUR LA RESPONSABILISATION MAIS DES COMPÉTENCES INDIVIDUELLES ACCRUES

Le PAMI entendait responsabiliser les médias par un soutien fort à l'autorégulation, mais aussi par un volet « Formation » conséquent. Quel a été l'impact de cette dernière composante ?

Selon les cadres de la profession, les sessions de formation proposées ont eu un effet limité sur la responsabilisation des acteurs des médias et sur leur professionnalisation, les formations se concentrant sur les bases du métier. Mais elles ont permis à certains un accroissement des compétences individuelles et proposé des expériences *in situ* innovantes. Globalement, comme on l'a déjà évoqué, la formation reste la composante qui a le plus souffert de la dégradation du contexte politique. Le refus de l'ESJ d'intervenir en Côte-d'Ivoire à la fin de l'année 2004 a vraiment retardé son déroulement. Le plan de formation pensé par un expert français⁸⁴ et un comité pédagogique a débuté en mai 2006 et été mené à la hâte, en six mois, à la fin du projet. Or, temps limité et manque de suivi (car tout commençait à la fin du PAMI) signifient forcément impact limité... À cause de la contraction du temps imparti et du retard de la composante, les possibilités de démultiplication et de pérennisation n'ont pu s'enclencher durant le projet (pour se poursuivre au-delà).

1. Accroissement de compétences individuelles

La première session du PAMI a proposé des formations en salle pour 85 stagiaires. Certains modules étaient « basiques », comme « Perfectionnement informatique », « Recherche docu-

⁸⁴ Remarquons que l'expert qui a conçu le plan de formation en 17 modules n'a eu que très peu de retour sur les formations, que ce soit avec des rapports de mission ou des comptes-rendus des formations *in situ*. Même si un Comité pédagogique existait, ce manque de suivi du concepteur du plan de formation pose quand même problème pour la cohérence globale de l'action.

mentaire sur Internet ». D'autres un peu plus spécialisés, comme « Techniques rédactionnelles presse écrite » ou « Traitement des informations provinciales ». Enfin, certaines étaient techniques, notamment pour l'audiovisuel, à l'image de « Techniques rédactionnelles radio » ou « Montage numérique audio ».

1.1 Renforcement de capacités oui, responsabilisation non

Concernant l'impact, tous les stagiaires rencontrés parlent d'un accroissement de leurs compétences individuelles, en particulier de leur écriture de l'actualité, mais pas vraiment de responsabilisation par rapport aux contenus mêmes ou de consolidation de l'entreprise. Tous ont aimé les formations, reconnu leur pertinence par rapport aux besoins mais jugé leurs effets limités car elles étaient ponctuelles et sans suivi.

C'est ce qu'affirment par exemple les salariés de *L'Intelligent d'Abidjan* qui ont reçu une formation PAMI. Le comptable et le responsable commercial de ce quotidien ont été formés à l'informatique durant une semaine. Cela leur a permis, pour le premier, de mieux maîtriser le logiciel Excel – donc de gagner en efficacité pour son travail –, et pour le second d'effectuer un meilleur archivage. Les deux journalistes ayant participé au module « Techniques rédactionnelles presse écrite » ont, selon eux, amélioré leur collecte d'information et découvert des genres journalistiques ; le module leur a également fait mieux connaître des confrères de *Notre Voie*, du *Patriote* ou de *Fraternité Matin*. Le correspondant de province de *L'Intelligent d'Abidjan* présent à la session « Traitement des informations provinciales presse écrite » avoue avoir mieux compris son travail et le type d'articles à envoyer à la rédaction. Sa collecte de l'information s'est améliorée, comme la qualité des angles choisis (« J'ai appris à sortir un angle pour un compte-rendu municipal »). Plusieurs participants à ce module nous ont parlé de ce même impact car ils n'écrivaient, avant la formation, que des comptes-rendus de réunions officielles.

Ces renforcements de capacités individuelles sont corroborés par le directeur de publication de *L'Intelligent d'Abidjan* : « Chez ceux qui ont bénéficié des sessions, les règles de base du métier ont été intégrées. Mais il faut des piqûres de rappel et continuer ces actions de formations à l'ensemble de la rédaction car peu de journalistes ont été touchés »⁸⁵.

Concernant les formations radio, des techniciens ont véritablement perfectionné leur savoir-faire, notamment lors du module « Montage numérique », tant et si bien qu'ils ont été embauchés par la RTI ou ONUCI-FM, où ils ont révélé leur talent ! Ainsi, si l'impact de ces modules est fort au niveau individuel, les radios bénéficiaires (*Radio Amitié*, *Radio Agnéby*, *Radio Yopougon*, *Radio Bonne Santé*) n'en sont pas sorties consolidées...

Pistes de réflexion

- *Le besoin de formation est grand dans le secteur des médias ivoiriens, où beaucoup de salariés, à tous les niveaux de la chaîne de production, ont appris leur métier sur le tas. Les ressources humaines sont là, mais il manque de la pédagogie pour révéler les compétences.*

⁸⁵ Cf. entretien Assé Alafé, directeur de publication de *L'Intelligent d'Abidjan*, 12 août 2008.

- *Il est regrettable que les sessions se soient déroulées à la fin du projet, en six mois, car les modules ont proposé des formations courtes, sans aspect répétitif. Le temps imparti par le PAMI (trois ans) aurait pu engendrer des cycles de stages touchant les mêmes techniciens et journalistes, ce qui apparaît comme l'option la plus efficace. La crise en a décidé autrement...*
- *Nous restons étonnés devant le fait que le plan de formation n'a pas proposé de formation à la gestion de crise ou à la couverture des élections, deux thèmes pourtant majeurs dans le contexte ivoirien.*

2. Les expériences *in situ*

Le deuxième cycle de formation du PAMI a proposé trois sessions *in situ*, c'est-à-dire sur le lieu de travail. Une quarantaine de stagiaires ont été formés selon cette méthode⁸⁶ à la RTI, à l'Agence ivoirienne de presse et à la *Radio Voix de l'Agnéby* à Agboville. Pour participer à l'aventure *in situ*, ces trois médias ont été sélectionnés pour leur assiduité et leur implication dans le premier cycle de formation, en salle. Les effets de ce deuxième cycle sont très limités, à cause de différents facteurs.

2.1 À la Radio Voix de l'Agnéby (RVA)

Média de proximité installé à Agboville depuis 1999, la RVA a bénéficié de la présence d'un professionnel radio dans ses locaux durant quatre semaines. L'objectif principal était d'améliorer l'organisation du travail dans la rédaction et les services connexes. Malheureusement, l'intervention ne s'est pas déroulée dans les meilleures conditions : direction peu intéressée par l'information et dépendante du maire de la ville, gestion floue de la station, matériel obsolète, organisation générale défaillante, salaires impayés. Malgré ces fortes contraintes, l'*in situ* a perfectionné quatre reporters motivés, qui ont produit un journal d'information durant huit jours. Ce sont ces personnels qui ont ensuite été embauchés par la radio nationale et *ONUCI-FM*, avec de meilleures conditions de travail et une vraie rémunération. Si l'impact est fort au niveau de ces individus, il demeure faible sur la station : la gestion de celle-ci n'a pas évolué tandis qu'il n'y a toujours pas de journal parlé dans la grille de programmes.

2.2 À la Radiotélévision ivoirienne (RTI)

La RTI a également bénéficié d'une formation *in situ*. Un professionnel est intervenu un mois dans les locaux de la télévision nationale, avec pour objectif d'améliorer l'image et le son dans le traitement des reportages de proximité. Là encore, les contraintes ont été prégnantes, surtout au début de la formation : les reporters connaissaient peu cette méthode d'apprentissage et ont compris sa pertinence au milieu du stage ; ils étaient pris par leur travail quotidien ; le manque de matériel de production a obligé le chef de projet PAMI à louer certains équipements. Malgré un certain « retard au démarrage », des petits reportages de qualité, prêts à diffuser, ont été réalisés. Le directeur de la formation de la RTI explique les impacts de cette intervention :

« La RTI est une grosse machine, et il y a beaucoup de monde à former. Malgré cela, l'expérience de l'in situ a été très positive pour les personnels touchés. Il y a d'abord

⁸⁶ La force de la formation *in situ* se trouve dans l'accompagnement individualisé des journalistes dans leur environnement technique. Elle permet une réaction immédiate face aux manquements observés. Sur ce sujet : Pierre Martinot, *Des radios pour s'informer*, Institut Panos Paris, 2007.

un meilleur dialogue entre les journalistes et les techniciens, un meilleur travail d'équipe : journalistes, cameramen, preneurs de son communiquent plus. Les journalistes font des reportages moins longs, avec des angles plus ciblés. Ils reviennent de moins en moins de reportage avec 180 minutes de rushes, ce qui facilite véritablement le travail du monteur ! Et ces mêmes journalistes n'écrivent plus le commentaire avant d'aller sur le terrain ! Le travail réalisé est encourageant : on a compris que l'on ne pouvait pas tout mettre dans un reportage et les gens formés ne réalisent presque plus de sujets de plus de deux minutes. Mais un mois de stage, cela reste trop rapide. On n'a pas renouvelé l'opération, alors que tout le monde l'attendait. L'impact est limité si le formateur ne revient pas et s'il n'y a pas d'évaluation... »⁸⁷.

Ajoutons que l'*in situ* a aussi permis de compléter le cursus de cinq étudiants de l'ISTC qui ont participé au stage, et certains sont maintenant sous contrat avec la RTI.

Il existe des freins concernant l'impact de l'action à la télévision nationale. Celle-ci reste très dépendante de l'exécutif et son traitement de l'information est toujours partisan. Elle est confrontée à une restructuration continue et à une véritable explosion du nombre de salariés (presque 800 en 2008 !).

2.3 À l'Agence ivoirienne de presse (AIP)

L'AIP est le dernier bénéficiaire d'une formation *in situ*. Un photographe-graphiste est venu dans l'agence. Les objectifs étaient d'améliorer la qualité de la photographie et de créer une base de données sur différentes thématiques (café-cacao, politique, sport, etc.). Selon les responsables de l'AIP, oui, l'appui a permis aux journalistes de faire de meilleures prises de vue (angles, qualité du traitement par ordinateur) tandis que le site Internet a évolué, avec plus d'archives photos. La base de données, réalisée, était disponible par Internet grâce au passage à l'ADSL. Mais ces impacts relevés par la direction sont à pondérer avec la réalité « technique »... Lors de notre passage en août 2008, le serveur de la base de données photos avait explosé car, selon le sous-directeur technique, « sa capacité était limitée et on n'a pas appris aux correspondants à compresser leurs images ». Toutes les photographies d'avant 2007 avaient été effacées. Un informaticien devait refaire le site, en diminuant la taille des fichiers bien sûr...

L'impact de l'*in situ* sur l'AIP s'avère donc quasiment nul. Et, malgré la pertinence de cette base de données, inexistante en Côte-d'Ivoire, l'on peut aussi se demander pourquoi avoir choisi d'appuyer une agence assez inerte qui comptait en 2008 cinq abonnés et une centaine de visiteurs réguliers de leur site...

Le cercle WONDO, un impact manqué

Le volet Formation du PAMI a réalisé d'autres appuis que les sessions de recyclage, par exemple la publication de livres pédagogiques (très appréciés des professionnels des médias), un appui matériel à des salles de cours de l'ISTC ou la création du « cercle WONDO ».

Après les cycles de formations auxquels ont participé sept formateurs ivoiriens, l'idée est venue chez ces derniers de s'organiser en association de formateurs médias. Le chef de projet PAMI a mobilisé cinq millions de francs CFA (7 600 euros) pour accompagner la création de ce réseau et l'équiper en matériel informatique et en documentation. Cet appui était juste. Les professionnels ivoiriens entendaient poursuivre le dispositif de formation continue du PAMI. Ils voulaient constituer un interlocuteur unique devant les partenaires du développement et assurer ainsi une continuité de l'action pédagogique sur le secteur. Le cercle WONDO a été lancé. Il disposait d'un statut associatif et d'un secrétaire général. Deux séminaires ont été organisés avec l'aide du Gret.

Malheureusement, en août 2008, le cercle WONDO n'était plus fonctionnel, d'abord à cause d'un problème de personnes, ensuite à cause de ressources financières limitées de l'association... Le matériel était stocké dans une pièce de l'Olped. Quel dommage quand on sait que cet appui aurait représenté une réelle pérennisation des acquis de la composante Formation et un vrai impact...

Pistes de réflexion

- *L'impact des formations continues sur les pratiques journalistiques est à pondérer avec quelques problèmes : celui de la politisation des médias, qui rejaillit dans les lignes éditoriales et les pratiques ; celui de l'inexistence de l'exigence professionnelle à cause du manque de formation des hiérarchies ; celui de l'absence de transmission de savoir au sein des rédactions qui fait qu'il n'y a aucune démultiplication des savoir-faire appris ; enfin, celui du nomadisme de la profession, car les gens bien formés partent de leur rédaction, où ils sont faiblement rémunérés. La déperdition est donc grande.*

3. La gagnante, ou presque : la photographie de presse

L'impact des formations se situe essentiellement au niveau de l'accroissement des compétences individuelles. Cela reste valable pour les modules proposés aux photographes de presse mais l'effet est ici plus net. Des photographes de *Notre Voie*, du *Patriote*, de *L'Intelligent d'Abidjan*, de *Fraternité Matin* mais aussi de l'AIP ont participé aux sessions « Photoreportage et prise de vue numérique » et « Traitement des images numériques ». Cette expérience a été jugée très positive par les personnes concernées et leurs directeurs de publications.

3.1 Valorisation de l'image de presse

C'était la première fois que les photographes de presse étaient intégrés à un dispositif de formation continue venant d'un opérateur de la coopération. Cette prise en compte – à travers des formations, un livre, une publication forte dans les quotidiens⁸⁸ – les a valorisés et a permis une reconnaissance non négligeable de leur métier

Les formations avaient pour objectif de donner des savoir-faire aux photographes en matière de prise de vue et de maîtrise de logiciels spécialisés (Photoshop) pour que leurs photographies soient plus informatives, qu'elles aient un meilleur pouvoir d'évocation, qu'elles soient plus diversifiées que les seuls portraits d'hommes politiques, omniprésents dans les quotidiens. Quel a été leur impact ?

Les participants déclarent avoir beaucoup appris au niveau de la prise de vue et surtout du traitement informatique, de la retouche photo, qu'ils maîtrisaient mal. Cela se voit dans leur travail quotidien en 2008, plus efficace, plus qualitatif. Les cadres de leur rédaction le corroborent. Pour le rédacteur en chef de *Notre Voie* : « Mon photographe est devenu un informaticien de la photo ! Il a enrichi sa technicité. Il traite la photo avec art et c'est une grande satisfaction »⁸⁹. Pour le directeur de *L'Intelligent d'Abidjan* : « Il y a une nette amélioration de la qualité des photographies. Les formations ont donné à nos photographes plus d'expérience, de réflexe et de désir de valoriser leur travail. On met plus l'accent sur les photographies et les

⁸⁸ En décembre 2006, à la suite du travail collectif réalisé lors des sessions de formation, quatre quotidiens (*Fraternité Matin*, *L'Intelligent d'Abidjan*, *Notre Voie*, *Le Patriote*) ont inséré dans leurs pages un supplément photo de qualité, intitulé « Abidjan, c'est comment ? », qui présentait différents petits métiers des habitants de la capitale économique de Côte-d'Ivoire.

⁸⁹ Cf. entretien César Etou, rédacteur en chef du quotidien *Notre Voie*, 13 août 2008.

journalistes sont plus impliqués par cela aussi »⁹⁰. L'enthousiasme du directeur du *Patriote* est plus relatif : « Mon photographe est bien meilleur au niveau du traitement informatique des photographies, mais pas vraiment meilleur au niveau de la prise d'initiative et de la diversification des prises de vue... On lui a cependant acheté un nouvel appareil photo numérique avec un ordinateur Macintosh à la suite de la formation »⁹¹.

3.2 Achat de matériel

Le renforcement de capacités techniques des photographes par les formations PAMI a en effet eu comme conséquence, dans deux cas (*Le Patriote*, *L'Intelligent d'Abidjan*), l'achat de matériel numérique récent, ce qui constitue une certaine avancée car les photographes travaillaient auparavant avec leur propre matériel, ancien et analogique. Autre impact pour ces photoreporters : le passage au numérique a permis un meilleur archivage des photographies, une meilleure conservation de leurs documents.

Le problème reste cependant le même que dans toutes les formations PAMI. L'action a été limitée (quelques rédactions touchées), trop ponctuelle, et sans suivi. Les deux semaines de formation à la prise de vue et au traitement de l'image étaient trop courtes pour des thèmes aussi techniques. L'appui doit être continué, élargi et répété, s'il veut être pérennisé.

3.3 Création d'une association

Enfin, les formations PAMI ont permis aux photographes de presse de quelques publications de se rencontrer de mieux se connaître. À la suite des modules, ils ont souhaité créer une association, l'Union des cameramen de médias et photojournalistes de Côte-d'Ivoire (UCAMP-CI). En août 2008, cette association avait déposé ses statuts et attendait le récépissé officialisant sa création. Elle entendait mener des actions de sensibilisation, faire du lobby pour défendre les droits des photographes (les crédits notamment), proposer de la formation continue et peut-être constituer une base de données disponible sur Internet regroupant les archives des photographes ivoiriens.

Les défis à relever sont grands pour cette nouvelle association. Si les images sont légendées dans les journaux, elles restent créditées de façon très aléatoire, même dans les quotidiens concernés par les formations PAMI⁹². Sur le plan de l'organisation des rédactions, les problèmes de communication entre journalistes, photographes et secrétaires de rédaction persistent. Les portraits restent omniprésents et les images originales ne sont pas publiées. Le problème de l'équipement demeure prégnant, et toutes les rédactions ne sont pas encore passées au numérique.

⁹⁰ Cf. entretien Assé Alafé, *op. cit.*

⁹¹ Cf. entretien Charles Sanga, directeur de publication du *Patriote*, 19 août 2008.

⁹² Dans les quotidiens d'informations générales, seuls *Fraternité Matin*, *Soir-Info* et *L'Inter* créditent régulièrement les illustrations.

IV. CONCLUSION

Si le PAMI entendait en premier lieu responsabiliser les acteurs des médias de Côte-d'Ivoire, cette étude d'impact révèle que le projet a essentiellement soutenu une restructuration du secteur. Son assainissement a été engagé non pas par l'autorégulation, comme prévu, mais par la réglementation et le renforcement des acteurs intermédiaires.

Structurer d'abord puis responsabiliser, c'est exactement la logique inverse de celle sur laquelle était basée le projet initial : cette inversion de la logique d'intervention a été réalisée au regard du changement de contexte général.

1. De la structuration

Les impacts du projet PAMI sur le secteur des médias ivoiriens sont essentiellement structurels. Le lobbying pour l'adoption d'un cadre juridique plus libéral en 2004 ainsi que la restructuration de l'interprofession, notamment à travers la création du GEPCI qui responsabilise les éditeurs et promeut la confraternité, ont constitué une réussite, générant des effets structurants forts. La renégociation de la convention collective constitue un autre impact, toutefois limité par sa faible application suite au moratoire de dix-huit mois décrété par les patrons de presse.

Le PAMI a promu une logique d'entreprise plutôt inédite dans un secteur hyper-politisé. Il a obligé les journaux à être en règle avec la loi dès 2007. Il a renforcé le matériel de production et les ressources humaines des publications les plus respectueuses de la déontologie, dopant ainsi leur qualité éditoriale. Il a constitué une rampe de lancement pour le Fonds de soutien et de développement de la presse, et, d'une certaine façon, habitué les entreprises à rédiger des projets de développement.

Les deux projets financés par l'UE et conduits par le Gret ont constitué un premier pas vers une professionnalisation du secteur, mais le chemin à parcourir pour faire des entreprises indépendantes économiquement et éditorialement reste long.

Un autre impact structurel, plus difficile à cerner, est bien d'avoir fait prendre conscience de la nécessité d'inscrire les médias dans l'agenda politique. La dynamique de structuration enclenchée semble pérennisée par l'apaisement politique consécutif aux accords de Ouagadougou de mars 2007 et prolongée par l'action du ministère de la Communication et des deux instances de régulation, renforcées par les lois de 2004.

2. De la responsabilisation

Concernant la responsabilisation des acteurs, les impacts sont beaucoup moins nets, plus limités. Ils sont toujours à mettre en relation avec le renouvellement du conflit et l'accentuation de la crise en début de projet, en 2004, qui ont fait du PAMI un projet d'appui en situation de conflit, et plus de post-conflit.

Acteurs politiques et relais des partis, engagés dans un conflit manichéen, parfois emportés par l'irrationnel, mais aussi soumis à des pressions physiques, morales, financières, les journaux ivoiriens ont multiplié les dérives déontologiques entre 2004 et 2007. Les chiffres des indexations de l'Olped ont explosé entre ces deux dates, révélant une intolérance croissante avec des injures, des incitations à la violence et à la xénophobie et des fausses informations à

leur plus haut niveau. En tant qu'indicateurs, les relevés de l'Olped ne montrent aucune responsabilisation particulière des médias. Les publications restent dépendantes du politique, avec des alliés à encenser et des ennemis à discréditer. La radio et la télévision publiques, seuls médias de masse, demeurent partisans dans leur traitement de l'information, aux ordres d'un exécutif qui les a peu laissées travailler en paix ces dernières années.

Si on s'éloigne des indexations comme indicateurs, on remarque que la mission de terrain en août 2008 s'est cependant déroulée dans un climat médiatique apaisé. Les invectives et injures dans la presse se faisaient plus rares, même si les citations des hommes politiques dans les colonnes des journaux posaient toujours problème. Cette baisse de la tension était avant tout due à des raisons politiques, en particulier au partage des pouvoirs entre les ex-belligérants. Mais elle trouvait également son origine dans la restructuration du secteur – en particulier dans le renforcement de la régulation – et dans une certaine responsabilisation des acteurs suite à l'action continue des organisations professionnelles, soutenues par les PAMI/PAPI – et dans une moindre mesure, par les appuis médias de l'ONUCL. Cet impact, très difficile à mesurer, existe pourtant : la multiplication des actions de sensibilisation sur les règles du métier et la réhabilitation du métier de journaliste ont porté leurs fruits. Enfin, le respect de la déontologie devenant un critère d'octroi des subventions, le retour à la normale de la presse écrite trouvait aussi des origines économiques...

L'apaisement restait cependant, de l'avis général, précaire. Quand la date des élections présidentielles sera connue et que la campagne démarrera véritablement, nul doute que les journaux remettront leurs habits de défense de leur champion, et de dénigrement des autres. Si les projets conduits par le Gret ont impulsé une professionnalisation du secteur, ils n'ont pu changer les structures des médias, qui restent largement inféodés aux partis politiques. La présence d'organisations internationales d'appui et/ou de défense des médias lors de la future campagne est souhaitée par beaucoup : les acteurs du secteur, qu'ils soient individuels ou collectifs (organisations professionnelles, institutions, etc.) auront besoin de formation à la couverture électorale, de sensibilisation mais aussi d'une présence internationale comme garde-fou. Pour le moment, cette présence se caractérise par son absence.

3. Les impacts du volet « Régulation/autorégulation » font débat

L'organe de régulation audiovisuel (CNCA) est plus opérationnel grâce aux appuis du PAMI. Le passage au numérique du monitoring, la nouvelle base de données et le site Internet lui ont fait gagner en efficacité et en information auprès du public concerné. Cet impact est réel. L'appui a été pertinent car le secteur audiovisuel devrait être ouvert à la concurrence rapidement.

L'organe d'autorégulation des médias, l'Olped, a été réactivé mais seulement pour un temps, entre 2004 et 2007. Les nombreuses actions qu'il a menées durant cette période et la forte visibilité dont il a bénéficié lui ont redonné une forte notoriété auprès des journalistes et une bonne légitimité. Le fait de ne pas sanctionner et de mal communiquer ses relevés restent toutefois des problèmes majeurs de l'Observatoire.

De plus, et même surtout, l'Olped n'a pas pérennisé les acquis du PAMI et du PAPI. Il se trouvait quelques mois après la fin de l'intervention du Gret en Côte-d'Ivoire dans une situation de crise financière anormale. Les faiblesses de management de l'instance mais aussi de stratégie des projets ont fait que le renforcement de capacités financières, humaines, méthodologiques n'a eu que des impacts temporaires. Cette crise, qui attristait l'ensemble du secteur médiatique, constitue une véritable limite de l'impact du PAMI et, dans une moindre mesure

du PAPI, en matière de responsabilisation des médias, puisque l'institution qui promeut cette dernière ne pouvait assurer sa mission de base une fois ces programmes terminés.

Le manque de suivi et l'aspect ponctuel de cet appui étaient pointés du doigt par les professionnels des médias, mais ils l'étaient également pour les formations, qui ont souffert de conditions de réalisation difficiles. Les sessions de recyclage ont eu un effet limité sur la responsabilisation des acteurs. Elles ont cependant offert à certains un accroissement de leurs compétences. Sur ce volet, les impacts sont à chercher au niveau des individus.

Répetons-le, ces impacts sont toujours à prendre en considération avec le contexte politique et social dans lequel les projets ont évolué. Enfin, stratégiquement, un projet de trois ans semble trop court pour pérenniser les acquis et avoir un impact significatif sur la structuration et sur les pratiques journalistiques, surtout en temps de crise aiguë.

Gret – Restructurer puis responsabiliser

Recommandations

I. CONCERNANT LES PROJETS ET LEUR MISE EN ŒUVRE

- Le Gret doit renforcer les phases d'identification des besoins, d'évaluation (en particulier à mi-parcours) et de suivi de projet s'il veut maximiser les impacts des programmes d'appui aux médias.
- Les projets mono-acteur restent à éviter, comme l'ont montré le PAMI et ses impacts limités sur l'Olped.
- L'articulation des volets « Appui à l'autorégulation et à la régulation » / « Appui économique » / « Formation » reste pertinente.
- La notion d'entreprise de presse doit être plus mise en valeur dans les programmes d'appui aux médias en Afrique subsaharienne. Sans indépendance économique et sans fonctionnement en entreprise, pas d'indépendance éditoriale ni politique.
- Les cadres des entreprises doivent être formés, pour agir en tant que professionnels des médias – comme l'ont réalisé avec pertinence les PAMI et PAPI : les directeurs de publication ont besoin de devenir de vrais gestionnaires ; les rédacteurs en chef ont besoin de compétences en management d'équipe ; les commerciaux et responsables des régies publicitaires manquent d'outils marketings.
- Les subventions directes aux entreprises, selon des projets d'appui qu'elles définissent, sont rares chez les partenaires du développement mais, dans les cas étudiés, elles ont contribué à une véritable professionnalisation et une amélioration de la qualité éditoriale des publications touchées.
- Les appuis successifs « formations spécialisées / renforcement de capacités informatiques et techniques », touchant les mêmes rédactions et/ou personnels, a prouvé son impact sur la qualité éditoriale et le rendement des rédactions.
- Les documents-conseils et les voyages d'étude constituent des appuis intéressants, et répondent à certains besoins, mais leur mise en œuvre doit être revue pour une plus grande efficacité.

II. CONCERNANT L'INTERVENTION DANS UN PAYS EN SITUATION DE CONFLIT OU DE POST-CONFLIT

- Le Gret doit approfondir les mécanismes de prévention des risques politiques dans le cadre logique d'intervention pour des projets d'appui dans des pays en situation de conflit ou post-conflit. De même, de telles interventions nécessitent plus de flexibilité dans les actions à effectuer et dans les lignes budgétaires associées.
- Stratégiquement, pour avoir un impact significatif sur la longue durée, un projet d'appui dans un secteur déstructuré comme celui de la Côte-d'Ivoire en 2004 ne peut être réalisé en trois ans. Un programme d'au moins cinq années permettrait de déterminer des phases cohérentes, avec des évaluations intermédiaires qui redéfiniraient les objectifs et les budgets. La modalité d'action se situerait entre une continuité dans la présence et les financements et une capacité à faire évoluer les projets en fonction du contexte. Des instruments financiers spécifiques pourraient venir répondre aux besoins d'urgence.
- Dans des situations semblables, mettre d'abord l'accent sur la (re)structuration du secteur s'avère primordial pour renouer le dialogue interprofessionnel et avancer ensuite sur les différents dossiers économiques, sociaux et pédagogiques.
- L'articulation « respect de la déontologie / respect de la loi / subventions directes aux entreprises » est à creuser dans les situations de déviances des médias. L'appui économique à la professionnalisation d'un panel d'entreprises en règle avec la loi et respectant le mieux le code d'éthique et de déontologie peut constituer un levier pour l'ensemble du secteur, en faisant des journaux touchés des « exemples ».
- Dans le cas spécifique de la Côte-d'Ivoire, la libéralisation du secteur audiovisuel est à accompagner, notamment par un appui à l'instance de régulation CNCA (appui-conseil, formation des régulateurs, renforcement de capacités, sensibilisation des journalistes, publication de guides pratiques, etc.). Cet accompagnement est d'autant plus crucial que l'avenir proche, lié aux échéances électorales, demeure incertain.

Annexe 1 : Sources

Nous avons réuni dans cette partie les différentes sources d'information, selon quatre axes :

- les centres de documentation ;
- les sources écrites (documents, rapports, etc.) ;
- les sources orales (entretiens) ;
- les questionnaires d'enquête.

1. Archives et centres de documentation

La collecte d'informations documentaires s'est déroulée en France et en Côte-d'Ivoire.

En France :

- bibliothèque universitaire (BU) de l'Université Bordeaux 2 ;
- BU de l'Université Bordeaux 3 ;
- centre de documentation du Centre d'Études d'Afrique noire (CEAN) de l'Institut d'études politiques (IEP) de Bordeaux ;
- centre de documentation du Gret (Nogent-sur-Marne) ;
- centre de documentation de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA).

En Côte-d'Ivoire :

- archives de Fraternité Matin ;
- archives du groupe Olympe ;
- archives du quotidien *Notre Voie* ;
- centre de documentation du CNCA ;
- centre de documentation de l'Olped.

2. Documents consultés

Nous remercions Franck Berthod, chef du projet PAMI, André Ouohi, chef du projet PAPI, et Florence Minery-Lemoine, responsable Médias du pôle DAT du Gret, pour avoir mis à disposition une importante documentation pour l'étude d'impact.

- CNCA, « Répertoire des radiodiffusions sonores en Côte-d'Ivoire », 2008 ;
- CNP, « Rapport d'activités 2003-2004 » ;
- CNP, « Rapport d'activités 2007 » ;
- CNP, « Répertoire et chiffres de ventes des quotidiens et périodiques au premier trimestre 2008 » ;
- ESJ, « Rapport de mission. Etude exploratoire et préconisations sur l'appui à la formation des journalistes de Côte-d'Ivoire », décembre 2004 ;

- Gret, « Fonds de réhabilitation de la presse ivoirienne. Préparation projet UE-RCI/Gret », deuxième version, 2004 ;
- Gret, « Responsabiliser les médias ivoiriens (Projet PAMI). Rapport descriptif intermédiaire », février 2005 ;
- Gret, « Responsabiliser les médias ivoiriens (Projet PAMI) : Propositions de termes de références de l'évaluation finale », décembre 2006 ;
- Gret, « Dispositif de formation continue », 2006 ;
- Gret, « Liste des bénéficiaires du dispositif de formation du PAMI », 2006 ;
- Gret, « Budget final du PAMI », 2007 ;
- Gret, Groupe Olympe, « Séminaire sur les techniques d'écriture journalistique », 2007 ;
- Gret, « Conditions d'éligibilité aux subventions PAPI », 2007 ;
- Gret, « Présentation du PAPI », 2007 ;
- Gret, « Comptes-rendus des comités de pilotage du PAPI », 2007 ;
- Gret, « Règles de fonctionnement du Comité de pilotage PAPI », 2007 ;
- Gret, « PAPI, rapport narratif définitif », 2007 ;
- Ivoire Consulting, « Étude de l'architecture nationale de formation des journalistes », 2007 ;
- MARTINOT P., « Rapport de mission à la RVA - Agboville », janvier 2007 ;
- MS INTER, « Rapport d'évaluation du projet PAMI », juillet 2007 ;
- Olped, « Tableau des manquements de 1995 à 2003 » ;
- Olped, « Bilan global des manquements à l'éthique et à la déontologie. Année 2004 » ;
- Olped, « Bilan global des manquements à l'éthique et à la déontologie. Année 2005 » ;
- Olped, « Bilan global des manquements à l'éthique et à la déontologie. Année 2006 » ;
- Olped, « Bilan global des manquements à l'éthique et à la déontologie. Année 2007 » ;
- Olped, « L'autorégulation face au défi de la liberté de la presse », 2005 ;
- Olped, « Grille de lecture de l'Olped en 21 points », 2007 ;
- OIF, « Mission d'information de la Francophonie sur les médias en Côte-d'Ivoire », septembre 2003 ;
- Ponthieu G., Nantet B., « Rapport d'évaluation sur le Projet d'appui à la presse ivoirienne », février 2008 ;
- Search for Common Ground, « Côte-d'Ivoire. Programme Overview », août 2007 ;
- UNJCI, « Guide des lois sur la presse et la communication audiovisuelle en Côte-d'Ivoire », 2006.

3. Entretiens semi-directifs

Nous avons rencontré quarante-quatre personnes en France et en Côte-d'Ivoire dans le cadre de la recherche d'information. Nous avons effectué pour cela deux missions de recherche : la première à Paris au mois d'avril 2008, la seconde à Abidjan du 22 juillet au 25 août 2008.

Nous avons privilégié les entretiens semi-directifs⁹³.

Tableau 7 : Acteurs interviewés en France en avril 2008 (ordre chronologique)

Nom	Fonction
Florence MINERY-LEMOINE	Chargée du programme Médias dans le pôle DAT du Gret
Philippe LAVIGNE-DELVILLE	Directeur scientifique du Gret
Pierre DAUBERT	Ancien chef des opérations responsable Médias du Gret, consultant
Michel LEROY	Ex-formateur à l'ESJ de Lille, co-auteur du premier rapport sur le plan de formation pour le PAMI
Pierre-Yves SCHNEIDER	Formateur pour <i>RFI Talent +</i>
Bernard CHENUAUD	Responsable d'action de <i>RFI Talent +</i> , responsable pédagogique de <i>RFI Planète Radio</i>
Thierry PERRET	Responsable d'édition de <i>RFI</i>
Léonard VINCENT	Responsable du bureau Afrique de Reporters sans frontières
Yannick DE MOL	Ex- <i>Project Manager</i> de l'ONG Search for Common Ground en Côte-d'Ivoire
Daniel FRA	Formateur, rédacteur du plan de formation du PAMI
Cécile THIMOREAU	Ancienne du programme Médias du Gret, ayant assuré le suivi de base arrière du PAMI
Gérard PONTHEU	Consultant, évaluateur du PAMI
Marc TOUITOU	Formateur photo pour le PAMI

Tableau 8 : Acteurs interviewés en Côte-d'Ivoire en juillet-août 2008 (ordre chronologique)

Interlocuteur	Fonction
André OUOHI	Chef de projet PAMI
Franck BERTHOD	Chef de projet PAMI
Hamidou FOMBA	Directeur de publication du quotidien <i>Supersport</i> (bénéficiaire PAMI) et trésorier du Groupement des éditeurs de la presse de Côte-d'Ivoire (GEPCI)
Amédée ASSI	Directeur général des Éditions APPO (bénéficiaire PAMI) et vice-président du GEPCI
Magloire OULIDEHI	Rédacteur en chef central du groupe APPO

⁹³ Le chercheur pose peu de questions, centrées sur la problématique ou sur un thème défini, et ouvertes, pour que l'interlocuteur exprime sa réflexion en même temps qu'il donne des informations. Les objectifs sont alors autant le recueil d'information que l'analyse des systèmes de valeurs d'une personne ou d'un groupe, la lecture de leur expérience, la mise en lumière de certains enjeux individuels et rapports de force entre acteurs.

Alfred Dan MOUSSA	Directeur des rédactions du groupe <i>Fraternité Matin</i> , président de l'Union de la presse francophone, ancien président de l'Olped et membre de son conseil d'administration
Zio MOUSSA	Président de l'Olped
Amos BEONAHOU	Président de l'Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI) et directeur de publication du quotidien <i>Soir Info</i>
Denis Kah ZION	Président du GEPCI et directeur du quotidien <i>Nouveau Réveil</i> , non bénéficiaire du PAPI
Ibrahim SY SAVANÉ	Ministre de la communication, ancien chef de projet PAPI
Francis DOMO	Service de presse du Conseil national de la presse (CNP)
Lucien HOUEDANOU	Chargé de l'information et de la coopération culturelle de la Délégation de la Commission européenne
François NGUILISSI	Directeur des ressources humaines du groupe Olympe, bénéficiaire du PAMI et du PAPI
Losséni ZOROME	Directeur des rédactions du groupe Olympe
Franck Anderson KOUASSI	Secrétaire général du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA)
Abdoulaye SANGARE	Directeur de publication du quotidien <i>24 heures</i> , bénéficiaire PAMI et PAPI
Bernard MANIZAN	Responsable pool assistants de l'Olped
Diégou BAILLY	Président du CNCA
Assé ALAFE	Directeur de publication de <i>L'Intelligent d'Abidjan</i> , bénéficiaire PAMI
Déby DALI	Directeur de l'Agence ivoirienne de presse (AIP), bénéficiaire PAMI et PAPI
François GNANKOU	Sous directeur technique de l'AIP
Anderson KOUAME	AIP
Eugène Dié KACOU	Président du CNP
Samba KONE	Ancien président de l'Olped, responsable de Sud Action Médias
César ETOU	Rédacteur en chef du quotidien <i>Notre Voie</i> , bénéficiaire PAMI et PAPI
Aboubacar TOURE Jr	Directeur de la formation à la <i>Radiotélévision ivoirienne</i> (RTI), bénéficiaire PAMI
Niélo SORO	Ancien photographe de presse de <i>Fraternité Matin</i> , formateur pour le PAMI
Jonas OUATTARA	Photographe de <i>Notre Voie</i> , bénéficiaire PAMI
Villard DOSSO	Photographe de <i>L'Intelligent d'Abidjan</i> , bénéficiaire PAMI
Charles SANGA	Directeur de publication du quotidien <i>Le Patriote</i> , bénéficiaire PAMI

4. Questionnaire d'enquête

Lors de la mission de terrain à Abidjan, à chaque passage dans une rédaction, nous avons laissé des questionnaires d'enquête en lien direct avec l'étude d'impact. Plus de 85 questionnaires ont été remplis par les journalistes ivoiriens (sur 120 distribués).

Nous reproduisons ici le questionnaire-type :

4.1 Questionnaire journaliste

Informations personnelles

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : ans

Quelle est votre formation au journalisme ?

École de journalisme

Si oui, laquelle ?

Formé sur le tas

Si oui, quel est votre niveau d'études et votre discipline d'origine ?

Point de vue sur le secteur des médias ivoiriens

Selon vous, quelle est l'évolution du secteur des médias depuis 2004 ?

Positive

Rien n'a changé

Négative

Si possible, précisez votre point de vue sur cette évolution :

À quoi est due cette évolution du secteur médias ?

Raisons politiques

Apaisement général

Structuration plus forte de la profession

Nouveau ministre

Action des organisations professionnelles et des ONG internationales

Autre :

Quelles sont les principales contraintes du secteur aujourd'hui ?

Quels sont les principaux besoins du secteur aujourd'hui ?

4.2 Autorégulation / régulation

Connaissez-vous l'Olped ?

- Oui
- Non

Quelle est la légitimité de l'Olped ?

- Très bonne
- Moyenne
- Faible
- Nulle

Quel est l'impact de l'action de l'Olped (relevé des manquements à la déontologie, communiqués, etc.) sur les pratiques des journalistes ?

- Fort
- Moyen
- Faible
- Nulle

Consultez-vous et prenez-vous en compte les relevés annuels des manquements réalisés par l'Olped ?

- Oui
- Non

L'Olped est-il représentatif de la profession ?

- Oui
- Non

Et l'UNJCI ?

- Oui
- Non

Quel est le point fort de l'Olped ?

Quelles sont ses limites ?

4.3 PAMI-PAPI

Connaissez-vous le Programme d'appui aux médias ivoiriens (PAMI), conduit par l'ONG Gret de 2004 à 2007 ?

- Oui
- Non

Connaissez-vous le Programme d'appui à la presse ivoirienne (PAPI), conduit par le Gret en 2007 ?

- Oui
- Non

Les projets PAMI et PAPI ont-ils eu un impact, selon vous, sur le secteur ?

- Oui
- Non

Si oui, où se situe l'impact ?

- Économie des médias
- Formation professionnelle
- Renforcement de l'autorégulation
- Structuration du secteur

Pouvez-vous expliquer votre réponse ? Qu'a apporté l'action du Gret sur le terrain ?

Quels ont été les points forts de la méthodologie du Gret ? Et ses points faibles ?

Si le journal dans lequel vous exercez a été bénéficiaire d'un de ces programmes d'appui, qu'est-ce que cela a changé dans la rédaction et/ou dans votre pratique journalistique ?

Avez-vous reçu une formation de la part PAMI ou PAPI ?

- Non
- Oui : laquelle ?

Si oui, quel a été l'impact de ces formations sur vos pratiques journalistiques ?

Merci beaucoup d'avoir répondu à ces questions !

Gret – Restructurer puis responsabiliser

Annexe 2 : Bibliographie

Trois parties composent la bibliographie. La première est centrée sur la Côte-d'Ivoire (histoire, sociologie, politique). La deuxième sur les médias africains en général, et ivoiriens en particulier. La dernière est constituée de la webographie.

1. Côte-d'Ivoire

- AGERON C.-R., MICHEL M. (dir.), *L'ère des décolonisations. Actes du colloque d'Aix-en-Provence*, Karthala, 1995.
- BANEGAS R., « La Côte-d'Ivoire en guerre : les enjeux d'une crise régionale », in *Questions internationales*, n°3, La Documentation Française, septembre-octobre 2003, pp. 91-100.
- BAULIN J., *La succession d'Houphouët-Boigny*, Karthala, 2002.
- BAYART J.-F., *L'État en Afrique, La politique du ventre*, Fayard, 1989.
- BOUQUET C., *Géopolitique de la Côte-d'Ivoire*, Armand Colin, 2005.
- CONTAMIN B., MEMEL-FOTE H. (dir.), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, Karthala, 1997.
- DALOZ J.-P. (dir.), *Le (non-)renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*, CEAN, 1999.
- DALOZ J.-P., QUANTIN P. (dir.), *Transitions démocratiques en Afrique*, Karthala, 1997.
- D'EROU L., « La crise ivoirienne, une intrigue franco-française », in *Politique africaine*, n° 105, mars 2007, pp. 85-104.
- DIABATE I., DEMBELE O., AKINDES F. (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Karthala, 2005.
- DUREY L., « Gestion civile des crises : quelques leçons de l'implication française en Côte-d'Ivoire », in *Questions internationales*, n° 23, La Documentation française, janvier-février 2007, pp. 105-112.
- GLOBAL WITNESS, « Chocolat chaud : comment le cacao a alimenté le conflit en Côte-d'Ivoire », juin 2007.
- HOFNUNG T., *La crise en Côte-d'Ivoire*, La Découverte, 2005.
- KONE A., *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Karthala, 2003.
- LEBEAU Y., NIANE B., PIRIOU A., de SAINT MARTIN M. (dir.), *États et acteurs émergents en Afrique*, Karthala-IFRA Ibadan, 2003.
- LE PAPE M., VIDAL Cl. (dir.), *Côte-d'Ivoire. L'année terrible. 1999-2000*, Karthala, 2002.

- MEDARD J.-F. (dir.), *États d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crises*, Karthala, 1991.
- NADAL E., MARTY M., THIRIOT C. (dir.), *Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme*, Karthala, 2005.
- *Politique africaine* n°78, Karthala, juin 2000 (dossier « Côte-d'Ivoire, la tentation ethno-nationaliste »).
- *Politique africaine*, n°89, Karthala, mars 2003 (dossier « La Côte-d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans et du dehors »).
- *Questions internationales*, n° 5, La Documentation française, 2004 (dossier « Les conflits en Afrique »).
- TAPINOS G. Ph., HUGON Ph., VINARD P. (dir.), *La Côte-d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle. Défis démographiques et développement durable*, Karthala, 2002.
- TOUALY G., *Réflexions sur la crise ivoirienne*, L'Harmattan, Paris, 2005.

2. Médias africains (dont ivoiriens)

- ADJOVI E. V., « Des observatoires pour une presse responsable », in *Le Courrier ACP-UE*, n°184, janvier-février 2001.
- *Agricultures*, n° 71, L'Harmattan, 2007 (dossier « Les médias sur le métier »).
- ANDERSON F. K., « La presse ivoirienne a sa part de responsabilité dans la violence électorale », *Media-Action*, n°24-25, Institut Panos Afrique De L'Ouest, 1^{er} mars 2001.
- BEN ARROUS M. (dir.), *Médias et conflits en Afrique*, Karthala-Institut Panos, 2001.
- BOURGAULT L., *Mass media in Sub-Saharan Africa*, Bloomington, Indiana University Press, 1995.
- *Cahiers du journalisme*, n° 9, dossier « La presse francophone d'Afrique : entre permanences et ruptures », École supérieure de journalisme de Lille, automne 2001.
- CHRETIEN J.-P., *Rwanda, Les médias du génocide*, Karthala, 2002.
- DE LA BROSSE R., « Afrique subsaharienne en transition, des journaux nécessairement engagés », *Les cahiers du journalisme*, n°6, octobre 1999, pp. 102-122.
- DUPLAT D., *Liberté de presse, responsabilité des médias, l'Afrique sur la voie de l'autorégulation*, Éditions du Gret, Coll. Etudes et travaux, septembre 2002.
- FRA D. (dir.), *Appui aux médias africains. Les politiques des bailleurs de fonds*, Gret-MAE, 2000.
- FRERE M.-S., *Presse et démocratie en Afrique francophone. Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Paris, Karthala, 2000.
- FRERE M.-S. (dir.), *Afrique centrale – Médias et conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, GRIP-Éditions Complexe, 2005.
- Gret, « Les maisons de la presse africaines. Quel appui des bailleurs de fonds ? », 2001.
- Gret, « Étude sur la formation aux métiers de l'information en Afrique ; synthèse des conclusions et recommandations », 2003.

- Gret, « Consolider les médias africains. Une réflexion sur l'action des bailleurs de fonds », Les documents de travail de la Direction scientifique, n° 39, 2004.
- GUYOT J.-Cl., TIAO L.-A., *La régulation des médias : principes, fondements, objectifs, méthodes*, Institut Panos Paris, février 2007.
- HYDEN G., LESLIE M., OGUNDIMU F. F., *Media and Democracy in Africa*, Transaction publishers, 2002.
- KAZINIERAKIS A., *La photographie de presse africaine. Éléments historiques, déontologiques et juridiques*, Collection PAMI, 2007.
- LENOBLE-BART A., TUDESQ A.-J. (dir.), *Connaître les médias d'Afrique subsaharienne. Problématiques, sources et ressources*, Karthala, 2008.
- MARTINOT P., *Des radios pour s'informer*, Institut Panos Paris, 2007.
- *Médi@ction*, n°38, juin 2004 (dossier « Côte-d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone : journalistes dans des pays en guerre »).
- MOUSSA A. D., BERTHOD F., *Le Printemps des lecteurs ivoiriens. Petit traité printanier de la réhabilitation du journalisme ivoirien, d'avril 2005 à avril 2007*, Collection PAMI, 2007.
- MOUSSA Z., *Étude sur la formation des journalistes ivoiriens de 1990 à 2005*, Collection PAMI, 2007.
- MOUSSA Z., LEMOINE-MINERY F., « L'état des médias en Côte-d'Ivoire », Gret 2001.
- PANOS (Institut), *La presse francophone d'Afrique vers le pluralisme*, L'Harmattan, 1991.
- PANOS (Institut), *Ne tirez pas sur les médias : éthique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, 1996.
- PANOS Paris, « Actes de la rencontre de Kigali « Monitoring des médias ». Régulation et autorégulation au service de la professionnalisation des media », mars 2007.
- PARMA (Partenaires des médias africains), « Évaluation des besoins pour le développement des médias dans des pays ciblés d'Afrique de l'Ouest francophone, et recommandations », octobre 2003.
- *Politique africaine*, n°97, Paris, Karthala, mars 2005 (dossier « Médias, journalistes et espace public »).
- Reporters sans frontières, « Afrique - Rapport annuel 2004 ».
- Reporters sans frontières, « Afrique - Rapport annuel 2005 ».
- Reporters sans frontières, « Afrique - Rapport annuel 2006 ».
- Reporters sans frontières, « Afrique - Rapport annuel 2007 ».
- Reporters sans frontières, « Afrique - Rapport annuel 2008 ».
- SOUPA H., « Guerre et médias : la couverture médiatique du conflit franco-ivoirien de novembre 2004 », Mémoire de l'IEP d'Aix-Marseille, 2005.
- TUDESQ A.-J., *Feuilles d'Afrique. Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Talence, Éditions MSHA, 1995.

- TUDESQ A.-J., *L'espoir et l'illusion, actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Talence, Éditions MSHA, 1998.
- TUDESQ A.-J., *Les médias en Afrique*, Ellipses, 1999.
- UNESCO, « Indicateurs du développement des médias : cadre pour l'évaluation du développement des médias », Conseil intergouvernemental du PIDC, 26-28 mars 2008.

3. Webographie

Médias :

- <http://africasia.com/newafrican>
- <http://fr.allafrica.com>
- www.abidjan.net
- www.afp.com
- www.afrique-asie.fr
- www.anci.ci/fichier/Loi/154.pdf
- www.anci.ci/fichier/Loi/157.pdf
- www.bbc.co.uk
- www.courrierinternational.com
- www.irinnews.org (*Integrated Regional Information Network*)
- www.jeuneafrique.com
- www.france24.com
- www.fratmat.info
- www.guardian.co.uk
- www.lemonde.fr
- www.lenouveaureveil.com
- www.liberation.fr
- www.linter-ci.com
- www.mediaf.org
- www.monde-diplomatique.fr
- www.notrevoie.com
- www.presse-francophone.org
- www.reuters.com
- www.rfi.fr
- www.soirinfo.com

Organisations internationales / ONG :

- www.article19.org
- www.cfi.fr
- www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html (Rapport mondial de la CIA)
- www.crisisgroup.org
- www.diplomatie.gouv.fr
- www.francophonie.org

- www.globaljournalist.org
- www.globalwitness.org
- www.ifj.org
- www.internews.org (*Internews*)
- www.irex.org/msi
- www.gret.org
- www.hrw.org (*Human Rights Watch*)
- www.osce.org/fom
- www.panos-ao.org
- www.royalafricansociety.org
- www.rsf.org (Reporters sans frontières)
- www.soros.org (*Open Society Institute* de la Fondation Soros)
- www.undp.org/french/ (Programme des Nations-Unies pour le développement)
- www.unesco.org

Autre :

- <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahDoc5.htm> (analyse cartographique du conflit ivoirien réalisée par Christian Bouquet)

Gret – Restructurer puis responsabiliser

Postface

Florence Minery-Lemoine⁹⁴

Le Gret a confié à Brice Rambaud, l'analyse d'impact de ses projets en faveur de la presse en Côte-d'Ivoire. Cette étude, fait une analyse critique des modalités de mises en œuvre du projet et des effets perceptibles du projet sur le secteur des médias ivoiriens. Elle met en perspective les relations entre les différents acteurs et les évolutions significatives que ces médias et organisations professionnelles ont pu connaître entre le début des projets (2004) et l'étude de terrain (2008). Une étude de l'impact des projets sur le contenu éditorial des journaux aurait nécessité une analyse comparative des contenus des journaux (avant et après le projet) qu'il n'a pas été possible de mener.

Malgré le contexte spécifique dans lequel se sont déroulés ces projets, cette étude nous permet de tirer un certain nombre de leçons pour la poursuite de nos actions dans le domaine des médias des pays du Sud.

Le Gret est intervenu en Côte-d'Ivoire entre 2004 et 2007 en appui à la presse, au moyen de deux projets successifs, le Projet d'Appui aux Médias Ivoiriens (PAMI), et le Projet d'Appui à la Presse Ivoirienne (PAPI). Le premier, PAMI, s'inscrivait dans notre stratégie sectorielle d'appui aux médias sur une durée de trois ans. Le second visait un renforcement plus concentré sur la presse écrite, sur une durée d'un an. Ces projets ont été conçus pour être des actions structurantes et durables pour le secteur des médias et non pour répondre à une situation d'urgence. L'objectif du PAMI était de responsabiliser la presse en s'appuyant pour cela sur l'Observatoire de la Liberté de Presse, de L'Éthique et de la Déontologie (Olped). Cette instance d'autorégulation, créée en 1995 dans la perspective d'un climat électoral tendu, inaugurerait la voie de l'autorégulation collective en Afrique francophone de l'Ouest. Pour le Gret, qui avait accompagné cette dissémination d'expérience, il était donc naturel d'intervenir auprès du secteur des médias ivoiriens à travers l'Olped et cela d'autant plus que l'objectif central du projet était de responsabiliser la presse. De ce fait, la démarche définie initialement relevait plus de l'appui aux acteurs que de l'appui au secteur de la presse en tant que tel.

La conception du projet répondait à une situation de post-conflit, après le coup d'État de 2002, situation dans laquelle la responsabilisation des journalistes était prioritaire. Or, peu après son démarrage en 2004, le projet s'est trouvé dans un contexte de conflit ouvert, opposant l'armée régulière et les forces rebelles de G. Soro, qui a eu de lourdes conséquences : d'abord au niveau des populations civiles, puis au niveau de l'équilibre politique et de l'économie du pays, enfin au niveau diplomatique suite aux violences anti-françaises sans précédent. En novembre 2004, au plus fort de la crise ivoirienne, les médias sont également touchés par des actes

⁹⁴ Responsable du Programme Médias au Gret.

d'incendies et de mise à sac de plusieurs journaux. Ce contexte a conduit le Gret à modifier sa stratégie d'intervention au cours du projet, car il fallait d'abord restructurer le secteur avant de pouvoir ensuite responsabiliser les acteurs.

La presse écrite ivoirienne, étant au cœur du débat politique, s'est naturellement trouvée au cœur du conflit de 2004.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE ETUDE EN TERMES D'AXES D'INTERVENTION

1. Une faible responsabilisation des médias

Un certain assainissement de la profession s'est produit, non pas par l'autorégulation directement, comme le prévoyait le projet, mais par des mesures réglementaires de l'État et des mesures économiques sur les entreprises de presse (notamment en introduisant la promotion de la notion d'entreprise, qui est une nouveauté).

L'assainissement est plus nettement perceptible en 2008, et plus nettement attribué à l'action du PAPI, projet pourtant très bref mais qui liait étroitement l'aide économique au respect de la déontologie. Les éditeurs, des journaux les plus crédibles, ont pris cette « conditionnalité » très au sérieux et d'ailleurs ne l'ont pas perçu comme telle, mais comme une incitation positive. Cette logique a permis aussi de mieux relier la rédaction au management, qui étaient jusque-là très séparés.

Au regard des sondages réalisés par cette étude, il ressort que l'Olped manque de légitimité en raison de sa mauvaise gouvernance interne, mais qu'il n'est pas remis en cause par le secteur pour autant. La consultation des relevés annuels de l'Olped est assez forte ; en revanche elle n'a que peu d'impact sur les pratiques journalistiques. Cela s'explique par la mauvaise communication qui est faite des indexations et par l'absence de pouvoir de sanction pour l'Olped.

➤ *Il est important pour renforcer l'impact de l'autorégulation dans les pratiques journalistiques de consolider la complémentarité régulation/autorégulation, afin de tendre vers un dispositif conjoint.*

➤ *En période de crise politique, il est souhaitable que les observatoires fassent un travail de pédagogie, au sein des rédactions, ce qui amène à développer l'autorégulation interne. En revanche les indexations ne doivent pas être publiées mais tout de même formulées au média en cause ; cela a manqué en RCI pendant la crise.*

➤ *Agir sur l'autorégulation en période de tension politique ne permet pas de produire un effet immédiat en matière de responsabilisation de la presse (limitation des atteintes à la déontologie). C'est en revanche vers la protection des journalistes dans l'exercice de leur métier qu'il faut s'orienter. Pour la garantie des droits les plus fondamentaux (accès aux sources d'information, protection physique).*

2. Une meilleure structuration du secteur médiatique

Le projet PAMI a conduit à l'instauration d'un dialogue sectoriel, renforçant ainsi l'interprofession qui était violemment divisé par des clivages de nature politique. L'interprofession rassemble autant le ministère de la communication, les deux instances de

régulation, les organisations professionnelles, les éditeurs et journalistes. Ce renforcement de l'interprofession s'est surtout produit au niveau des patrons de presse, se répercutant ensuite sur les journalistes dont la confraternité s'est améliorée.

Ce travail sur l'interprofession ne figurait pas parmi les objectifs prioritaires, mais il s'est révélé incontournable pour la conduite du volet économie de la presse afin de structurer le patronat.

3. Un renforcement de la logique d'entreprise de presse

Le PAMI a contribué à modifier en profondeur le projet d'entreprise de presse de beaucoup de journaux, qui s'inscrivent désormais dans une réelle logique d'entreprise, avec des résultats chiffrables tels que l'accroissement de leurs ventes.

L'introduction de cette logique d'entreprise s'est intensifiée avec le PAPI, qui a de surcroît préparé la définition des critères de l'aide de l'État ivoirien à la presse.

4. Un effet inattendu : agir sur le cadre juridique, la politique publique et la régulation

Dans un contexte politique dégradé, il était très délicat d'intervenir au niveau des actions gouvernementales (réformes du cadre légal, aide de l'État à la presse). Le PAMI a exercé du lobbying auprès du Gouvernement pour l'adoption d'un cadre juridique plus libéral, consacrant notamment la dépénalisation des délits de presse, en débat depuis plusieurs années en Côte-d'Ivoire.

C'est dans ce cadre qu'ont été menées des actions visant à réhabiliter le métier de journaliste.

Le PAMI a permis aussi de mieux préciser les missions des deux instances de régulation et de renforcer leurs capacités, cela de concert avec la perspective d'une libéralisation de l'audiovisuel, qui appelle l'instance de régulation audiovisuelle à instruire des dossiers de demandes de fréquences avant d'attribuer les licences puis assurer la surveillance de nouveaux médias.

5. Une stratégie quantitative pour la professionnalisation des journalistes

La situation politique a fortement limité l'impact du volet formation. Il apparaît a posteriori évident que des formations ne pouvaient avoir un effet structurant et durable dans un tel contexte. C'était d'ailleurs l'opinion de l'opérateur de formation, l'École Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ), qui estimait impossible et superflu d'organiser des formations dans ces conditions.

Un report du volet formation dans son ensemble a été préconisé par l'ESJ, qui parvenait difficilement à se faire accepter des professionnels ivoiriens. Pour ne pas annuler purement et simplement un volet entier du projet (et « priver » les bénéficiaires), un plan de formation alternatif est défini localement, privilégiant le quantitatif et sur une durée d'exécution très courte. Menées à la fin du projet, ces formations ont donné des résultats limités et partiels en termes de renforcement de compétences techniques et de réflexes professionnels. Les actions du volet formation interviennent trop tard dans le déroulement du projet pour que leur consolidation (démultiplication-pérennisation) ait pu être amorcée pendant la durée du projet.

Les méthodes utilisées pour les formations ont néanmoins été innovantes et adaptées à la situation, en particulier le *in situ* que le Gret n'avait jamais pratiqué jusqu'ici.

6. Les principaux enseignements de cette étude en termes de méthodes d'intervention

La mise en œuvre du projet s'est caractérisée par une bonne implication des partenaires locaux, dans le comité de pilotage, mais aussi au niveau de la mise en œuvre, en particulier pour le volet formation. La crise a tout de même infléchi la dynamique d'ensemble du projet. Les projets d'appui aux médias sont très contraints par l'environnement politique. Or, c'est un facteur qui n'est pas assez pris en compte dans la plupart de nos projets, alors que nous travaillons sur cet environnement immédiat (régulation, droit de la presse).

➤ *Une meilleure anticipation des risques participe à la prise en compte de l'environnement politique. Cette identification des risques mériterait d'être plus exhaustive qu'elle ne l'a été. Cela requiert d'avoir une certaine souplesse et une capacité d'adaptation afin de définir des actions en cours de projet, c'est un gage de pertinence. Cette capacité d'adaptation a pu être exercée par le Gret dans la mise en œuvre de son projet pluriannuel ce qui lui a en effet permis de rester pertinent malgré les profonds bouleversements qui secouaient les médias dans leur environnement politique et institutionnel.*

En principe, nos projets médias ne prévoient pas de création d'organisation ou de médias, préférant s'appuyer et renforcer des structures existants. Or, ici le projet a contribué à la création du GEPCI (groupement des éditeurs, qui manquait réellement) mais aussi à une commission liée à l'Olped pour l'observation des élections (COMEL). La pérennisation de ce nouvel acteur (GEPCI) apparaît comme pertinente car il était essentiel à la structuration du secteur.

Le mode de mise en œuvre des activités d'édition et d'étude leur a donné peu d'impact sur les bénéficiaires ciblés. Plus globalement, le lien entre l'activité d'étude et l'opérationnel reste à renforcer et à systématiser dans ce type de projet. En revanche il a été plus évident pour les publications (guides pratiques) car elles résultaient directement des actions de formation.

En Côte-d'Ivoire comme ailleurs, en particulier en RDC, l'expérience nous a montré qu'il nous fallait mieux anticiper les méfaits d'une mauvaise gouvernance interne, en se fixant quelques indicateurs simples pour que ce constat de mauvaise ou faible gouvernance interne nous amène à modifier notre mode d'appui ou bien à l'abandonner totalement.

Nos activités en Côte-d'Ivoire, nous montrent aussi les limites des projets « mono-acteur », même si dans des contextes de grande corruption, cela peut être l'unique alternative.
